

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

Ministère d'Etat, Ministère du Plan
et du Développement



PRÉ BILAN DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

**Direction Générale du Développement
de l'Economie Régionale**

Décembre 2006

A. 26024

TRAVAIL

TRAVAIL

PRÉ BILAN DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

AVANT-PROPOS

Une des actions inscrites dans le programme de travail de la Direction Générale du Développement de l'Economie Régionale (DGDER) du Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement (MEMPD), dans le cadre des projets appuyés par l'Union Européenne à travers le Programme de Soutien à la Décentralisation et à l'Aménagement du Territoire (PSDAT) concerne l'élaboration d'un «Bilan diagnostique de l'aménagement du territoire».

Le planning prévoit la préparation d'un premier document intitulé «Pré bilan de l'aménagement du territoire», à partir duquel le MEMPD pourra engager des réflexions sur les problèmes et les enjeux de l'aménagement et le développement durable du territoire, et sur l'adaptation des outils, des schémas et des plans aux défis actuels.

Ce document a été élaboré par des cadres nationaux de la DGDER en collaboration avec les experts internationaux et ceux de l'assistance technique du PSDAT.

Ce pré bilan a été divisé en deux tomes :

* Le tome 1 intitulé Pré-bilan de l'Aménagement du Territoire comprend deux parties :

- La partie I rassemble l'analyse des politiques et des projets du passé.
- La partie II fait une première lecture du territoire et une proposition d'outils.

* Le tome 2 intitulé les actes de l'atelier contient les actes de l'atelier de réflexion sur le «Pré bilan de l'aménagement du territoire» (Grand Bassam, 12-13 septembre 2006).

Ce pré bilan est un document exploratoire. Il est censé relancer le débat professionnel sur trois questions d'intérêt pour le MEMPD, surtout dans le contexte actuel où le MEMPD a récemment adopté et présenté la «Déclaration de Politique Nationale d'Aménagement du Territoire» ; où la reconstruction et la sortie de la crise sont prioritaires. Ces questions sont les suivantes :

- Comment articuler l'aménagement du territoire et la décentralisation, dans une approche qui doit accentuer l'unité nationale ?
- Comment adapter le cadre d'outils et de méthodes d'aménagement aux problèmes du territoire et aux enjeux de développement ?
- Comment reconstituer un consensus national sur l'aménagement du territoire, où l'Etat et la Collectivité Territoriale (CT) coopèrent couramment ?

Nous ne prétendons pas avoir répondu à ces grandes questions dans ce présent document mais il s'agit ici d'une première analyse et une première proposition de principes. Le travail a suivi trois règles : (i) Commencer par regarder les tendances lourdes, les contraintes qui sont imposées par le passé. (ii) Faire une critique positive, une critique qui regarde certes les problèmes hérités du passé récent mais aussi les éléments de continuité et les acquis de l'aménagement du passé. (iii) Suivre, dans toute proposition, un modèle de développement durable.

En espérant que ces mêmes règles guideront nos lecteurs dans leur critique de ce document, nous le présentons en tant que document de travail.

Je voudrais donc témoigner toute ma reconnaissance et dire mes remerciements à la délégation de l'Union Européenne en Côte d'Ivoire, à la cellule de coordination du PSDAT et au Professeur DAMETTE pour son expertise et sa disponibilité.

Je souhaite bon usage, à tous les utilisateurs nationaux et internationaux, de ce document de portée scientifique.

AKPOUE Jean Marie

**Directeur Général du Développement
de l'Economie Régionale**

SOMMAIRE

Sommaire	1
Introduction	3
PARTIE I. UNE BREVE LECTURE DE L'AMENAGEMENT DEPUIS 1960	4
I. Bilan des politiques nationales d'aménagement du territoire entre 1960-1990	4
1. Les perspectives décennales de développement économique, social et culturel 1960-1970	4
2. Le plan quinquennal 1971-1975	5
3. Le plan quinquennal 1976-1980	8
4. Le plan quinquennal 1981-1985	10
II. Bilan des plans et des opérations régionales 1960-1990	11
1. Autorité pour l'aménagement de la vallée du Bandama (AVB)	11
2. Autorité pour l'aménagement de la région du sud-ouest (ARSO)	12
3. Projet de développement rural dans les savanes du nord-est	13
4. Projets de développement dans le nord-ouest	13
III. Bilan des études prospectives : bilan comparatif des grandes orientations de l'aménagement du territoire dans les études prospectives (2000, 2010, 2025)	15
1. Etude prospective Côte d'Ivoire 2000	15
2. Etude prospective Côte d'Ivoire 2010	18
3. Etude prospective Côte d'Ivoire 2025	20
IV. La nouvelle politique de l'aménagement du territoire depuis 1990	21
1. Les changements de contexte, d'approche et de problématique	21
2. Les nouvelles orientations et les stratégies associées	22
3. Les programmes d'actions nationales et régionales et leur niveau de mise en œuvre	24
V. Quelques perspectives	25
1. Les efforts d'équipement du territoire et les déséquilibres restants	25
2. Les changements dans la relation aménagement du territoire . développement économique	26
3. La poursuite du peuplement et l'édification de l'armature urbaine	26
4. Perspectives	28
VI. Conclusion	30
PARTIE II. BILAN DIAGNOSTIC	32
I. Le modèle du passé	32
II. Le mécanisme	32
III. La dimension spatiale : quel bilan pour la politique de l'aménagement du territoire ?	33
IV. Les enjeux	34
V. Les orientations	34
1. Décentralisation – aménagement – unité nationale	34
2. Règles nationales de l'Aménagement du Territoire (AT)	35
VI. Les outils	35
1. Quel développement ?	35
2. Quel aménagement ?	35
VII. Quelles compétences	36
1. Organisation générale	36
2. Compétences	37
VIII. Quelques remarques sur l'attribution actuelle des compétences	38
1. Autonomisation des villes (et des districts) par rapport aux départements et aux régions	38
2. Principe d'élaboration concertée des schémas et des plans	38
3. Ambiguïté dans la définition de la région	39
4. Ajuster les compétences aux quatre niveaux de collectivités	39
5. La décentralisation à deux étapes	40
IX. La proposition d'adaptation des outils d'aménagement et de planification	40
1. Le rôle des documents	40
2. Les documents à différents niveaux	40
3. Les procédures	42
4. Les échéances	42
X. Les études de base	43
1. Les Projections démographiques	43
2. Le Diagnostic	43
3. Le Cadrage financier	45
4. Autres études spécifiques	45
5. Les options de développement général et spatial	45
XI. Les cartes	46
1. Les échelles des cartes	46
2. Les fonds de plan	47
3. Les réseaux et infrastructures: la cohérence des niveaux	47
4. Les thèmes	48
5. Les orientations: options économiques et armature urbaine	49

XII. Position du principe des plans intérimaires, 2007- 2010	50
XIII Synthèse du contenu des schémas d'aménagement	50
Partie III. ACTES DE L'ATELIER DE REFLEXION SUR LE PRE BILAN DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	51
Introduction	51
I - Séances plénières	51
1. Cérémonie d'ouverture	51
2. Cérémonie de clôture	52
II - Travaux en commissions	52
1. Problèmes	53
2. Recommandations	55
ANNEXES AUX ACTES DE L'ATELIER	59
Rapport de la Commission 1	60
Thème : PARTENARIAT ETAT-COLLECTIVITES TERRITORIALES	60
1. Les problèmes majeurs de l'Aménagement du Territoire	60
2. Les problèmes complémentaires susceptibles d'entraver le développement local	61
3. Types de relations entre l'Etat et les collectivités territoriales	61
4. Types de partenariats entre les différents acteurs de la gestion du territoire	61
Rapport de la Commission 2	62
Thème : ARTICULATIONS ENTRE LE CADRAGE FINANCIER ET LES SOLUTIONS POUR LA RESOLUTION DES PROBLEMES DE DEVELOPPEMENT	62
1. Les problèmes majeurs de l'Aménagement du Territoire	62
2. Les problèmes complémentaires susceptibles d'entraver le développement local	63
3. Recommandations	63
Rapport de la Commission 3	65
Thème : TYPE D'OUTILS SUSCEPTIBLES D'ETRE UTILISE EN AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	65
Introduction	65
1. Appréciation et justification des problèmes de l'aménagement du territoire relevés par le document pré bilan de l'aménagement du territoire	65
2. Identification des problèmes complémentaires de l'aménagement du territoire	66
3. Appréciation des outils du document	67
4. Identification des outils	67
5. Recommandations	67
Notes de l'exposé de F. Damette L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE IVOIRIEN	69
1. Première question : où en est le territoire ?	69
2. La responsabilité de l'Aménagement	72
3. Quel a été le rôle de l'Aménagement ?	72
4. Ce que l'on peut reprocher à l'Aménagement	75
5. Quelles Etudes aujourd'hui ?	76
6. Quatre orientations pour le travail	76
7. Conclusion : deux idées	77
Résumé de l'exposé de Ion Besteliu OUTILS DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	90
1. Première question: quel développement ?	90
2. Deuxième question : quel aménagement ?	90
3. Troisième question : quelles compétences ?	91
4. Le rôle des documents	91
5. Les documents à différents niveaux	91
6. Les procédures	91
7. Les échéances	92
8. Les études de base	92
9. Les options de Développement général et spatial	93
Annexes techniques	94

INTRODUCTION

Dès les premières années de l'indépendance de la Côte d'Ivoire, les autorités politiques ont marqué un intérêt particulier pour l'aménagement du territoire en définissant clairement leurs options à l'occasion des différents Plans Quinquennaux de Développement Economique, Social et Culturel ainsi que des études prospectives.

Cette politique menée durant trois décennies, dont les résultats sont jugés, dans l'ensemble, satisfaisants, a connu un arrêt brutal avec l'avènement des Programmes d'Ajustement Structurel (PAS) liés à la crise économique des années 1980.

Depuis, la Côte d'Ivoire ne s'est dotée d'une politique d'aménagement du territoire qu'en 1997. Cette politique n'a pas connu d'application. Entre les deux périodes, parallèlement aux Programmes d'Ajustement Structurel (PAS), la politique de décentralisation s'est progressivement affirmée avec une multiplication rapide des acteurs et des visions du développement du territoire.

Dans un contexte de relance de l'aménagement du territoire, il est fondamental de faire le bilan des politiques antérieures, afin de définir probablement de nouvelles orientations.

C'est donc dans cette optique que s'inscrit la présente analyse. Dans son articulation, cette lecture fera d'abord un bilan des projets de développement territorial et des études de planification et de prospectives réalisées depuis 1960 par l'Etat ivoirien. A ce niveau il sera question de présenter ces différents projets et études et de faire un état de leur mise en œuvre.

Ensuite, il sera présenté la nouvelle politique d'aménagement du territoire élaborée avec l'appui des partenaires au développement.

Enfin, de toutes les analyses précédentes, quelques enseignements seront tirés pour un repositionnement de l'aménagement du territoire dans la nouvelle vision du développement du pays.

I. BILAN DES POLITIQUES NATIONALES D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ENTRE 1960-1990.

1 Les perspectives décennales de développement économique, social et culturel 1960-1970

Contexte et objectifs

L'étude «les perspectives décennales de développement économique, social et culturel 1960-1970», rédigée en 1962, est le premier document de planification élaboré par la Côte d'Ivoire post indépendance. Le contexte de sa rédaction présente clairement un pays, qui sort d'une longue période de colonisation, ne disposant pas suffisamment de ressources financières et humaines pour amorcer son développement. En outre, les nouvelles autorités politiques se retrouvaient face à de lourdes responsabilités de gestion à la fois économique et sociale. Les tâches des différents Gouvernements étaient donc innombrables et complexes face d'une part, à la rareté des ressources financières et humaines et, d'autre part aux choix des options économiques à privilégier. C'est donc dans cet environnement, qu'il a été décidé l'élaboration d'une étude prospective devant définir les grandes orientations du développement du pays au cours des 10 premières années de l'indépendance. Les perspectives décennales sont articulées autour de trois objectifs globaux et quatre objectifs sectoriels.

Les objectifs globaux sont formulés de la manière suivante :

- le décollage économique, qui vise à définir les grandes lignes de la croissance et la répartition équitable des ressources disponibles ;
- la transformation des structures de production,
- le financement de la croissance.

Quant aux objectifs spécifiques ou sectoriels, ils se présentent comme suit :

- le développement des infrastructures économiques ;
- la promotion des infrastructures culturelles, sociales et administratives ;
- Le développement agricole ;
- L'expansion industrielle.

Stratégies en matière d'aménagement du territoire

Contrairement aux autres documents de planification qui vont succéder aux perspectives décennales, l'étude des perspectives décennales n'a pas inscrit l'aménagement du territoire comme un axe majeur de développement de la Côte d'Ivoire. Les analyses ont plutôt porté sur les secteurs clé d'activités économiques. Ainsi, il est ressorti que les deux piliers de développement futur du pays sont l'agriculture et l'agro-industrie. C'est à partir des perspectives décennales que le choix volontariste de faire de l'agriculture le moteur du développement économique de la Côte d'Ivoire a pris véritablement forme.

Même si l'aménagement du territoire n'a pas fait l'objet d'une attention particulière lors des analyses, l'on perçoit, cependant, à travers l'objectif du développement des infrastructures économiques une amorce de la volonté de l'Etat d'intégrer dans le processus de développement le principe d'une meilleure répartition territoriale des investissements publics. Dans ce sens, l'Etat a mis un accent sur la mise en place des infrastructures et des équipements structurants devant servir de support aux actions de développement économique.

Les options alors arrêtées ont été :

- l'amélioration des voies urbaines et interurbaines dans la perspective de disposer d'un réseau de voies de qualités pouvant faciliter la circulation des biens et des personnes ;
- la création des infrastructures portuaires, aéroportuaires et ferroviaires de manière à diversifier les modes de transport et améliorer ainsi les échanges commerciaux internes et externes;
- l'amélioration de l'accessibilité des populations aux services de base que sont l'alimentation en eau potable, en électricité et l'ouverture aux télécommunications.

Outils et mécanismes de mise en œuvre

Comme moyen de mise en œuvre des options définies plus haut, les perspectives décennales proposent principalement une implication totale et entière de l'Etat. En d'autres termes, le financement des actions est à mettre au seul compte du budget national à travers le Budget Spécial d'Investissement et d'Équipement (BSIE). Ainsi, pour chaque programme d'action, un montant des investissements est prévu et inscrit au budget.

Niveau de mise en œuvre

Premier document de planification, les perspectives décennales ont plutôt servi à tracer les sillons du plan de développement futur de la Côte d'Ivoire. Les actions inscrites dans les différents programmes sectoriels ont pour la plupart été réalisées. Il serait donc fastidieux de les citer tous dans ce document. Il est simplement bon de savoir que la plupart des infrastructures économiques qui font aujourd'hui la fierté de la Côte d'Ivoire ont été programmées par cette étude. C'est également le cas des programmes agricoles et les actions de construction administrative des villes. L'élément essentiel à retenir est que les perspectives décennales ont donné un contenu objectif à la pensée des autorités de l'époque qui était de faire de l'agriculture le moteur du développement économique du pays.

2. Le plan quinquennal 1971-1975

Contexte et objectifs

Second document de planification réalisé par l'Etat de Côte d'Ivoire, le plan quinquennal 1971-1975 contrairement aux précédentes études, a inscrit l'aménagement du territoire comme un axe important de réflexion dans la politique de développement économique et social du pays. Cette prise de conscience des autorités politiques de l'époque vient du fait que le pays, après

dix ans d'existence légale, était confronté à de graves disparités régionales liées en partie à une mauvaise ventilation des investissements entre les villes et les campagnes. Ce diagnostic va donc amener l'Etat à proposer pour la période 1971-1975 une politique d'aménagement du territoire visant principalement au rééquilibrage du territoire national.

Stratégies en matière d'aménagement du territoire

La stratégie proposée dans la politique d'aménagement du territoire de la période 1971-1975 repose en grande partie sur le développement régional à travers la création de pôles nationaux de développement. Dans ce sens, l'approche qui a été proposée s'est articulée autour de la création de *trois zones principales de développement*.

- Le pôle de développement du Sud-Ouest autour du port de San-Pedro dont la construction a été programmée dès la fin des années 1960 par l'étude des perspectives décennales. La création de cette zone de développement visait d'une part à réaliser un équilibre entre l'Est et l'Ouest forestier et, d'autre part, à assurer une meilleure mise en valeur des potentialités de cette région.
- Dans la vallée du Bandama, dans le Centre du pays, la stratégie a visé à proposer des aménagements agro-pastoraux autour du lac de Kossou. Dans cette zone seront donc initiées des activités agricoles et agro-pastorales dans le cadre de la réinstallation des populations déguerpies lors de la construction du barrage de Kossou.
- *Le Nord du pays* a été identifié pour accueillir les unités agro industrielles autour de la culture du coton, de la canne à sucre, de l'anacardier et du riz.

La stratégie propose également pour les autres régions le développement de programmes agricoles d'envergure :

- à l'Ouest, l'accent est mis sur les programmes rizicoles et l'exploitation des minerais ;
- le Centre Ouest, est programmé pour recevoir un programme rizicole et le développement des cultures de café et de cacao ;
- au Sud, un programme agricole est prévu avec le développement de la culture du palmier à huile, du coco, de l'hévéa, de la banane et de l'ananas
- à l'Est, il a été proposé des programmes rizicoles, le développement de l'élevage, de la caféiculture et de la cacaoculture.

Globalement, la politique d'aménagement du territoire de ce premier plan quinquennal a mis un accent sur la répartition spatiale des activités économiques de manière à mieux redistribuer sur l'ensemble de l'espace les investissements publics. Mais on peut constater que l'activité agricole demeure l'axe principal du développement du pays. Cela s'inscrit normalement dans l'option de développement économique adoptée par la Côte d'Ivoire et tracée dans l'étude «les perspectives décennales», c'est-à-dire faire de l'agriculture le moteur du développement de la Côte d'Ivoire.

Au niveau organisation de l'espace nationale, la stratégie a consisté à constituer un réseau de villes autour des trois pôles régionaux que sont Abidjan, Bouaké et

San-Pédro. Ce réseau de villes est mis en place dans le cadre de l'édification d'une armature urbaine nationale capable de soutenir et contribuer aux actions de développement global du pays.

Outils et mécanismes de mise en œuvre

Le plan quinquennal 1970-1975 a identifié plusieurs outils de mise en œuvre de la politique d'aménagement du territoire. Ces outils pour la plupart ont été mis en place vers la fin des années 1960.

Les principaux outils sont deux structures de développement régional, à savoir :

- Autorité pour l'Aménagement de la Région du Sud-Ouest (ARSO) créée en décembre 1969. L'ARSO était une société de type particulier puisque directement rattachée à la Présidence de la République avec pour missions essentielles :

- la constitution d'un second pôle de développement national à partir de la ville nouvelle et de son port ;
- le désenclavement et le peuplement de la région ;
- la mise en valeur des nombreuses ressources.
- Pour accomplir ces missions l'ARSO a bénéficié d'un appui financier de l'Etat (BSIE) et de partenaires financiers étrangers (FAC, COFACE, HER-MES, Crédit italien, etc....).

- L'Autorité pour l'Aménagement de la Vallée du Bandama (AVB) créée en juillet 1969. Les missions de l'AVB étaient de deux types, en zone de savane et en zone de forêt.

En *zone de savane*, la mission couvrait deux volets :

- une mission générale et permanente d'aménagement régional ;
- une mission spécifique et temporaire de transfert des populations sinistrées vers le Sud-Ouest du pays ;

Pour atteindre ces objectifs, l'économie agricole est le moyen choisi. Elle vise à :

- lutter contre l'émigration massive de la main d'œuvre afin d'assurer à la région la force de travail nécessaire aux investissements locaux ;
- accroître le revenu des paysans et le mettre au niveau de celui de la forêt ;
- contribuer à la réalisation de l'autosuffisance et de la sécurité alimentaire en Côte d'Ivoire ;
- favoriser l'apparition de véritables exploitations modernes associant agriculture et élevage ;
- coordonner les relations agriculture habitat rural par un aménagement cohérent de l'espace

En *zone de forêt*, le programme s'inscrit dans l'amélioration de la vie paysanne en insistant sur :

- la sédentarisation de la main d'œuvre,
- la production et la diffusion des semences sélectionnées de café et de cacao ;

- l'introduction de nouvelles cultures de rapport, notamment les fruits et légumes.

Niveau de mise en œuvre

En terme de mise en œuvre du plan quinquennal, l'on peut retenir que les programmes agricoles ont pour la plupart été initiés. Ainsi, de vastes plantations de palmiers, d'hévéa, de banane, d'ananas ont été réalisées au Sud et Sud-ouest du pays. La Côte d'Ivoire est même devenue un acteur mondial de premier plan dans la production de banane douce et d'ananas. Le pays fait partie des principaux fournisseurs des Etats européens en banane douce et ananas. Au Nord l'agro-industrie s'est développée autour des usines de sucre (programme sucrier de 1974) de Ferkéssédougou et Touba. Ce vaste programme sucrier a permis de sédentariser les populations en leur offrant des emplois. Cependant, la mauvaise utilisation des retombées financières de ces activités n'a pas permis aux territoires abritant ces usines de se développer et permettre une extension de ces projets sur d'autres territoires.

Les deux autorités d'aménagement régional (ARSO et AVB) ont connu leur période de croisière à partir de 1970. Dans le sud-ouest le Port a été construit ainsi que la ville nouvelle de San-Pédro. Dans le Centre, l'AVB a contribué à doter les villes d'infrastructures de développement et à promouvoir les activités agro-pastorales.

Dans le même temps, l'armature urbaine s'est dessinée autour des trois pôles économiques identifiés à savoir Abidjan, Bouaké et San-pédro. A ces trois pôles se sont ajoutées les villes ayant abrité les festivités tournantes de l'indépendance pour constituer l'ébauche de l'armature urbaine nationale.

3. Le plan quinquennal 1976-1980

Contexte et objectifs

C'est dans le second plan quinquennal 1976-1980 que fut posée véritablement la problématique de l'aménagement du territoire dans le processus de développement de la Côte d'Ivoire. Ainsi, le diagnostic établi révèle *cinq problèmes majeurs* :

- un phénomène de concentration des hommes et des activités notamment dans le sud forestier;
- la persistance des disparités régionales qui s'observe entre la zone des savanes et la zone forestière;
- l'insuffisante maîtrise de la croissance urbaine d'Abidjan ;
- des mouvements migratoires de très grande ampleur notamment du Nord vers le Sud ;
- une dynamique globale de développement tendant au renforcement des déséquilibres.

Pour apporter une réponse aux problèmes identifiés, la politique de l'aménagement du territoire pour la période 1976-1980, propose principalement un renversement des tendances à la concentration et une atténuation des disparités excessives entre les régions.

Stratégies en matière d'aménagement du territoire

Le plan quinquennal 1976-1980 propose au Gouvernement d'orienter ses efforts en matière d'aménagement du territoire vers quatre axes stratégiques principaux :

- le renforcement de l'unité nationale ;
- la mise en valeur de l'ensemble du territoire ;
- la participation des populations au processus de développement ;
- une meilleure réponse aux aspirations des populations ;

Ces axes se déclinent en objectifs spécifiques suivants :

- recherche d'un développement dynamique des régions par la mise en valeur rationnelle de leurs potentialités ;
- structuration et polarisation du territoire national en vue de promouvoir le développement de chaque région et de mieux maîtriser la croissance urbaine d'Abidjan ;
- orientation des flux migratoires en vue d'un développement régional plus équilibré ;
- amélioration de l'équilibre entre la savane et la forêt et, dans chaque zone, entre l'ouest et le reste de la zone de forêt, entre la sous-zone cotonnière et le reste de la zone de savane ;
- recherche de la participation active des populations ;
- protection de l'environnement et préservation des ressources naturelles notamment forestière, hydraulique et faunistique ;

Cette politique proposée est fondée sur une vision à long terme et sur une conception volontariste de l'aménagement. Elle s'efforce d'intégrer et d'annexer les actions de l'Etat autour d'objectifs privilégiés, mettant en œuvre des moyens relativement coûteux et initiés par les seuls pouvoirs publics.

Outils et mécanismes de mise en œuvre

Pour atteindre ces objectifs divers mécanismes sont proposés :

- les politiques sectorielles avec le développement de programmes selon les centres d'intérêt : les programmes d'hydraulique humaine, d'électrification, d'habitat rural, d'éducation, de routes, etc...
- les opérations de grande envergure (opération sucre, palmier, cocotier,...) pour l'aménagement et le développement des régions,
- plus spécifiquement en ce qui concerne la réalisation des équipements de proximité en milieu rural, la création des Fonds Régionaux d'Aménagement Rural (FRAR) pour en assurer le financement,
- les programmes d'urgence considérés comme un effort volontariste déterminant pour réduire les disparités,
- les programmes des fêtes de l'Indépendance. Chaque fête de l'Indépendance permet de doter la ville de l'intérieur où se tient la fête, d'équipements et d'infrastructures publics importants,
- les opérations intégrées : l'Autorité pour l'Aménagement de la Vallée du Bandama (AVB) et l'Autorité pour l'Aménagement de la région du Sud-Ouest (ARSO).

Niveau de mise en œuvre

La mise en œuvre du plan quinquennal 1976-1980 s'est faite dans la «foulée» du premier plan quinquennal 1971-1975. Les actions significatives ont été réalisées par l'ARSO et l'AVB avant leur dissolution en 1979. Vers la fin des années 1970, l'Etat a entrepris une réforme de la politique de décentralisation en augmentant le nombre de communes de plein exercice. De 1980 à 1985, la Côte d'Ivoire comptait environ 135 Communes de plein exercice réparties sur l'ensemble du territoire. Cette réforme avait pour objectif d'impliquer les populations locales au développement de leur propre territoire.

L'avènement de la politique de décentralisation a marqué ainsi l'apparition de plusieurs acteurs du développement territorial.

4. Le plan quinquennal 1981-1985

Contexte et objectifs

Les insuffisances décelées dans la stratégie de l'aménagement du territoire adoptée au cours de la période du plan quinquennal 1976-1980 ont conduit les autorités ivoiriennes à proposer une nouvelle approche de l'aménagement du territoire pour la période 1981-1985. Le diagnostic de la politique d'aménagement du territoire des périodes précédentes fait ressortir les *limites de la conception volontariste* de l'aménagement du territoire. Il s'agit entre autres, de la faible coordination des opérations sur le terrain qui empêche la maximisation de l'impact global des projets, d'une connaissance insuffisante des dynamismes des agents des régions qui inhibe les initiatives locales, d'une conception lourde et onéreuse de l'investissement et de l'absence de cadres institutionnels régionaux qui rendent plus difficile la maîtrise des processus locaux du développement.

La nouvelle politique d'aménagement du territoire alors proposée vise à maintenir les objectifs généraux de la politique d'aménagement du territoire définis au cours de la période précédente, qui ne sont pas en contradiction avec le diagnostic, mais aussi et surtout à consacrer une approche plus participative du développement. Autrement dit, une stratégie articulée autour d'une plus grande participation des populations et des autorités administratives locales et régionales au développement.

Cette approche devra également déboucher sur une nouvelle orientation en matière de structuration de l'espace et de zonage des actions. Elle a consisté donc à distinguer les équipements et les services structurants (infrastructures de transport, télécommunication, services aux entreprises...) des équipements dits non structurants (santé, enseignement, équipements sociaux...).

Stratégies en matière d'aménagement du territoire

Le plan quinquennal 1981-1985 associe à l'aménagement du territoire une nouvelle politique de l'urbanisation qui s'articule autour d'une hiérarchisation de *l'armature urbaine* qui se présente de la manière suivante :

- une ville principale en l'occurrence Abidjan qui devra accueillir des investissements conséquents devant lui permettre de jouer pleinement son rôle dans le développement économique national ;

- des villes moyennes susceptibles d'accueillir des équipements non structurants et un tissu industriel et pouvant jouer un rôle administratif d'équilibre ;
- des petites villes perçues comme des territoires charnières entre le milieu rural et le milieu urbain avec pour rôle la diffusion des services à l'agriculture et de promotion de l'amélioration du cadre de vie.

Les outils et mécanismes de mise en œuvre

La mise en œuvre de cette nouvelle approche a nécessité, d'une part, la mise en place des *Commissions Régionales de Développement* (CRD) et des entités décentralisées appelées à promouvoir une plus grande implication des populations et des autorités administratives locales et régionales, et d'autre part, la hiérarchisation de l'armature urbaine au plan national, afin de faciliter le classement et la sélection des équipements et des infrastructures (de niveau structurant ou de proximité).

L'approche plus participative des populations et des régions à leur développement s'est traduite par :

- la recherche d'une responsabilisation plus grande du monde paysan dans la prise en charge de certains coûts du développement,
- le renforcement des structures coopératives et la diversification de leurs fonctions,
- la relance des FRAR,
- une place prééminente des consultations des populations dans le cadre de la procédure de planification.

Niveau de mise en œuvre

Contrairement aux précédents plans quinquennaux, celui de 1981-1985 n'a pas été mis en œuvre en raison de la crise économique qui a commencé à frapper le pays à partir de 1980. En outre, la mise en place des Plans d'Ajustement Structurels (PAS), a obligé l'Etat à se désengager de certaines activités ayant un très faible impact social.

II. BILAN DES PLANS ET DES OPÉRATIONS RÉGIONALES 1960-1990

La politique d'aménagement du territoire de la Côte d'Ivoire, dont les actions étaient volontaristes, avec comme acteur unique l'Etat, s'est aussi concrétisée, d'une part, par des opérations de développement rural intégré dans certaines régions notamment le Nord-Est et le Nord-Ouest, et d'autre part, par deux opérations intégrées de développement régional : Il s'agit de l'Autorité pour l'Aménagement de la Région du Sud-Ouest (ARSO) et l'Autorité pour l'Aménagement de la Vallée du Bandama (AVB) dans la région centre.

1. Autorité pour l'aménagement de la vallée du Bandama (AVB)

L'AVB a été créée en juillet 1969 dans la foulée de la mise en place des structures de développement régional. Le territoire de couverture était d'environ 40.000 Km² et couvrait tout le V baoulé. Cette autorité avait pour mission :

D'une part, l'aménagement des eaux de la vallée du Bandama. Cette mission comportait plusieurs opérations notamment :

- la maîtrise d'œuvre des ouvrages hydro-électriques,
- les études et la réalisation du transfert des populations sinistrées,
- la reconstruction de l'habitat et des terroirs,
- la restructuration de l'espace,
- l'élaboration d'une politique de gestion des eaux.

Et d'autre part, l'élaboration d'une stratégie de développement régional. Celle-ci s'est traduite par la réalisation d'un schéma directeur régional. Les actions de l'AVB ont été globalement positives. L'ampleur des réalisations est appréciable. Cependant, comme toute action de développement, l'on a noté des échecs.

2. Autorité pour l'aménagement de la région du sud-ouest (ARSO)

Dans le cadre des actions volontaristes de développement territorial, les autorités ivoiriennes ont entrepris le développement de la région Sud-Ouest aux potentialités naturelles considérables mais dont l'environnement économique était à peine esquissé. Ce développement territorial, à l'instar du développement de la région centre, qui a été lancé à partir de l'aménagement des eaux de la vallée du Bandama, s'est fait à partir du port de San Pedro.

La *mission* de l'ARSO a été aussi double. Il s'est agit :

- d'une part, d'assurer l'aménagement de la région Sud-Ouest,
- et d'autre part, d'élaborer un schéma directeur régional qui devrait orienter le développement de la dite région.

Les *actions* de l'ARSO ont porté sur la réalisation de grands chantiers :

- construction et équipement du Port de San Pedro,
- construction de la retenue de Buyo,
- mise en place d'une infrastructure routière qui permet d'atteindre des localités autrefois impénétrables,
- mise en valeur du patrimoine forestier sous le double aspect de l'exploitation et la replantation forestière, etc...

Mais cette mission de développement territorial a été affectée par la non réalisation de certaines opérations identifiées notamment :

- l'exploitation des gisements de fer de la région de Man,
- l'installation d'une sidérurgie à San Pedro,
- la construction d'une usine de pâte à papier.

Ces deux opérations ont été globalement positives quand bien même certaines actions n'ont pas connu de mise en œuvre.

3. Projet de développement rural dans les savanes du nord-est

Le projet a été conçu comme un projet de développement rural intégré, basé sur les cultures vivrières avec une modernisation de l'agriculture. Comme la composante principale agricole prendrait du temps pour donner des résultats, à

cette composante principale, ont été associées les installations de stockage, les routes de dessertes, et l'hydraulique villageoise de façon à améliorer dans l'immédiat les conditions de vie rurale des habitants de la région.

La conception du projet était d'établir une stratégie de développement possible dans les savanes du Nord-Est.

Les *plans d'actions* portaient notamment sur : (i) la fourniture de services d'encadrement, de crédit et de commercialisation pour des agriculteurs pour la culture de riz de bas-fonds et autres cultures vivrières, et formation d'agriculteurs à la culture attelée, (ii) la promotion des cultures pluviales traditionnelles sur les terres de plateaux, (iii) le développement des coopératives et de la commercialisation, (iv) l'amélioration de 273 Kms de pistes de desserte, (v) l'hydraulique villageoise.

Les *objectifs physiques* furent généralement atteints ou dépassés. Cependant ces réalisations physiques n'ont pu contribuer de façon significative au principal objectif qui consistait à identifier une stratégie de développement basée sur des cultures vivrières. Il a été conclu par les bailleurs de fonds (BIRD, USAID et FAC) du projet en juin 1982 que le projet a échoué dans sa tentative d'atteindre son objectif principal.

Le principal *avantage* du projet est qu'il a contribué à garder l'attention du Gouvernement et des bailleurs de fonds centrées sur les problèmes à résoudre pour le développement économique et social de la région : les investissements en infrastructure dont on a beaucoup besoin demeurent un aspect positif.

Le projet a démontré de façon négative, le manque de justesse de baser le développement sur une production accrue de cultures vivrières, sans un paquet technique éprouvé et durable, des débouchés assurés pour la commercialisation et un système de crédit viable.

4. Projets de développement dans le Nord-Ouest.

Le Nord-Ouest de la Côte d'Ivoire a fait l'objet de plusieurs projets de développement basés sur des cultures vivrières et des cultures de rente notamment le développement de la culture cotonnière, le développement de la culture de riz (la riziculture inondée et la culture pluviale) et le développement de la culture du *Soja*.

Si le développement de la culture de coton, dans la partie nord du pays, a permis à la Côte d'Ivoire dans les années 1980 d'être l'un des trois premiers producteurs de coton d'Afrique, la région du Nord-ouest qui a bénéficié de cette opération de développement du coton, a joué un rôle secondaire dans l'essor de la production de cotonnière comparativement au reste de la partie nord du pays, ce qui a suscité une vision négative de la population du Nord-Ouest.

En ce qui concerne le développement du *riz*, les résultats ont été médiocres. Les paysans travaillant sur les blocs ont été très rapidement confrontés à des problèmes d'érosion, d'épuisement de sols et d'enherbement. Aussi, les blocs de culture ont-ils été abandonnés par les paysans.

Les problèmes techniques ne sont pas les seules causes d'échec. En raison des difficultés rencontrées dans la commercialisation du riz par la structure du projet, la SODERIZ, celle-ci a dû mettre fin à ses activités.

Le Projet de développement de la culture du Soja dans le Nord-Ouest a visé les objectifs ci-après :

- la diversification des cultures en zone de savane par l'introduction et le développement de la culture du soja.
- La modernisation des systèmes d'exploitation agricole grâce à la création d'exploitations familiales motorisées performantes permettant l'accroissement de la productivité du travail et l'amélioration des revenus des paysans.
- La mise en valeur de potentialités agricoles des zones de savane et en particulier du Nord-ouest du pays qui est resté en marge des grands projets de développement, en vue d'assurer un rééquilibrage régional et de diminuer l'exode rural.
- La contribution à l'autosuffisance alimentaire par le développement des cultures vivrières.

Pour atteindre ces objectifs, le Projet a envisagé la mise en œuvre du *programme d'action* suivant :

- Création de blocs de culture répartis en 98 modules de 240 ha bruts sur la durée du Projet, qui seront attribués à des exploitants familiaux à raison de une ou plusieurs exploitations élémentaires de 14 ha par famille.
- Mise en Place de 392 chaînes de motorisation au niveau des exploitations.
- Création d'infrastructures de base, pistes de desserte et chemins d'exploitation, magasins de stockage, habitat et points d'eau.
- Création d'un centre de formation et de démonstration.
- Formation et encadrement technique des paysans et du personnel du Projet et mise en œuvre avec la collaboration de l'IDESSA d'un programme de recherche d'accompagnement axé sur le soja.
- Structuration et organisation des paysans pour le développement de l'action coopérative.
- Appui à l'approvisionnement en intrants, à la mécanisation, à la commercialisation et appui institutionnel à la BNDA et à la DMC.

Les différentes *composantes* du Projet étaient :

- Création de modules d'exploitation.
- Formation, Vulgarisation et Recherche-Développement.
- Développement de la production agricole.
- Appui logistique et institutionnel aux exploitations.
- Appui à l'exécution et à la gestion du Projet.

Dans une région largement touchée par l'exode rural, vidant villes et villages de leurs bras valides, le projet a été une aubaine qui a retenu et même attiré ceux qui avaient quitté les lieux en quête de mieux être dans le sud du pays. Le

projet a amélioré le niveau de revenu de la population. Les revenus distribués aux exploitants agricoles ont été conséquents.

Cependant comme tous ces projets qui sont basés sur le développement de culture, après l'arrêt, les populations se trouvent confrontées aux mêmes difficultés. L'impact sur le développement régional reste aussi moindre.

III. BILAN DES ÉTUDES PROSPECTIVES : BILAN COMPARATIF DES GRANDES ORIENTATIONS DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DANS LES ÉTUDES PROSPECTIVES (2000, 2010, 2025)

1. Etude prospective Côte d'Ivoire 2000

«Côte d'Ivoire 2000» est la première étude prospective réalisée par le Ministère du Plan au début de la décennie 1970. Le principe de la réalisation de cette étude a été adopté au moment de l'élaboration du premier plan quinquennal 1970-1975. Pour les autorités de l'époque, il s'agissait d'entreprendre une réflexion stratégique visant à obtenir le point de vue des populations sur leurs visions du futur de la Côte d'Ivoire. Ce premier exercice de concertation nationale ou de dialogue national sur la détermination d'une vision commune de l'avenir du pays était nécessaire pour asseoir un processus de planification participative du développement. Les réflexions se sont déroulées d'octobre 1973 au mois de juin 1974 et ont mis à contribution environ 150 personnalités issues de tous les secteurs d'activités.

Cette étude prospective est donc apparue comme le résultat d'une vaste opération de consultation dont les principaux *thèmes* abordés ont été : l'agriculture, l'industrie, les activités tertiaires, l'emploi, le type de société, l'éducation et la formation et l'aménagement du territoire.

Comme on peut le constater, la question relative à l'aménagement du territoire a été abordée comme une thématique essentielle dans la stratégie future du développement du pays. Cela n'est pas nouveau puisqu'elle s'inscrit dans la continuité des réflexions menées dans le plan quinquennal 1970-1975. En effet, au sortir de la décennie 1960-1970, le diagnostic de la politique d'aménagement du territoire montre bien évidemment que la Côte d'Ivoire souffre de divers *maux* dont les plus importants sont :

- la persistance des disparités régionales,
- la mauvaise répartition des investissements et des richesses,
- la «macrocéphalie» marquée par une croissance démesurée d'Abidjan au détriment des autres centres urbains.

Face à ces constats, l'étude prospective Côte d'Ivoire 2000 préconise l'adoption d'une politique d'aménagement du territoire *volontariste* où l'Etat se positionne comme le principal acteur tant au niveau de la conception que de la mise en œuvre des actions.

Cette nouvelle orientation de l'aménagement du territoire va alors s'articuler autour de trois axes principaux :

- Le premier axe porte sur la politique de régionalisation qui vise une

répartition équilibrée des hommes, des équipements, des activités et une mise en valeur des potentialités des différentes régions du pays.

- Le second axe est relatif à la mise en place d'une politique d'urbanisation du territoire qui encourage la création de nouveaux pôles de développement pour contrebalancer le poids excessif d'Abidjan et le développement d'un réseau harmonieux de villes moyennes.
- Le troisième axe a trait à une révision de la structure démographique fondée sur une réduction substantielle de la population étrangère au sein de la population nationale.

Pour faciliter la mise en œuvre de cette politique et atteindre les objectifs de l'étude, il est proposé plusieurs types d'actions dont :

- le freinage de la croissance d'Abidjan qui devra se traduire par une réorientation des investissements vers *d'autres pôles urbains*.
- la structuration de l'espace national par le développement d'une *armature urbaine hiérarchisée* et harmonieusement répartie sur le territoire national.
- La mise en œuvre d'une politique de *décentralisation* effective des pouvoirs de décision qui permettra de faire émerger les initiatives locales.

Dans ce sens l'étude propose la création des régions (ensemble de départements) comme entités décentralisées disposant des Commissions Régionales de Développement (CRD) comme instrument d'identification et de mise en œuvre des programmes de développement. Au niveau financier, l'option préconisée sera d'une part de s'appuyer sur les FRAR comme outils participatifs de financement des projets et d'autre part d'intégrer dans les budgets régionaux le principe de la péréquation financière entre régions riches et les régions pauvres. Parallèlement à la mise en place de la décentralisation, il est préconisé le renforcement de la déconcentration administrative pour accompagner les actions de développement. Au niveau rural une restructuration du milieu est proposée qui tend au regroupement des villages autour d'un village- centre qui lui concentrerait les équipements importants. A ce niveau également, il est préconisé la mise en place de structures *coopératives* capables de collecter les taxes pour alimenter les budgets propres de ces regroupements de villages.

- La diminution de la proportion de la population étrangère se fonde sur deux mesures ; l'une restrictive et l'autre positive. Les mesures restrictives portent notamment sur le renforcement du contrôle des immigrants et les restrictions au niveau de l'embauche des étrangers, l'adoption d'un code foncier comportant des dispositions visant à interdire l'acquisition définitive des terres par les étrangers («remettre en cause le principe en vigueur selon lequel la terre appartient à celui qui la met en valeur»). Quant aux mesures positives, il s'agit «d'ivoiriser» le personnel enseignant dans le secteur de l'éducation et la formation, la rénovation des centres techniques ruraux, la promotion et l'assistance des entrepreneurs nationaux etc. Ces mesures sont accompagnées par la mise en place d'une politique nataliste ou populationniste. Il s'est agit alors d'encourager les familles ivoiriennes à procréer en mettant en place des avantages sociaux dont notamment l'augmentation du nombre d'enfants bénéficiaires des allocations familiales (au-delà de 6).

Fondamentalement l'approche en matière d'aménagement du territoire préconisée par l'étude prospective Côte d'Ivoire 2000 comporte deux axes essentiels : (i) le premier axe prône une politique de développement régional fondé sur les créations de pôles régions et la mise en place d'une armature urbaine nationale ; (ii) le deuxième axe est une nouveauté dans la réflexion puisqu'elle touche un aspect jusque là occulté, à savoir la forte présence de populations étrangères dans la population nationale. Cette option démographique s'attaque aux problèmes des étrangers et de la place à leur donner dans le développement du pays. Cette question est devenue préoccupante lorsque la pression foncière sur les terres agricoles a commencé à provoquer des conflits entre les populations.

C'est l'une des conséquences visibles de l'option de développement économique qui met l'agriculture au cœur du développement national. Les activités agricoles étant devenues sources d'enrichissement, la pression sur les terres s'est donc faite sentir.

Les actions proposées

L'étude prospective Côte d'Ivoire 2000 propose deux types d'actions :

La création de pôles de développement

A ce niveau il était préconisé une armature urbaine à cinq niveaux :

- Le niveau 1 concerne les villes de rayonnement international (Abidjan et San-Pédro) ;
- Le niveau 2 est relatif aux villes pouvant jouer les rôles de capitales régionales Korhogo et Ferkessédougou, au Nord ; Man à l'ouest avec comme perspective la mise en exploitation des mines de fer, Bouaké qui appelle à une politique volontariste de renforcement de son pôle économique, Yamoussoukro qui peut servir de base au transfert de la capitale politique et administrative et de sa position au carrefour des principaux axes Nord-Sud et Est-Ouest.
- Les niveaux 3 et 4 concernent les villes intermédiaires et d'équilibres (Daloa, Gagnoa, Odienné, Bondoukou, Agboville, Dimbokro et Abengourou) ;
- le niveau 5 a trait aux villes moyennes qui apparaissent comme significatives vis-à-vis d'options d'aménagement à long terme particulières telles que la présence d'une grande infrastructure, position importante dans l'espace urbanisé (Danané, Toulepleu, Katiola, Boundiali, Séguéla, Duékoué, Gui-glo, Bouaflé, Soubré etc..).

Le développement des infrastructures

L'étude préconise une structuration de l'espace national autour de deux axes routiers nord-sud :

- l'axe Abidjan - Bouaké - Ferkessédougou - Ouagadougou ;
- l'axe San-Pédro - Séguéla - Odienné - Bamako

Le Bilan de l'approche prospective

Au regard du développement actuel de la Côte d'Ivoire, le constat qu'on peut faire, montre que les orientations de l'étude Côte d'Ivoire 2000 ont *influencé les actions de développement*. En effet, au plan de l'armature urbaine, le réseau actuel des villes est construit selon les indications de l'étude. Un exemple parmi tant d'autres ; l'étude avait préconisé que, compte tenu des investissements qui y sont faits et de sa position de carrefour des axes routiers les plus importants, Yamoussoukro présentait les atouts pour être la capitale politique de la Côte d'Ivoire. Depuis 1983, cette proposition est devenue une réalité et Yamoussoukro continue d'accueillir les investissements lui permettant de jouer pleinement ce rôle. Au niveau des axes routiers, les deux proposés font partie des principaux axes routiers du pays. En résumé, l'on peut affirmer que l'étude prospective Côte d'Ivoire 2000 a véritablement tracé les sillons du développement actuel de la Côte d'Ivoire comme l'étude «les perspectives décennales».

Toutefois, force est de reconnaître que tout n'a pas été mis en œuvre. La politique de développement régional est restée sans suite malgré le démarrage effectif de la décentralisation en 1980. Abidjan a continué à être la ville phare qui concentre l'essentiel des activités et la majorité des populations urbaines. Les centres urbains, devant concurrencer Abidjan, n'ont jamais pu émerger. Les zones forestières ont continué d'attirer les populations au détriment des autres parties du pays. La pression sur les terres agricoles dans cette zone forestière est telle que les conflits fonciers ont entraîné une *rupture de la cohésion sociale*. La politique de contrôle de l'immigration n'a jamais été mise en œuvre.

L'étude prospective Côte d'Ivoire 2000 reste donc un cadre de référence à explorer et qui peut servir pour l'avenir. En effet, avec la crise actuelle, on peut se rendre compte que certaines options sont d'actualités et posent la problématique d'un aménagement du territoire dans un environnement démographique non maîtrisé.

2. Etude prospective Côte d'Ivoire 2010

Contrairement à la précédente étude prospective, l'étude «Côte d'Ivoire 2010» a été initiée par la Coopération Française avec pour objectif de donner à la France un référentiel lui permettant d'optimiser ses futurs axes et moyens d'intervention par rapport aux besoins des ivoiriens. De façon spécifique, l'étude vise à mettre en évidence les thèmes majeurs et les formes les plus adaptées de coopération, pouvant aider la Côte d'Ivoire à s'orienter au mieux vers les choix qu'elle aura retenus face aux différentes options du futur possible. On le constate bien évidemment que l'étude prospective Côte d'Ivoire 2010 est orientée et répond au souci de mieux cadrer la coopération de la Côte d'Ivoire avec la France. La démarche méthodologique utilisée vise donc à exprimer cette volonté de l'Etat français. Elle est *semi-participative* et ne met pas en avant un dialogue national entre les acteurs du développement. Elle s'inscrit dans une démarche classique de réalisation d'une étude qui comprend une revue de littérature, des interviews de personnalités clés, l'analyse et la rédaction de rapport. Les axes de réflexions ont été balisés de manière à ne faire apparaître dans les *propositions* que les aspects pouvant être pris en compte dans la *coopération* entre les deux pays.

Concrètement l'étude s'est articulée autour de *trois axes* fondamentaux suivants :

- la définition des *enjeux majeurs* dans les domaines politique, économique démographique et socioculturel ;
- la détermination de la vision de la Côte d'Ivoire à l'an 2010 à travers la définition des scénarii et des leviers de changement ;
- la définition des *enjeux* de l'aide.

Dans ce schéma, l'aménagement du territoire n'apparaît pas comme un enjeu de taille pouvant influencer les actions de la coopération. Néanmoins, l'on peut voir apparaître l'aménagement du territoire à l'intérieur des enjeux que constituent la décentralisation, le développement régional et l'urbanisation.

Le diagnostic de la politique d'aménagement du territoire fait ressortir que les problèmes identifiés par la précédente étude prospective persistent. La tendance au renforcement des disparités régionales en faveur de la zone forestière et du pôle urbain d'Abidjan s'accroît créant ainsi un déséquilibre dans le développement du pays.

Face à ce constat, l'étude prospective Côte d'Ivoire 2010 préconise les mêmes solutions que celles de Côte d'Ivoire 2000, mais en les renforçant par la mise en place d'une véritable politique de décentralisation. Le changement important à opérer vise à accompagner l'aménagement du territoire par la décentralisation. Autrement dit, l'étude prospective Côte d'Ivoire 2010 considère que la décentralisation/régionalisation est un enjeu fondamental de développement économique, celui d'avoir une meilleure répartition des fruits de la croissance. Elle est donc perçue comme une stratégie dans la mesure où elle peut faciliter la mobilisation des ressources et l'exploitation efficiente des potentialités des différentes régions.

La décentralisation est donc prise ici comme un axe véritable de développement du territoire. Pour ce faire, l'étude préconise la mise en place de mécanismes et d'instruments efficaces de gestion, des hommes compétents pour animer les institutions décentralisées et des ressources financières conséquentes. Le rôle de l'Etat devra être de veiller à un partage équitable des fruits de la croissance.

Le Bilan de l'approche prospective

Lorsqu'on porte un regard sur l'évolution de la coopération entre la France et la Côte d'Ivoire, les actions conduites ont largement été influencées par l'étude Côte d'Ivoire 2010. En effet, la très grande majorité des appuis ont été orientés vers les communes dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de décentralisation. Les communes sont les principales bénéficiaires des projets d'infrastructures et de développement local. Mais en termes de politique d'aménagement du territoire, cette étude n'a pas transgressé par rapport aux autres études. Toute fois, elle a surtout permis d'inscrire la décentralisation à travers la régionalisation au cœur du débat sur le développement du territoire national. En outre, elle a été le précurseur de la nouvelle politique d'aménagement du territoire en ce sens qu'elle a insisté sur la décentralisation comme un des moyens de mise en œuvre de la politique d'aménagement du territoire.

3. Etude prospective Côte d'Ivoire 2025

L'étude prospective Côte d'Ivoire 2025 est la troisième réflexion stratégique sur le long terme entreprise sur l'initiative du Gouvernement. Elle s'inscrit dans un *contexte particulier* du pays, marqué par la disparition le 7 décembre 1993 du premier président Félix Houphouët Boigny et la dévaluation du Franc CFA en début 1994.

Ces deux évènements cruciaux ont été interprétés de deux manières : (i) d'abord comme une période *d'incertitude politique et sociale*, (ii) et ensuite comme une chance pour *relancer la croissance économique*. C'est dans ce contexte de transition politique et économique que les réflexions vont se dérouler avec comme objectif d'inscrire la Côte d'Ivoire sur une nouvelle voie de développement : celle de renouer avec la croissance par une planification stratégique axée sur des actions projetées sur le long terme. Elle est fondée sur le *principe du dialogue social* associant hauts responsables des administrations publiques et privées, chercheurs de l'université, représentants de la société civile et d'ONG, syndicalistes et leaders d'opinion, mouvements de jeunesse, paysans, associations de femmes, etc.

Les réflexions se sont organisées autour de cinq axes majeurs :

- la détermination des principales aspirations des ivoiriens ;
- le diagnostic stratégique de l'économie, de la société, de l'aménagement du territoire et de l'environnement avec la mise en évidence de tendances lourdes et des germes du changement ;
- les scénarii des futurs possibles ou plausibles avec prise en compte des incertitudes critiques ;
- les choix stratégiques en vue de répondre aux attentes des ivoiriens ;
- les programmes prioritaires pour le long terme.

Le diagnostic de l'aménagement territoire qui transparaît dans l'étude indique clairement que les choses n'ont pas véritablement évolué depuis les premières études prospectives. A croire que les efforts n'ont jamais été faits. Et pourtant, l'Etat à travers sa politique volontariste d'aménagement du territoire a conduit des actions de grande portée ayant permis au pays d'atteindre un niveau de développement unique en Afrique de l'Ouest.

En effet, le territoire national présente une structuration qui permet de distinguer les *pôles urbains* majeurs et les métropoles d'équilibres. En outre, divers programmes, des mécanismes de *financement* (FRAR, FIAU, FPCL, etc.), des projets sectoriels de développement (plan palmier, hévéa, cocotier, coton, sucre, etc.), des projets de développement intégré (ARSO, AVB, Bad-Ouest, etc.), des programmes spécifiques d'équipements (routiers, aéroportuaires, touristiques) ont été exécutés et ont donné une assise économique au pays.

Malgré toutes ces actions, il apparaît néanmoins que la lutte contre le double phénomène de concentration et de disparité dans la répartition des hommes et des activités n'a pas véritablement atteint les objectifs escomptés. Le constat reste que *l'espace socio-économique* continue de se dessiner humainement et économiquement autour du port d'Abidjan et les zones forestières continuent d'exercer leur attractivité.

Quant *aux capacités industrielles*, elles restent concentrées autour d'Abidjan et sur le littoral renforçant ainsi son rôle de pôle moteur du développement. A contrario les investissements proposés dans les villes n'ont jamais été mis en œuvre. Les villes demeurent des pôles démographiques animés par un secteur informel hypertrophié.

En définitive, l'étude Côte d'Ivoire 2025 a basé les stratégies de développement sur la détermination des scénarii du futur. Des scénarii pessimistes et optimistes ont été proposés qui ne précisent aucunement comment intégrer la politique d'aménagement du territoire dans la vision future du développement du pays. Cette étude pêche par son manque de clarté dans la prise en compte de l'aménagement du territoire dans la planification à long terme.

IV. LA NOUVELLE POLITIQUE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DEPUIS 1990

1. Les changements de contexte, d'approche et de problématique

Depuis l'indépendance, la Côte d'Ivoire a subi d'importantes transformations (croissance démographique, mutations économiques, changement de mode de vie, etc. ...), qui se répercutent inévitablement sur l'organisation de l'espace : infrastructures et équipements nouveaux, altération du milieu, etc.

Conscient de ces évolutions, l'Etat a entrepris la mise en oeuvre d'une politique volontariste d'aménagement du territoire centrée sur *l'équipement en infrastructures*, afin de maîtriser les objectifs de développement socio-économique, sous l'angle du respect des équilibres généraux et de la sauvegarde de l'unité nationale, notamment en ce qui concerne les ressources de base et les moyens financiers.

Jusqu'au début des années 90, les actions de l'Etat en matière d'aménagement du territoire ont en effet procédé d'une vision à la fois sectorielle, principalement tournée vers l'équipement, et centralisée parce que menée par l'Etat (ou au travers de sociétés de développement régional) en tant qu'unique initiateur.

En dépit des efforts, le bilan d'ensemble révèle que les actions conduites pour lutter contre le double phénomène de concentration et de disparité dans la répartition des hommes et des activités n'ont pas encore atteint leurs objectifs : l'espace socio-économique a continué à se dessiner humainement et économiquement en fonction du port d'Abidjan, les zones forestières exerçant un attrait naturel particulier.

Des programmes majeurs de diversification agricole ont été cependant orientés vers les zones de savane, dans un effort d'atténuation des disparités régionales; les capacités manufacturières de la Côte d'Ivoire restent concentrées autour d'Abidjan et sur le littoral. Le rôle d'Abidjan comme pôle moteur s'est vu particulièrement renforcé, pendant que son poids démographique par rapport aux autres centres urbains passait de 32% en 1960 à 38% en 1970 et 46% en 1988 pour être à plus de 50% en 1998.

Les *stratégies* d'investissement proposées pour les villes qui ont émergé n'ont pas été mises en oeuvre. Ces villes demeurent des pôles démographiques animés par un secteur informel hypertrophié.

Il convient en outre de souligner l'absence de coordination des politiques sectorielles, et la faible implication des populations concernées dans la programmation des infrastructures de base, avec souvent pour corollaire l'absence d'entretien, voire l'abandon des réalisations faites par l'Etat.

Ces actions tout de même issues d'une politique d'aménagement du territoire ont été *interrompues par les Programmes d'Ajustement Structurel (PAS)* à partir des années 1980. Ceux-ci, avec leurs fractionnements sectoriels et leurs disciplines budgétaires, ont survalorisé les indicateurs macro-économiques et financiers au détriment de ceux relatifs à l'aménagement du territoire conçus comme de simples variables secondaires. Le court terme a ainsi gêné l'affirmation d'une vision collective pour le long terme, en empêchant une véritable politique territoriale. A partir de 1980 jusqu'en 1990, bon nombre d'aspects du développement socio-économique ont été négligés, notamment l'aménagement de l'espace national, qui constitue une composante à part entière de la politique macro-économique.

Par ailleurs, parallèlement aux Programmes d'Ajustement Structurel (PAS), la politique de *décentralisation* s'est progressivement affirmée, et les logiques induites par le processus, liées à la *multiplication rapide des acteurs et des visions*, se sont également opposées à la construction d'une stratégie nationale d'aménagement du territoire.

2. Les nouvelles orientations et les stratégies associées

Sur la base des différentes expériences, dont les résultats sont jugés globalement satisfaisants si l'on établit des comparaisons avec les pays de la sous région, l'Etat entendait désormais rationaliser ses méthodes de programmation aptes à permettre une optimisation de ses moyens et de ses ressources, d'une part, et développer une vision collective pour le long terme, d'autre part.

Ainsi en 1997, l'Etat a défini une *nouvelle politique* d'aménagement du territoire de la Côte d'Ivoire, qui a fait l'objet du document de stratégie présenté à la communauté des Bailleurs de Fonds lors de la *Table-Ronde* sur la Décentralisation et l'Aménagement du Territoire tenue du 12 au 14 mai 1997.

Les objectifs généraux visés par cette politique d'aménagement du territoire et de décentralisation sont : (a) *désengager l'Etat* des activités de production au profit d'actions visant à la mise en place d'un cadre favorable à l'investissement (code des investissements, équipements et infrastructures publics...) ; b) favoriser un *développement harmonieux*, équilibré et cohérent de l'ensemble du pays, par le renforcement du rôle de levier du développement imparti aux entités territoriales, à travers la promotion de la compétence locale et la responsabilisation accrue des populations en matière de programmation et de gestion du développement ; (c) accompagner la *décentralisation* par un mouvement accru de déconcentration des services publics ; (d) *mieux programmer* l'investissement et optimiser la gestion des ressources au sens large (ressources naturelles, patrimoine d'infrastructures et d'équipements, ressources humaines).

Les objectifs spécifiques sont les suivants; (i) polariser le développement régional sur les chefs-lieux de région en vue d'impulser le développement à ce niveau, tout en faisant contrepoids à la croissance de la capitale économique ; (ii) améliorer la productivité régionale en identifiant des investissements et mesure de l'Etat qui sont indispensables pour maximiser l'intervention du secteur privé dont le rôle devra aller croissant, et permettre à chacune des régions de jouer pleinement son rôle en fonction de ses avantages comparatifs ; (iii) faciliter la relance de l'investissement privé ; (iv) doter et/ou renforcer en équipement minimum les entités territoriales (régions, communes et pays ruraux) pour assurer et fournir à l'ensemble des ménages l'accès aux services de base ; (v) favoriser le développement des activités productives formelles ou informelles; (vi) renforcer la capacité de gestion des collectivités territoriales en mettant en place ou en améliorant leurs outils de gestion et de planification pour leur permettre de jouer le rôle qui est le leur en matière de conception, de programmation, de réalisation, de gestion et d'entretien des équipements ; (vii) renforcer le rôle des services déconcentrés de l'Etat ; (viii) préserver, entretenir et renouveler les ressources naturelles et le patrimoine créé, garant du maintien des capacités de croissance et de fonctionnement ; (ix) renforcer l'implication des populations dans la prise des décisions les concernant ; (x) concentrer les ressources destinées aux investissements de fonction locale sur les *FRAR et FIAU*.

Pour atteindre les objectifs fixés, *trois orientations* sont préconisées pour l'intervention des pouvoirs publics :

La planification territoriale et la gestion spatiale

Elle se traduit par l'élaboration d'un *cadre de cohérence* et de référence des interventions publiques et privées dans l'espace régional et par une meilleure programmation de l'investissement public, une gestion rationnelle des ressources au sens large et une exploitation optimale des potentialités afin d'assurer un développement régional et local harmonieux.

A cet effet, des *outils de planification et de programmation* nécessaires et indispensables sont identifiés et recommandés. La mise en place de ces outils permettra, d'une part, d'identifier des investissements publics indispensables pour maximiser l'intervention du secteur privé et de rechercher un partage de responsabilités entre les différents acteurs (usagers, secteur privé, collectivités territoriales, pouvoirs publics, ONG), afin d'améliorer la productivité des régions, et d'autre part, de disposer d'un cadre général d'analyse des échanges entre le milieu urbain et le milieu rural, favorisant la prise en compte des dimensions spatiales de l'économie dans la définition de la politique macro-économique.

Le renforcement de façon cohérente et coordonnée du niveau d'équipement national, régional et local

Pour assurer à l'ensemble des ménages une qualité d'accès aux services essentiels de base et favoriser le développement des activités productives formelles ou informelles, la politique d'investissements publics doit être fondée,

sur la réalisation d'équipements de diverses fonctions (nationale, régionale et locale) et sur la mise en place de mesures ou d'actions pouvant faciliter et susciter l'intervention accrue du secteur privé.

Il devra se traduire par une politique cohérente et harmonieuse (c'est-à-dire qu'elles ne peuvent être conduites indépendamment les unes des autres, ou sans concertation suffisante par chacune des administrations et chacun des partenaires concernés) de renforcement du niveau d'équipement en infrastructures et superstructures de tous les échelons de la hiérarchie des zones de peuplement structurant le territoire national : pôles régionaux que sont les chefs-lieux de régions, villes moyennes que doivent être les chefs-lieux de départements, petites villes que sont les chefs-lieux de sous-préfectures, et enfin les villages et les campements qui composent le pays rural.

Les objectifs et les critères d'équipement devraient être définis pour certains secteurs et types d'équipement en fonction des différents niveaux spatiaux (national, régional et local), des politiques sectorielles et de la politique d'aménagement du territoire.

Les équipements et les infrastructures doivent être implantés en fonction de :

- l'intérêt pour les populations desservies ;
- l'intérêt pour l'Etat ;
- l'impact territorial, économique et social.

La décentralisation et la déconcentration :

Pour promouvoir la compétence locale en matière de programmation et de gestion du développement avec un appui renforcé des services déconcentrés de l'Etat.

Les actions de décentralisation et de déconcentration, outils directs de l'intervention de l'Etat sur la structure du territoire constituent en effet une modalité essentielle de mise en œuvre de la politique d'aménagement du territoire.

Dans cette nouvelle approche, la décentralisation, dont l'objet est de favoriser l'implication des populations locales dans le traitement des affaires, qui les concernent au premier chef ainsi que l'animation de la vie locale, en vue de promouvoir et de faciliter le développement, est conçue comme le moyen le plus efficace de parvenir à un choix cohérent, et par conséquent durable, des investissements à réaliser. La bonne gouvernance, qui implique à la fois transparence des choix, rigueur dans la gestion, respect des droits de chacun par l'accès libre et facile à l'information, est placée au cœur de cette politique de décentralisation.

3. Les programmes d'actions nationales et régionales et leur niveau de mise en œuvre

A partir de 1990, l'Etat ayant de plus en plus recours aux emprunts extérieurs, la politique d'intervention en milieu urbain a pris la forme de projets financés par les bailleurs de fonds internationaux. Les ressources des bailleurs de fonds destinées à l'investissement local sont mobilisées sous forme de dons ou de prêts, octroyés dans le cadre de projets de développement spécifiques.

Jusqu'en 1997, les principales interventions extérieures étaient les suivantes :

- la Banque Mondiale, à travers le Projet d'Appui à la Conduite d'Opérations Municipales (PACOM).
- l'Union Européenne, à travers le Projet de Développement des Communes Côtières (PDCC).
- la Coopération Allemande - KfW, à travers le projet de Drainage, d'Assainissement des Villes de l'Intérieur et d'adduction d'eau ;
- le Gouvernement Belge, à travers le Projet de Développement des Communes du Nord (PDCN).
- la Coopération Française, à travers le Projet d'Appui au Développement Communal des capitales régionales (excepté Abidjan) ;
- La Caisse Française de Développement, à travers les projets de construction d'équipements marchands.

Par ailleurs, suite à la Table-Ronde sur la Décentralisation et l'Aménagement du Territoire, tenue en mai 1997, où l'Etat a défini une nouvelle politique d'aménagement du territoire de la Côte d'Ivoire, les bailleurs de fonds intervenant dans le secteur, ont pris l'engagement de s'inscrire dans la politique d'ensemble de développement régional du Gouvernement.

Ainsi l'Union Européenne, la Banque mondiale et l'AFD ont respectivement initié des projets d'appui au développement des capitales régionales. Malheureusement, *seul le projet de l'Union Européenne* a été concrétisé. Il s'agit du Programme de Soutien à la Décentralisation et à l'Aménagement du Territoire (PSDAT), dont le financement est assuré à partir du 8^{ème} FED. Ce Programme démarré en mai 2003, est en cours d'exécution.

V. QUELQUES PERSPECTIVES

1. Les efforts d'équipement du territoire et les déséquilibres restants

Le bilan en matière d'équipement est *globalement positif* en termes de niveau d'investissement réalisé.

En milieu rural, on note les opérations de l'Aménagement de la Région du Sud-Ouest (ARSO) dans la région Sud-Ouest et de l'Autorité pour l'Aménagement de la Vallée du Bandama (AVB) dans la région Centre, le développement des pistes rurales, les programmes d'hydraulique villageoise et d'électrification rurale, les Programmes FRAR (Fonds Régional d'Aménagement Rural), et les projets de développement intégré avec leur composante "infrastructures et équipements".

En milieu urbain, les actions les plus marquantes ont été la création des villes nouvelles de San Pedro (pour désenclaver économiquement la région Sud-Ouest en permettant l'exportation de ses productions, principalement le bois) et de Yamoussoukro (la capitale politique du pays, permet de recentrer l'armature urbaine sur l'intérieur du pays), la construction d'un deuxième port à San-Pedro, les Programmes d'Urgence du Nord (pour revivifier les villes de savane) et les Programmes des Fêtes de l'Indépendance (pour renforcer le réseau urbain dans son ensemble). Pour mettre en relation milieu urbain et rural, un important programme routier interurbain (comprenant notamment une autoroute) a été mis en œuvre. De même ont été construits des aéroports dans les principales villes du pays et ont été mis en place un réseau interconnecté d'électricité et un réseau de télécommunications.

2. Les changements dans la relation aménagement du territoire développement économique

A la lumière des différentes études de planification et de prospective, il ressort une nette évolution dans les approches en matière de politique d'aménagement du territoire. En effet, très tôt, c'est-à-dire dès les premières études de planification, l'aménagement du territoire a été considéré comme un axe majeur de développement économique et social du pays. Cependant l'avènement de la crise économique vers la fin des années 70, a amené l'Etat à moins se préoccuper de l'aménagement du territoire et à *privilégier plutôt les aspects économiques* du développement. Les difficultés économiques ont poussé les différents partenaires à porter un regard sur les aspects macro-économiques et la gestion financière de l'Etat. Ce qui a abouti à la mise en place des plans d'ajustement structurel (PAS) qui visaient comme objectif la restriction des investissements publics de l'Etat et son désengagement d'un certain nombre de secteurs d'activités.

L'impact des actions du PAS sur la mise en œuvre de la politique d'aménagement du territoire s'est donc fait sentir par la baisse de l'influence du Ministère du Plan, qui parfois a disparu de la composition des gouvernements, l'arrêt du *processus de planification* et la non mise en œuvre du plan quinquennal 1980-1985. Au cours de cette période, la Côte d'Ivoire a mis en avant les directives économiques des partenaires au développement (Banque Mondiale, FMI, etc.) dans le cadre de la mise en œuvre de nouvelles alternatives pour la relance des activités économiques sources d'enrichissement du pays.

L'analyse des indicateurs macro économiques, l'émergence de nouveaux thèmes de développement, tels que la lutte contre la pauvreté et le développement durable ont donc pris le pas sur l'aménagement du territoire. Ce changement d'orientation s'est poursuivi jusqu'en 1997, année charnière d'une reprise de conscience de la nécessité de réintroduire l'aménagement du territoire au cœur du processus de développement de la Côte d'Ivoire. Ce changement s'est opéré lorsqu'on a constaté les limites des Plans d'ajustement structurels, qui ont favorisé le développement de la pauvreté tant des individus que des territoires nationaux.

Il est donc essentiel pour la Côte d'Ivoire, qui a une longue tradition de planification, de réintroduire l'aménagement du territoire dans les stratégies de développement national.

3. La poursuite du peuplement et l'édification de l'armature urbaine

La poursuite du peuplement

Le peuplement de la Côte d'Ivoire s'est effectué en se fondant sur deux phénomènes majeurs : l'encouragement des naissances (mise en place d'une politique nataliste) et l'immigration (attractivité économique). Le développement de ces deux phénomènes est pour beaucoup lié à la politique de développement mise en place notamment les stratégies d'aménagement du territoire.

Lorsqu'on examine les stratégies préconisées à travers les études de planification et prospectives, l'on constate que la répartition de la population sur le territoire a été une forte préoccupation des acteurs du développement. D'abord parce que la politique de développement économique s'est fondée sur l'attrance de la main d'œuvre sous-régionale, ensuite on note que cette forte immigration a constitué un problème de maîtrise de la population étrangère et enfin pour freiner l'importance de la population étrangère l'Etat s'est orienté vers la promotion d'une politique nataliste qui finalement n'a pas donné de résultats probants.

En définitive, l'on note une *démographie galopante et inadaptée* au niveau de la croissance économique. La répartition territoriale de ce peuplement reste toujours conforme à l'évolution du couvert forestier. En d'autres termes, la population continue de se concentrer dans les zones forestières où existent encore des terres arables. La pression foncière dans ces parties du territoire devient ainsi importante favorisant ainsi de *graves conflits sociaux*.

En basant toujours son développement sur l'*agriculture*, la Côte d'Ivoire restera confrontée au phénomène de concentration des populations autour des forêts avec les conséquences que cela engendrerait pour la cohésion sociale. La politique d'aménagement du territoire devra donc permettre de corriger cette approche de développement en proposant de nouvelles alternatives de développement du territoire.

L'édification de l'armature urbaine

Dès les premières études de planification notamment le plan quinquennal 1970-1975, l'une des recommandations du volet aménagement du territoire est le développement de pôles nationaux de développement organisés autour d'une armature urbaine. Cette option a transparu dans toutes les autres études significatives en matière de planification et de prospectives. Ainsi, l'armature urbaine, qui organise actuellement le territoire national, a commencé à se dessiner dès le milieu des années 1960.

En effet, l'organisation des fêtes d'indépendance tournante a permis de bâtir de *nouveaux centres urbains* en engageant des investissements importants à la réalisation des équipements et infrastructures. Les premières villes à accueillir ces fêtes tournantes furent Man (1966), Abengourou (1968), Korhogo, Bondoukou (1972), Daloa, Gagnoa (1970), Katiola, Bouaké, Dimbokro (1975), etc... Ces villes ont constitué l'ossature de l'armature urbaine actuelle avec comme pôles moteurs Abidjan, San-Pedro, Man, Daloa, Korhogo, Yamoussoukro et Bouaké.

En outre, la politique de développement régional mise en œuvre par les différentes autorités (ARSO et AVB) a contribué à construire des villes comme San-Pedro au Sud-Ouest et favorisé le développement de Bouaké au Centre.

4. Perspectives

L'aménagement du territoire doit aujourd'hui s'imposer dans le cadre du développement de la Côte d'Ivoire. Pour ce faire, plusieurs actions doivent être menées qui devront tendre à une appropriation effective par l'Etat, les structures paraétatiques, les partenaires au développement et les structures privées du processus d'élaboration d'une bonne politique d'aménagement du territoire. Dans ce sens, il est important de réactualiser la stratégie de 1997 qui a été déjà approuvée par les partenaires au développement et qui a inspiré la Déclaration de Politique Nationale d'Aménagement du Territoire de la Côte d'Ivoire de la DPNAT qui a fait l'objet d'une présentation effective le 30 juin 2006.

Cette DPNAT démontre bien que l'Etat considère effectivement l'aménagement du territoire comme une priorité fondamentale qui doit orienter l'ensemble des politiques territoriales et des choix de l'Etat tant en période de prospérité qu'en période de récession.

A côté de cette prise en compte de la question territoriale, la décentralisation doit aller en puissance car elle n'est pas la concurrente de l'aménagement du territoire, mais participe à sa richesse et à sa mise en œuvre en constituant ce corps intermédiaire, indispensable au développement géographique équilibré et participatif.

En conséquence, il est suggéré de mettre en place certaines actions et mesures pour soutenir la dynamique de l'aménagement du territoire du pays envisagé par les autorités, car aménager un territoire, planifier et gérer l'espace, c'est concilier la volonté ou les intérêts d'une communauté humaine avec les potentialités du milieu, de la technique et de l'économie.

Il s'agit notamment de :

- La loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire.

Elle aura pour objet de fixer le cadre juridique de toutes les interventions de l'Etat et des autres acteurs ayant pour effet la structuration, l'occupation et l'utilisation du territoire national et de ses ressources.

- La création d'un Comité Interministériel pour l'Aménagement du Territoire.

Il aura pour mission d'arrêter les grandes options d'aménagement du territoire, d'assurer la cohérence spatiale entre les différents programmes d'aménagement et d'équipement et de donner son avis dans le cadre de ces attributions sur : (i) les grands programmes d'infrastructures et d'équipements, (ii) les grands programmes des villes, (iii) les plans directeurs sectoriels élaborés par les Ministères Techniques ou autres organismes, (iv) les plans pouvant concourir à la protection de l'environnement.

Sa composition ainsi que les modalités de fonctionnement seront définies par décret. Le comité sera présidé par le Premier Ministre ou en son absence par le Ministre de la Planification du Développement.

- La mise en place des Conseils Régionaux.

Ces collectivités territoriales seront le cadre privilégié de la promotion de la participation effective des acteurs de la région aux efforts de développement, en organisant la réflexion sur les principaux axes de ce développement en vue de faire des propositions d'orientation et d'actions touchant le développement économique, social et culturel de la Région. Elles constituent en outre, le cadre privilégié de définition, de mise en œuvre et de suivi de la politique de développement régional.

- L'élaboration d'un Schéma National d'Aménagement du Territoire et des Schémas Directeurs d'Aménagement Régional (SDAR).

Afin que les objectifs généraux poursuivis par la vision d'aménagement du territoire puissent être concrétisés sur le terrain, le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) et les Schémas Directeurs d'Aménagement Régional (SDAR) demeurent les outils de planification les plus efficaces pour assurer la cohérence et la mise en œuvre des actions de ladite politique sur le terrain.

Ils permettent au niveau national et régional de concrétiser les orientations fixées par la politique d'aménagement du territoire. Le schéma national ou régional, tout en posant les problèmes du long terme et de la cohérence de la démarche de développement et en répondant aux problèmes immédiats, propose une démarche concrète de traitement. En outre, il débouche sur des programmes enveloppes que l'on peut qualifier de pré-projets et qui ont vocation à être déclinés immédiatement en projets opérationnels.

Les choix territoriaux doivent être cohérents avec les orientations générales du pays et la responsabilité de cette mise en cohérence incombe essentiellement à l'Etat.

- La mise en place d'un observatoire national d'analyse spatiale au sein de la Direction Générale en charge de l'Aménagement du Territoire.

La mise en œuvre de la politique nationale d'aménagement et de développement du territoire nécessitera une connaissance approfondie des espaces territoriaux locaux, départementaux et régionaux. Cet observatoire sera chargé notamment de rassembler, d'analyser et de diffuser les informations et les données relatives aux dynamiques et aux inégalités territoriales ainsi qu'aux politiques menées dans le champ de l'aménagement et du développement du territoire.

VI. CONCLUSION

L'importance de la question territoriale n'est plus à démontrer en Côte d'Ivoire car le pays est confronté à une crise qui met directement en mal l'unité du territoire et la cohésion sociale. Non seulement l'Aménagement est nécessaire à la bonne gestion du pays, mais il a une place à tenir dans le grand effort de réconciliation et de reconstruction de *l'unité nationale* menée actuellement.

Au cours des décennies de croissance, les politiques d'aménagement reposaient sur un consensus national portant sur l'impératif du développement économique pour l'ensemble du territoire et sur la responsabilité de l'Etat en ce domaine. *Ce consensus a été progressivement démantelé* ; les ajustements structurels ont stoppé le processus de croissance ; l'Etat a perdu l'essentiel de ses moyens d'intervention ; la crise financière a remis en cause les services publics. La guerre civile a fini par traduire cette dissolution du consensus.

Il faut donc construire un *nouveau consensus* sur la vision et le développement du territoire. L'on doit se poser alors quelques questions notamment : dans quelle mesure les territoires locaux du pays, doivent-ils parvenir aujourd'hui, dans l'espace national, à concilier la double exigence de compétitivité et d'attractivité d'une part, d'égalité d'accès des populations à la qualité du cadre de vie d'autre part ? Par quels mécanismes doivent s'exercer aujourd'hui les nécessaires solidarités entre territoires qui fondent la cohésion territoriale ?

C'est à ces quelques questions entre autres, qu'un forum sur l'aménagement et le développement du territoire doit tenter d'apporter des éléments de réponses pour bâtir, après la Déclaration de Politique Nationale d'Aménagement du Territoire de la Côte d'Ivoire, une politique d'aménagement et de développement du territoire, qui exprimera le consensus territorial et qui permettra en outre d'élaborer des textes législatifs notamment, une *Loi d'orientation* pour l'aménagement et le développement du territoire et pour la confection des Schémas d'aménagement du territoire, à commencer par le schéma national d'aménagement du territoire. La loi devra définir le cadre, les outils et les moyens. Le Schéma National définira les options d'aménagement en précisant leur application sur le terrain et dans l'espace.

I. LE MODÈLE DU PASSÉ

La Côte d'Ivoire dispose d'une grande expérience en matière d'aménagement du territoire ; il y a eu une action soutenue sur ce thème pendant vingt cinq ans, qu'on pourra nommer les «25 flamboyantes».

Pendant cette période, l'aménagement du territoire a eu deux grands principes directeurs : (1) l'aménagement pour le *développement économique*, et (2) l'équilibre régional – le dernier exprimant ainsi une forte volonté d'unité nationale et le souci d'impliquer tout le pays.

Est-ce que ces deux orientations étaient cohérentes ? Pouvaient-elles être assumées conjointement ? Les tensions proviennent du fait que la croissance de la zone forestière a été tellement forte qu'elle ne pouvait pas être suivie par la zone des savanes, dont la population est particulièrement attachée à la tradition.

Mais les tensions sont plus profondes encore. Le développement des années 60 a été basé sur un modèle de croissance non durable. Les options majeures du modèle de croissance des « 25 flamboyantes » sont :

- Un modèle productiviste
- Un modèle nataliste
- Un modèle basé sur une logique de l'abondance de la ressource terre
- Un modèle basé sur la migration interne et externe.

En dépit d'incontestables progrès, la vulnérabilité du modèle découle principalement de :

- La dépendance vis-à-vis des cours mondiaux du café, cacao etc. : Une croissance "extravertie et conjoncturelle" ;
- La destruction de la base économique du développement engagé, à savoir la fertilité des sols. Une croissance qu'on pourra donc caractériser de « minière ».

II. LE MÉCANISME

Le mécanisme du développement économique est connu. Schématiquement on peut le résumer ainsi :

- Défrichements en forêt,
- Importation de main d'œuvre,
- Appauvrissement des sols par le non-respect des temps de jachère,
- Pression démographique rurale.

A la sortie, l'effondrement des cours et de l'ensemble du système car son équilibre repose sur la capacité de distribution de l'état, en dernière instance, des cours mondiaux.

Plus fondamentalement, le développement de l'agriculture et la densification du peuplement s'opèrent en réduisant les jachères et en empêchant la reconstitution des sols. C'est un processus minier qui détruit la base même de l'activité. D'ores et déjà, une grande partie du territoire agricole est en surcharge, avec une intensité d'exploitation qui dépasse les capacités du milieu. Quand les densités de population rurale dépassent les 65 habitants au km², comme c'est le cas dans le département de Daloa, on est largement au-delà du seuil tolérable.

Dans l'équation actuelle de la Côte d'Ivoire : Surpeuplement rural = développement non durable

Ce mécanisme entraîne à un *triple dérapage* :

- *Démographique* : croissance incontrôlée, notamment en milieu rural, où l'on rencontre les plus hauts taux de croissance annuel - de 5 à 12% - dans les moins urbanisés départements du sud ouest. Les mêmes départements ont non seulement les plus hauts taux de croissance mais aussi les plus hautes densités du milieu rural (voir cartes, Annexe).
- *Ecologique* : destruction des sols. La dégradation suite à la réduction des temps de jachère est incontestable et connue de longue date par les chercheurs ivoiriens, de la sous région et étrangers.
- *Sociétal* : conflits fonciers. Ceux ci sont, à l'origine des conflits de pénurie de la ressource terre. Dans les conditions actuelles de surpeuplement et de forte croissance démographique d'une société rurale ancrée dans la tradition, elles ont tendance à s'aggraver et à prendre une teinte ethnique. Ces conflits suggèrent que la période de la «logique de l'abondance» dans l'exploitation de la ressource terre à pris fin. Elles montrent les limites des systèmes productifs traditionnels à faible rendement ;

III. LA DIMENSION SPATIALE : QUEL BILAN POUR LA POLITIQUE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ?

A-t-on réussi à atteindre l'équilibre régional par le développement économique et l'unité nationale par la fourniture d'équipements sociaux ?

Un *bilan ambigu* pour les deux : économie et politique d'équipements. On constate :

- D'une part d'incontestables succès, notamment dans les domaines de l'équipement social et des infrastructures. Des avancées intéressantes : le mécanisme FRAR introduisant le partage des responsabilités entre l'Etat et les CT.
- D'autre part un "éternel recommencement" des projets de développement économique régional, qui n'arrivent pas à intégrer et moderniser les systèmes productifs traditionnels.

Finalement, le modèle a généré des déséquilibres inter et intrarégionaux. Il ne peut pas aboutir au succès économique espéré car il épuise les ressources sur lesquelles un succès durable peut se fonder : il a eu une contribution importante dans la rupture du consensus territorial.

Cela pose *deux questions* :

- Est-ce que les déséquilibres sont imputables à l'Aménagement du territoire (AT) ? La réponse est non. Les tensions étaient inhérentes au «mode de développement ivoirien».
- Est-ce que l'AT porte une part des responsabilités dans l'échec du modèle ? La réponse est oui. L'AT a contribué en anticipant le caractère non durable du modèle.

IV. LES ENJEUX

L'enjeu central est évident : l'unité et l'intégration nationale. Cela passe par :

La conscience demo-économique : C'est le préalable à tout développement dans les conditions actuelles. La généralisation d'un modèle mettant en adéquation les capacités financières du foyer et la taille des ménages.

La conscience agro écologique: c'est un problème de politique nationale et régionale de développement agricole et agro-industriel ; de prise en compte des règles du développement durable, avec d'éventuels mises en réseau à l'échelle de la sous région (résultats des recherches sur la modernisation des systèmes agricoles traditionnels, intégration et protection des marchés, etc.)

L'ancrage sociétal du développement: l'implication des populations dans les projets régionaux et locaux de développement économique est essentielle pour en finir avec «l'éternel recommencement» de ces projets. C'est un problème de conception du développement économique et de l'implication des CT et des populations, qui sont concernées mais souvent pas impliquées.

L'engagement des jeunes dans les circuits de l'emploi, en particulier les jeunes instruits : C'est un problème de formation, qui implique par ailleurs une adaptation aux spécificités des économies régionales aux besoins des agents économiques ;

L'enjeu transversal: C'est l'enjeu global de la responsabilisation des acteurs, y compris notamment les CT. Les institutions de la décentralisation doivent permettre le passage d'un système centralisé vers un système contractuel associant l'Etat et les CT.

V. LES ORIENTATIONS

1. Décentralisation - aménagement - unité nationale

Dans le contexte de la décentralisation, l'aménagement du territoire ne doit pas être relégué à un rôle secondaire. Son rôle est important : l'AT est un des domaines privilégiés de la mise en cohérence entre décentralisation - développement local et unité nationale. L'aménagement du territoire doit être conçu en tant que facteur d'articulation.

Ce rôle d'articulation est autant plus important que le consensus sur le territoire a été rompu par la crise, et qu'on peut faire l'hypothèse d'une tendance d'autonomisation des régions situées au Nord de la «zone de confiance».

L'aménagement peut ici contribuer à la reconstruction du consensus rompu à condition d'une réelle implication des CT dans l'élaboration des orientations. Le premier pas dans ce travail sera de reconstituer l'information de base sur le territoire, le deuxième d'ouvrir les débats : Ateliers d'analyse des problèmes et d'adaptation des outils, Forums régionaux, pour aboutir à un Forum national de l'Aménagement.

Les études prospectives ont leur place dans ce contexte. Elles seront appelées à explorer des futurs possibles, en partant d'une analyse critique des risques et surtout de l'enveloppe des contraintes. La prospective devra prendre en compte l'analyse des tendances lourdes, passant d'abord par l'analyse rétrospective.

2. Règles nationales de l'Aménagement du Territoire (AT)

Dans ce contexte quelques règles semblent s'imposer :

- La maîtrise du peuplement : il s'agit de maîtriser aussi bien la croissance naturelle que la croissance migratoire.
- La durabilité : assurer le renouvellement pédologique par le respect de la jachère et le maintien d'un rythme durable d'alternance culture / jachère selon des techniques agricoles et systèmes productifs spécifiques aux différentes régions;
- Le développement économique : ajustement sur les capacités nationales du travail et prise de responsabilité des projets par les CT et la société civile. La coresponsabilité suppose que l'initiative de base pour les projets éligibles aux aides de l'état appartient au niveau local (y compris pour l'aspect financier). L'État apporte alors son appui seulement lorsqu'un projet est jugé suffisamment abouti et ancré dans la société locale. Le MEMPD devient un co-gérant du projet seulement à partir du moment où le projet est assumé localement, y compris dans ses éventuelles conséquences négatives.

VI. LES OUTILS

La question «quels outils faut-il utiliser ?» est liée à trois autres interrogations préalables: «quel type de développement ?», «quel type d'aménagement ?», «quelles compétences ?». On propose quelques repères, à débattre.

1. Quel développement ?

- a) Un développement basé sur l'initiative locale
- b) Un développement basé sur la co-responsabilité Etat - CT
- c) Un développement qui négocie l'ancrage dans la modernité de la société traditionnelle.

2. Quel aménagement ?

- a) Un aménagement qui part du principe d'articuler décentralisation et déconcentration à travers l'aménagement du territoire et qui tient compte de la «Déclaration de la Politique Nationale d'Aménagement du Territoire».
- b) Un aménagement basé sur les problèmes actuels du territoire, notamment le trinôme : surpeuplement rural, destruction de la fertilité des sols, retards du développement urbain pour proposer le contenu des études et des documents de l'aménagement.

- c) Un aménagement de «critique positive» : tenant compte de la construction historique des problèmes actuelles (les tendances lourdes du passé) et des éléments positifs à garder et développer
- d) Un aménagement utile : basé sur des enveloppes financières réalistes et liées à la programmation des investissements.
- e) Un aménagement participatif : élaboré dans le cadre de débats impliquant une gamme élargie d'acteurs.
- f) Un aménagement dont la conséquence est assumée localement, insistant sur la co-responsabilité financière et décisionnelle des CT avec l'Etat.
- g) Un aménagement qui ajuste les compétences aux 4 niveaux de CT : communal, départemental, régional et central et articule les niveaux : rural avec départemental, urbain avec régional.
- h) Un aménagement qui se décline en deux volets : équipement économique et équipements publics, avec des grilles de projets et des conditions d'éligibilité spécifiques.

VII. QUELLES COMPÉTENCES

La proposition d'outils doit partir de la structure, des compétences et des niveaux de l'administration décentralisée et déconcentrée, établis par les lois en vigueur, et brièvement résumés ci-dessous.

1. Organisation générale

La structure d'administration est établie par la Loi d'orientation sur l'organisation générale de l'administration territoriale. L'administration territoriale est divisée en deux structures distinctes : une structure de l'administration déconcentrée, et une structure de l'administration décentralisée.

La structure déconcentrée à quatre circonscriptions hiérarchisées :

- Les régions : administrées par un préfet nommé par décret du Conseil des ministres, qui est aussi délégué comme préfet du département chef-lieu ;
- Les départements : administrés par un préfet nommé par décret du Conseil des ministres ;
- Les sous-préfectures : administrées par un préfet nommé de la même manière ;
- Les villages : composés de quartiers réunissant les membres d'une ou plusieurs familles.

La structure décentralisée à cinq types de collectivités territoriales dotées de personnalité morale et autonomie financière :

- Les régions : sont composées d'un ou plusieurs départements. Chaque région dispose d'un conseil régional, un président du conseil, un bureau du conseil, un comité économique et social régional ;
- Les départements : dont les limites couvrent la circonscription administrative. Chaque département dispose d'un conseil général, un président du conseil, un bureau du conseil, un comité économique et social du département ;
- Les districts : regroupent un ensemble de communes et de sous-préfectures. Chaque district dispose d'un conseil, un gouverneur, un bureau du conseil et un comité consultatif ;

- Les villes : regroupent deux ou plusieurs communes contiguës. Les organes sont le conseil, la mairie et la municipalité ;
- Les communes : chaque commune est un regroupement de quartiers ou de villages. Ses organes sont le conseil municipal, le maire et la municipalité.

Il n'y a pas de rapport hiérarchique ou de tutelle entre les organes de la région et les autres collectivités territoriales, ou entre les organes de la ville et les communes qui la composent.

La tutelle de l'Etat sur les collectivités territoriales est censée être une tutelle a posteriori, assurée par le ministère en charge des collectivités territoriales.

2. Compétences

Par la Loi sur le transfert des compétences, les CT : région, département, district, ville ou commune - se voient attribuées des compétences générales et spéciales, dévolues «de plein droit» (Art .4), et gérées par les conseils des CT (idem).

Les compétences attribuées couvrent les domaines de :

- l'aménagement du territoire
- la planification du développement
- l'urbanisme et l'habitat
- les voies de communication et les réseaux divers
- le transport
- la santé, l'hygiène publique et la qualité
- la protection de l'environnement et la gestion des ressources naturelles
- la sécurité et la protection civile
- l'enseignement, la recherche scientifique et la formation professionnelle et technique
- l'action sociale, culturelle et de promotion humaine
- le sport et les loisirs
- la promotion du développement économique et de l'emploi
- la promotion du tourisme
- la communication
- l'hydraulique, l'assainissement et l'électrification
- la promotion de la famille, de la jeunesse, de la femme de l'enfant, des handicapés et des personnes du 3^{ème} âge.

Le tableau A1, (Annexe) résume les compétences dévolues par échelle administrative pour les trois premiers domaines, de l'aménagement, de la planification et de l'urbanisme.

VIII QUELQUES REMARQUES SUR L'ATTRIBUTION ACTUELLE DES COMPÉTENCES

1. Autonomisation des villes (et des districts) par rapport aux départements et aux régions

Les compétences des départements, des districts et des villes sont similaires. On remarque qu'en matière d'aménagement du territoire il y a une autonomisation des villes (et districts) par rapport aux régions et aux départements.

- Les orientations nationales déterminent les schémas des régions, des districts et des villes. Les départements suivent les orientations des régions. Les communes doivent s'harmoniser avec les orientations de la ville, du district ou du département. Mais l'articulation entre la région et ses districts ou ses villes n'est pas imposée par la loi, ni l'articulation entre le département et les districts ou villes qui pourront s'y trouver.
- Dans le domaine de la planification du développement, les régions et les districts suivent le plan national, les départements suivent les plans des régions et les villes suivent le plan de développement départemental mais pas directement celui de la région.
- En matière d'élaboration de documents d'urbanisme, les districts, les villes et les communes peuvent élaborer leurs schémas directeurs. Les districts et les communes peuvent également élaborer des plans directeurs et des plans d'urbanisme de détail, mais pas les villes.
- En matière d'avis sur les documents d'urbanisme, la région donne des avis consultatifs sur les plans de tous les échelons inférieurs. Le département donne des avis sur les plans des villes et des communes, mais pas sur ceux du district. La ville donne des avis sur les plans de ses communes mais le district n'a pas ce pouvoir par rapport aux communes qui le composent.
- L'autonomisation des villes par rapport aux régions pose question étant donné que la cohérence entre la vocation économique des villes et celle des régions est un enjeu majeur de l'aménagement.

2. Principe d'élaboration concertée des schémas et des plans

La loi définit les deux outils majeurs de la décentralisation et de l'Aménagement du Territoire, à savoir les Schémas d'Aménagement d'une part, les Plans de Développement d'autre part. Il est prévu que chaque niveau territorial soit doté de ces deux documents, qui devront évidemment être articulés – les Plans de développement pouvant être définis comme la déclinaison du Schéma d'Aménagement, puisque les premiers sont des documents à court terme (en général, quinquennaux) alors que les seconds visent le long terme (en général, vingt ans). Les documents de planification territoriale et de planification générale doivent être élaborés et suivis de façon concertée et sous la houlette du même ministère (MEMPD).

3. Ambiguïté dans la définition de la région

Le contenu des plans et schémas est déterminé par les compétences et les missions de chaque échelon, ainsi que par la taille des différents niveaux de collectivités. A cet égard, les différents niveaux sont clairement définis – à l'exception toutefois de la région. Il est important de clarifier rapidement ce point. Il y a aujourd'hui une grande confusion puisqu'on voit fleurir des projets allant de quatre à dix-neuf régions ; cela prouve à tout le moins qu'on ne parle pas de la même chose.

Avant de délimiter des régions, il faut définir à quoi elles doivent servir. Tout découpage a priori est un contresens. Les régions sont le niveau intermédiaire entre l'Etat et les collectivités décentralisées que sont le département et les villes ; elles assurent en même temps l'articulation entre la déconcentration et la décentralisation. Elles doivent être conçues de façon à respecter conjointement l'unité nationale et l'autonomie des collectivités décentralisées.

- Le découpage en dix-neuf régions n'est pas cohérent avec la décentralisation ; ces régions sont trop petites et vont entrer en concurrence avec les départements.
- Un découpage en quatre régions serait un contresens et une atteinte à l'unité nationale; ces régions trop grandes (et à forte connotation ethnique) se comporteraient comme des minis gouvernements et entreraient en conflit avec l'Etat Central.

Le découpage actuel et la distribution des compétences accordent une place de choix aux villes comme gestionnaires du monde urbain et aux départements comme responsables du monde rural. Cette séparation entre villes et campagnes nécessite la mise en place d'un niveau fort de mise en cohérence et en complémentarité des deux milieux ; c'est évidemment la région qui se verra attribuer des missions économiques importantes. Mais pour cela il faut des régions suffisamment consistantes et dotées d'un «système urbain» dirigé par une ville ayant le statut ou les capacités d'une capitale régionale.

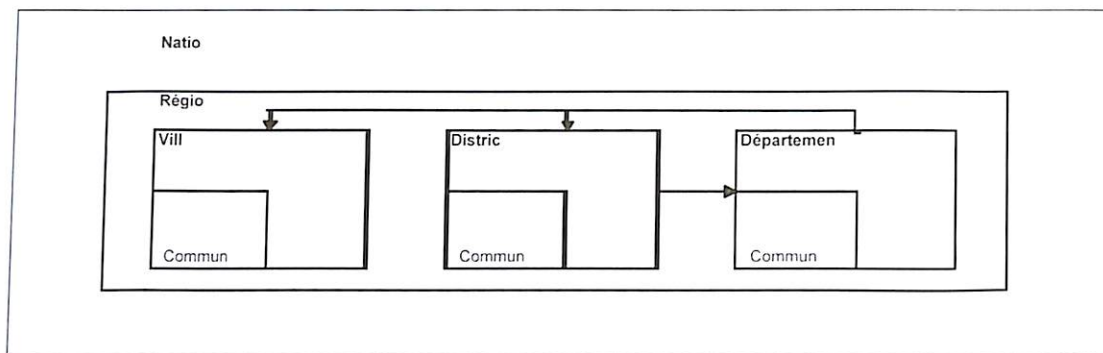
Dans l'état actuel du territoire ivoirien, huit villes répondent d'ores et déjà à ce critère ; elles dépassaient déjà les 100.000 habitants en 1998 (Abidjan et Bouaké au niveau supérieur, Daloa, Yamoussoukro, Korhogo, San Pedro, Man et Gagnoa au niveau moyen) ; à cela il faut adjoindre des villes de taille plus modeste mais qui sont nécessaires à l'encadrement des territoires du nord (Odienné et Bondoukou). L'organisation rationnelle du territoire suppose une dizaine de régions.

4. Ajuster les compétences aux quatre niveaux de collectivités

- a) Central : réseaux de niveau national – équipements lourds – O.T.R.I.N. (Opérations Trans-régionales d'Intérêt National)
- b) Régional : réseau routier – grands équipements (hôpitaux – universités) développement général – appui au développement urbain
- c) Départemental : collèges – santé – développement agricole - pistes
- d) Urbain et Communal : équipements sociaux de base (santé – scolaire) et équipements propres de la commune. Notons la modulation possible des taux de participation financière locale pour les équipements sociaux en fonction de la richesse locale et du niveau de la pression fiscale¹.

¹ Pour les FRAR, le taux de participation locale allait de 30 à 60 %

Schéma 01 : Proposition de d'ajustement de compétences, la même pour les schémas et les plans de développement.



5. La décentralisation à deux étapes

Mais le plus important n'est pas l'attribution des compétences, c'est le mode de fonctionnement, la régulation du système, ce qui implique :

- une exigence de responsabilité locale
- la nécessité de l'initiative et de la prise en charge locale : la coresponsabilité financière et décisionnelle sur le modèle des FRAR.

Toutefois, il ne faut pas perdre de vue que la décentralisation est une opération qui demandera au minimum trente ans et que l'on ne pourra pas aborder tous les problèmes dans le contexte post-crise. Il faudra fixer des étapes et il y aura forcément une période transitoire de quelques années consacrée à la remise en état du système.

IX. LA PROPOSITION D'ADAPTATION DES OUTILS D'AMÉNAGEMENT ET DE PLANIFICATION

1. Le rôle des documents

Dans ce cadre on propose des rôles bien distincts, mais articulés, pour les documents de l'aménagement, de la planification et de l'urbanisme.

- Les *schémas* d'aménagement du territoire National, régional, départemental et urbain auront un rôle d'orientation et d'option.
- Les *plans* de développement auront un rôle de programmation et d'allocation des ressources, tenant compte des grandes orientations et options de développement définis dans les schémas.
- Les plans d'urbanisme (directeurs et de détail) seront prescriptifs et opposables au tiers. Ils précisent l'occupation du sol et les règles de construction, et servent comme base pour délivrer des certificats d'urbanisme.

2. Les documents à différents niveaux

Il faut également distinguer les différentes échelles. Les problématiques ne sont pas les mêmes aux différents niveaux.

- Le *niveau national* définit les grandes options en matière d'organisation de l'espace, d'infrastructures et de réseaux ; il donne une traduction spatiale aux options économiques et surtout il prend en compte les problèmes et les risques majeurs, à commencer par le surpeuplement rural et l'érosion des sols. Le SNAT définit les secteurs prioritaires et les aires géographiques nécessitant des efforts d'investissement à moyen et long terme.
- Le *Niveau Régional* (9 ou 10 régions) est centré sur l'articulation des villes et des campagnes. Il tend à organiser un système urbain efficace, autour de la capitale régionale, afin d'impulser le développement rural. Il doit aussi veiller à la bonne articulation entre les grands équipements publics (Hôpitaux, Universités, lycées, formations technologiques) et le développement économique. Le domaine de la formation professionnelle occupera une place stratégique.
- Le *Niveau Départemental* devra prendre en compte conjointement le monde rural, les petites villes et la préfecture. Pour cette dernière, il devra se limiter à préciser et cartographier schématiquement les options fonctionnelles, en veillant à ne pas empiéter sur les prérogatives de la ville. Pour le monde rural et les petites villes par contre, ce document sera la référence principale en matière d'aménagement et de développement ; il s'attachera plus particulièrement aux communications (pistes rurales), aux équipements publics, à la protection des sols et aux formes nouvelles de soutien à la production agricole.
- Les *villes* (et districts) relèvent d'une problématique bien connue. Il faut pourtant préciser que les capitales régionales devront faire l'objet d'une attention particulière, avec une priorité à l'efficacité économique. La question centrale est celle des fonctions régionales, de la capacité de ces villes à organiser et impulser leur espace régional.
- Le tableau ci-dessous résume, selon les niveaux, les documents de l'aménagement, de la planification du développement et de la planification urbaine.

Tableau 02 : Niveaux de l'administration et documents requises

<i>Niveaux</i>	<i>Schémas</i>	<i>Plans de développement</i>	<i>Plans directeurs d'urbanisme et plans de détail</i>
Etat	Orientations nationales et / ou SNAT	PDN	X
Région	SRAT	PDR	X Avis consultatif sur les niveaux en dessous
Département et District	SDAT	PDD	PDU (district) PUD (district)
Ville	SDAU	PDV	PDU (ville)
Commune	Schéma directeur*	Plan directeur*	PDU (commune) PUD

Au *niveau communal* on peut s'interroger sur l'attribution des compétences aux communes, qui demande trois documents distincts par commune : un schéma d'aménagement du territoire communal, un plan de développement communal et un plan d'urbanisme. Mais les communes ont-elles besoin de trois documents et ont-elles les moyens de les élaborer ?

Le niveau de détail des plans dans les communes est forcément grand, qu'elles soient des stratégies, des plans de programmation des investissements ou des

plans d'occupation des sols. Ne serait-ce pas plus économique et efficace de demander aux communes un document de stratégie, unifiant le schéma et le plan de développement, et un deuxième document de type plan d'occupation des sols, opposable au tiers ; ou bien, un seul document unifiant stratégie de développement, programmation des investissements et occupation des sols ?

3. Les procédures

Le cadre légal place la planification dans une optique de décentralisation et accorde une place prépondérante aux instances territoriales élues. On propose une élaboration en trois temps :

- Préparation par les services de l'Etat et les bureaux d'étude spécialisés des éléments de base, en collaboration étroite avec les services de l'assemblée concernée.
- Détermination des options de développement (économiques et spatiales) par l'Assemblée élue, sur la base des documents fournis en phase I.
- Elaboration du plan ou du schéma par les organes compétents sous le contrôle de la Commission du Plan et de l'Aménagement de l'Assemblée.

4. Les échéances

On propose les échéances suivantes:

- *à 10 ans pour les schémas* : depuis les années '70, l'expérience internationale a montré que les stratégies territoriales basées sur des projections à moyen terme sont des meilleurs guides du développement économique et de la programmation des équipements que les projections aux horizons lointains. Ceci n'exclut pas la prospective, mais précise sa mission : étudier conjointement les opportunités présentes et les contraintes de long terme. Le rôle de la prospective sera de préciser les tendances lourdes du passé, qui doivent être prises en compte dans tout exercice de stratégie.
- *à 3 ans, puis par tranches de 5 ans* pour les plans de développement et d'urbanisme

Avant d'entamer l'élaboration des schémas directeurs, des études de base sont indispensables, surtout aux échelles nationales et régionales. A titre d'exemple, nous rappelons que la dernière étude des flux et plan des transports du pays date de 1988.

La situation de la Côte d'Ivoire suggère de se réserver une période de transition d'une durée de trois ans pour élaborer ces études préparatoires. Cette période servira aussi à la remise en marche des CT et des instances déconcentrées, y compris celles du MEMPD. Elle servira également à élaborer les «plans de reconstitution du patrimoine des CT».

Une fois que les investissements de reconstitution du patrimoine ont été faits et que les CT et les services déconcentrés fonctionnent convenablement, on pourra revenir au fonctionnement normal de la planification : les plans quinquennaux. Dans cette hypothèse, les nouveaux schémas directeurs couvriront deux périodes de planification, soit 10 ans, avec une révision obligatoire à la fin de cette période.

X. LES ÉTUDES DE BASE

L'élaboration d'un Schéma d'Aménagement (régional ou départemental) suppose au préalable la production de (au moins) trois documents de base par des BET spécialisés et/ou par les services déconcentrés de l'Etat, guidés par les services techniques des CT :

1. Les Projections démographiques

La dimension démographique est décisive ; on ne peut rien planifier sans un cadrage de la population et du peuplement.

La partie véritablement stratégique du travail consistera à effectuer les projections de population territorialisées, c'est à dire à présenter une hypothèse réaliste d'évolution de la population.

2. Le Diagnostic

Il ne s'agira pas d'une compilation mais d'un document ciblé qui devra mettre en évidence les problèmes centraux, les contradictions majeures qu'il s'agit précisément de maîtriser.

Le diagnostic urbain sera différent des autres (département, région) car il devra être beaucoup plus précis en matière d'équipements publics et d'édilité. L'objectif de ce document est de hiérarchiser et d'articuler les problèmes afin de présenter une problématique spatiale, spécifique du territoire considéré. Les diagnostics territoriaux devront être centrés sur la notion de «capacité de peuplement des territoires ruraux». L'objectif prioritaire sera de «sauver les campagnes ivoiriennes», menacées d'implosion sous l'effet du surpeuplement.

Le diagnostic traitera en priorité les thèmes suivants :

Mise en garde sur les problèmes du territoire

Une analyse des problèmes du territoire, en termes d'analyse des risques, précisant, en quantitatif et qualitatif :

- la gravité et portée de chaque problème : certains problèmes représentent une menace pour la vie ou la santé des populations, d'autres menacent l'avenir économique etc.;
- l'extension géographique : des problèmes ponctuels, très localisés jusqu'aux problèmes qui s'étalent sur tout l'aire analysée;
- la vulnérabilité aux interventions : des problèmes qui demandent des efforts a court terme et mobilisant relativement peu de ressources jusqu'aux problèmes demandant des moyens considérables et à long terme ;
- la tendance d'évolution en absence d'intervention : certains problèmes ont tendance à s'atténuer, d'autres à rester constants, d'autres à s'aggraver (tel l'érosion et la perte de fertilité des sols) ;
- les répercussions sur d'autres domaines : certains problèmes sont relativement isolés, d'autres ont tendance à créer des effets multiples dans d'autres domaines.

Milieu et développement agricole durable

L'économie agricole sera la base de l'analyse. L'analyse et les explications tiendront compte des projections de population. Il s'agit de préciser d'abord les milieux fragiles et les conditions des sols et des eaux, puis d'expliquer les mécanismes de l'économie actuelle, pour finalement tirer des conclusions sur les effets du mécanisme économique local et sur sa durabilité.

Population, équipements et économie urbaine

Il s'agit de préciser d'abord les zones actuelles de sous équipement (scolaire, sanitaire ...) et d'enclavement. Puis d'expliquer la dynamique locale de la population, dans une perspective «d'histoire récente» depuis l'indépendance. Le BET devra décrire l'évolution de la natalité ; les raisons économiques et sociales des migrations inter et intra régionales; indiquer le nombre et l'origine des migrants et caractériser l'évolution des relations entre migrants et autochtones. La migration vers les villes, l'économie urbaine, et la capacité d'absorption des villes seront ensuite traitées avec une attention particulière. Les perspectives d'évolution de l'économie urbaine seront étudiées en relation avec le mécanisme économique agricole (voir ci-dessus) et en se gardant de surestimer (comme on a fait dans les études prospectives des années 70) les possibilités des villes à générer des emplois non agricoles.

Société locale et capacité de changement

L'organisation sociale sera analysée en relation avec :

- les perspectives d'évolution de l'économie locale et avec
- les projections d'évolution de la population.

A titre général, l'économie de l'époque coloniale a eu tendance à rompre le lien traditionnel de responsabilité de la population locale envers le territoire qui assurait sa subsistance. La période post-indépendance, avec ses grands projets venus du centre n'a fait que renforcer cette rupture. Ce lien est à refonder, dans l'optique d'une agriculture durable, viable, et en cours de modernisation et surtout basé sur les capacités des sociétés locales. Le BET aura l'obligation de faire un travail de recherche pour identifier et décrire les pratiques innovantes prometteuses.

Aussi à titre général, l'organisation sociale traditionnelle, bien que respectueuse du milieu, n'est pas adaptée à faire face aux taux de croissance démographique importants. Elle s'est constituée dans un contexte de faibles densités de population. Elle ne peut pas faire face au surpeuplement agricole actuel. Quand la croissance est, en plus, migratoire (comme elle l'a été pendant des décennies), la compétition pour la ressource terre génère, comme on le sait, des conflits fonciers entre premiers occupants et migrants. Ces conflits ont tendance à creuser les différends entre ethnies jusqu'à en faire les lignes de scission de l'ensemble de la société. Malgré ceci, des chercheurs Ivoiriens et étrangers ont identifié des tendances de recomposition du monde rural, avec des nouvelles formes d'association économique entre autochtones et migrants. Ici aussi le BET devra faire un travail de recherche pour identifier des pratiques émergentes viables.

3. Le Cadrage financier

Il est primordial de rompre avec la méthode largement répandue consistant à fonder la planification sur un inventaire des besoins élaboré à partir d'une « consultation » de la population. Cela conduit à établir des listes de demandes n'ayant aucun rapport avec les possibilités. Il ne s'agit pas de planifier des rêves mais de répartir de manière juste le financement public.

On ne peut établir aucun plan sérieux si on ne fixe pas d'emblée des enveloppes plausibles à l'intérieur desquelles il faudra se situer. Il est inutile de recommencer l'exercice qui consiste à programmer en milliards alors que les enveloppes disponibles se comptent en centaines de millions.

4. Autres études spécifiques

D'autres études pourront servir à l'élaboration du bilan, en fonction des spécificités du territoire en question (notamment région et département). Ces études ont un caractère technique. Elles doivent se concentrer sur des problèmes connus comme graves, mais qui n'ont pas fait l'objet d'études dans le passé ou dont les données se sont périmées. Les études spécifiques ont le rôle d'informer les élus et d'attirer leur attention sur des problèmes locaux qui influencent les options de développement général et spatial. Des études de risques naturels et technologiques devront être menées.

5. Les options de développement général et spatial

Il s'agit de l'étape centrale de la planification décentralisée. L'Assemblée représentative discute et décide des options de développement de son territoire, à partir des trois documents de base (perspectives de population, diagnostic, cadrage financier) et en tenant compte des schémas et plans des autres niveaux. Chaque territoire doit s'insérer dans l'échelon le plus large. Le schéma (tout comme le plan) départemental prolonge et précise le schéma régional qui doit lui même se caler dans le schéma national.

Cette étape est aussi celle où pourrait avoir lieu une véritable participation. Non pas une vague « consultation » des populations sur les besoins, mais une discussion (i) d'options de développement économique, (ii) des urgences en matière d'équipement du territoire avec les entreprises locales, les associations de la société civile etc. avant que l'Assemblée ne tranche.

Une fois les options arrêtées la balle revient dans le camp des services techniques et des bureaux d'études qui élaborent les schémas et les plans, en relation avec le Commission technique de l'Assemblée en question.

XI LES CARTES

Tous les documents d'aménagement et de planification doivent avoir une base cartographique. La territorialisation des stratégies est la spécificité même de l'activité du DGDER et plus largement du MEMP. L'importance de la composante cartographique des schémas et des plans est donc évidente. Les contenus des cartes et les articulations entre cartes servent comme « guide » pour le contenu des schémas et des plans.

1. Les échelles des cartes

On propose des échelles graphiques standard, à respecter par toutes les CT, afin que leurs options de développement soient représentées de façon comparable. Les échelles ont été choisies tenant compte de la lisibilité par rapport aux contenus des cartes (voir ci-dessous).

Tableau 02 : Niveaux de l'administration et échelles des documents

Niveaux	Schémas	Plans de développement	Plans directeurs d'urbanisme et plans de détail
Etat	Orientations nationales et / ou SNAT 1/1.000.000	PDN 1/1.000.000	X
Région	SRAT 1/250.000	PDR 1/250.000	X (avis consultatif sur les niveaux en dessous)
Département et district	SDAT 1/100.000	PDD 1/100.000	PDU (district) 1/100.000 PUD** (district)
Ville	SDAU 1/10.000 ou 1/20.000	PDV 1/10.000 ou 1/20.000	PDU (ville) 1/10.000
Commune	Plan directeur communal*	Plan directeur communal*	PDU (commune) 1/5.000 ou 1/10.000 PUD**

** selon les indications des CT.

En plus de ces *échelles standards*, on recommande que les cartes suivent également un standard national de représentation, ou les symboles et les couleurs sont :

- imposées (pour les informations sur le relief, la hydrographie, les équipements et les infrastructures, les zones de risque naturel ou technologique) ;
- suggérées (pour les affectations des sols, les problèmes majeures et les vocations économiques) ;
- laissées à la latitude de l'élaborateur du document (pour les aspects spécifiques au territoire concerné).

Les représentations. On propose une convention de représentation facile à lire et déchiffrer, basée sur la convention utilisée pour les cartes de l'aménagement des Pays-Bas :

- «Taches» représentant des surfaces, notamment : les zones écologiques, les aires de sous équipement («zones d'ombre») et les aires économiques ;
- «Traits ou Fils» représentant les infrastructures et les cours d'eau ;
- «Perles» représentant les localités, ou les équipements à l'intérieur des localités.

2. Les fonds de plan

Pour chaque niveau territorial les premières cartes à élaborer sont les fonds de plan. Ceux-ci vont préciser, avec une représentation graphique adéquate à chaque échelle, les éléments de base du milieu naturel et de peuplement. Les fonds de plans seront accompagnés des cartes descriptives associées.

Tableau 03 : Fonds de plan et cartes descriptives associées

<i>Fonds de plan</i>	<i>Cartes descriptifs associées</i>
1. le relief	a) la cartographie des pentes
2. le réseau hydrographique	b) la carte de la pluviométrie
3. les milieux	c) la carte des sols, d) la carte des espaces forestiers e) la carte des espaces agricoles
4. l'emplacement des localités	f) la carte des densités de population rurale et urbaine g) la carte des taux de croissance en rural et en urbain

3 Les réseaux et infrastructures: la cohérence des niveaux

L'enjeu est de maintenir la cohérence des niveaux. Il s'agit d'abord de représenter, à chaque échelon le contenu de l'échelon supérieur.

Tableau 04 : Contenu des cartes infrastructure par type d'infrastructure et niveau

<i>Thèmes Niveaux</i>	<i>Infrastructure terrestre</i>	<i>Ports & voies navigables</i>	<i>Infrastructure des transports aériens</i>	<i>Infrastructure de télécoms</i>	<i>Infrastructure de l'énergie</i>
<i>Etat</i>	Rail, autoroutes, voirie nationale, articulations avec les voiries des états voisins	Ports et voies navigables d'intérêt national	Aéroports internationaux, « hubs » nationaux	Infrastructure de télécoms. d'intérêt national et supranational (ex : câble sous marin de fibre optique, centre de transit international, complexe des télécoms. spatiales etc.)	Gazoduc, oleuduc, grandes centrales électriques, lignes à haute tension
<i>Région</i>	Voirie régionale en rouge / niveau national en jaune	Ports et voies navigables d'intérêt régional	Aéroports régionaux en rouge / niveau national en jaune	Infrastructure de télécom. d'intérêt régional	Infrastructure de l'énergie d'intérêt régional
<i>Dépt.</i>	Voirie départementale et pistes rurales en rouge / niveau régional en jaune	Bacs et pontons	Aérodrome en jaune/ niveau régional en rouge	Infrastructures de télécom. d'intérêt départemental	Infrastructure d'énergie d'intérêt départemental
<i>District et Ville</i>	SD agglomération et PDV en rouge / niveaux supérieurs en jaune	SD agglomération et PDV	SD agglomération et PDV	SD agglomération et PDV	SD agglomération et PDV
<i>Comm.</i>	PDC	PDC	PDC	PDC	PDC

Pour chaque niveau et par type d'infrastructure, on distinguera, sur le même fonds de plan :

- L'existant : les cartes indiqueront le gabarit des routes, leur revêtement, leur état, et leur viabilité (y compris saisonnière)
- Les propositions : les cartes indiqueront les réseaux programmés, les nouveaux réseaux et les changements de statut proposés.

Chaque niveau aura une carte de Synthèse sur les infrastructures. Les cartes de synthèse indiqueront toutes les infrastructures sur le même fonds de plan, en faisant la différence entre existante, programmée et proposée et en faisant ressortir les articulations.

4 Les thèmes

Les cartes thématiques seront l'expression spatiale, l'articulation et la synthèse graphique des problèmes du territoire. Les cartes sont des « cartes de mise en garde ». Cela veut dire que les couleurs et les conventions de représentation doivent attirer l'attention sur les problèmes incontournables du territoire. L'objectif peut contrarier les usages de représentation. Par exemple, on a l'habitude de présenter la zone forestière de la Côte d'Ivoire en vert foncé, suggérant la richesse de la forêt. Mais, en superposant des critères de surpeuplement rural, dégradation des sols etc., il est fort possible que la représentation change. Les cartes proposées sont les suivantes.

Systèmes agro écologiques

La carte précisera les principales aires et systèmes d'exploitation de l'espace rural, faisant (aux niveaux national et régional) la distinction entre les zones écologiques suivantes :

- Le Sud : Zone forestière à climat équatorial humide, à quatre saisons alternées distincts, à deux saisons sèches (mi-juillet, mi-septembre ; décembre mars) pluviométrie entre 1300-2300mm: système vivrier / système de plantation paysanne / système de plantation industriel / forêts.
- La Côte : Zone littoral à climat équatorial humide : avec une distinction entre une zone agricole à fonction touristique et une zone de mangroves.
- Le Centre : Zone de transition vers le climat tropical sec, savane arborée, avec une saison sèche de moyenne à longue durée, (novembre mars), pluviométrie d'environ 1200mm: système vivrier / localement cultures de zone humide / élevage de bovins.
- Le Montagne : Zone d'altitudes supérieurs à 800m, à courte saison sèche (décembre, février), à pluviométrie variable selon l'altitude (mais généralement plus qu'au centre, d'environ 1600mm) : systèmes vivriers variés, à dominant autosuffisance / spécialisation maraîchère de produits de climat tempérés et spécialisation fruitière/ petit élevage sédentaire ou transhumant.
- Le Nord Ouest : Zone de climat tropical sec à longue saison sèche (octobre, mai) à faibles pluies (400-1500mm) : système pastoral extensif.

Milieus fragiles : le système de l'eau

Cette carte représentera sur le même fonds de plan :

- Les précipitations moyennes (hauteurs des pluies en mm/an)
- Les cours d'eau et les limites des bassins versant
- Les principaux barrages, leur capacité (en Million m³) et les retenues
- Les surfaces irriguées (en ha) et les petits lacs de barrage, par catégorie de capacité (en Million m³)
- Les nappes, leur état et leur degré d'exploitation

Milieus fragiles : les sols

Cette carte donnera des indications concernant notamment

- Les zones d'érosion et perte des sols,
- Les zones de réduction de la fertilité des sols
- Les zones de défrichement.

Les trois types de zones seront, selon les informations disponibles, présentées dans leur évolution chronologique.

Sous-équipement

La carte précisera :

- les aires de sous équipement scolaire et sanitaire
- les aires à accès réduit à l'eau potable de qualité ;
- les aires non électrifiées,
- les aires à accès réduit à l'énergie en bois de feu.

Enclavement économique

La carte précisera notamment :

- les aires non desservies par des pistes rurales
- les aires situées à grande distance des marchés et des villes chefs lieux (ou à accès réduit dû au contexte topographique difficile)
- les aires non électrifiées
- les aires situées à grande distance des centres de soins hospitaliers et d'éducation secondaire (ou à accès réduit dû au contexte topographique difficile);

Aires ruraux d'action prioritaire

La carte montrera les aires où se superposent sous équipement, enclavement, faible taux de scolarisation et d'alphabétisation, forte fécondité et bas âge de mariage des filles.

Surpeuplement rural et dépeuplement

La carte montrera :

- les aires de très forte densité (et en cours de densification) par rapport aux capacités porteuses de l'environnement, aux surfaces agricoles disponibles, et aux besoins de main d'œuvre agricole
- les aires de faible densité (et en cours de dépeuplement), fragilité du milieu naturel et faible productivité agricole

5 Les orientations: options économiques et armature urbaine

Les cartes des orientations sont des cartes de synthèse, dans lesquelles on fait des projections concernant la typologie des villes, le niveau d'équipement des localités et les orientations économiques.

La typologie des villes s'établira en fonction du niveau d'équipements projeté et de la relation entre services, logistique, commerce, agro-alimentaire et autres industries. On ne dépassera pas sept catégories. On propose la typologie suivante :

- villes à fonction continentale sous régionale
- villes à fonction nationale
- villes à fonction régionale
- villes marchés de l'intérieur
- villes marchés transfrontière

La cohérence entre les échelles de planification doit être la préoccupation principale. On cherche notamment à établir la cohérence entre la vocation économique régional, l'infrastructure régionale, les niveaux d'équipement de l'armature urbaine, et les spécialisations des écoles de chaque région.

C'est absolument nécessaire que les cartes correspondent aux enveloppes financières réalistes à chaque échelle.

Par échelle, les cartes contiendront :

1. National : options générales d'économie agricole / l'équipement du niveau supérieure de l'armature urbaine
2. Régional : options régionales / l'équipement du niveau intermédiaire de l'armature urbaine
3. Départemental : les projets agricoles et ruraux / le niveau de base de l'armature urbaine, jusqu'aux villages / le schéma fonctionnelle des grandes villes (qui s'articule avec les schémas directeurs des agglomérations)
4. District ou ville : Schémas directeurs des agglomérations.

XII POSITION DU PRINCIPE DES PLANS INTÉRIMAIRES, 2007- 2010

La période 2007-2010 correspondra au Plan Triennal Intérimaire. Son objectif sera la remise en marche des équipements, des services et de l'économie. Ce sera en même temps la phase d'étude et d'élaboration des schémas d'aménagement qui fourniront le cadrage des deux plans quinquennaux ultérieures (2010-2015 et 2015-2020). Le P.T.I. nécessitera un diagnostic particulier, centré sur la question de la remise en état de marche, en particulier pour les routes, les pistes, les équipements de base et les institutions locales (en premier lieu les municipalités urbaines). On propose la séquence suivante :

- Diagnostic d'appui à la programmation
- Fixation des enveloppes financières prévisionnelles
- Programmation des équipements et infrastructures prioritaires
- Remise en état : administration, routes, scolaire santé

XIII SYNTHÈSE DU CONTENU DES SCHÉMAS D'AMÉNAGEMENT

Le tableau A2 (annexes techniques) fait la synthèse du contenu des schémas d'aménagement et donne les articulations proposées avec les plans de développement et les plans d'urbanisme.

GRAND BASSAM DU 12 AU 13 SEPTEMBRE 2006

Président : **AKPOUE B. Jean-Marie**, Directeur Général du Développement de l'Economie Régional
Rapporteur : **SERI Kanon Jean**, Directeur du Développement de l'Economie Régional

Introduction

Le Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement a organisé avec l'appui technique et financier du Fonds Européen de Développement (FED) à travers le Programme de Soutien à la Décentralisation et à l'Aménagement du Territoire, un atelier de réflexion sur le pré-bilan de l'Aménagement du Territoire.

L'atelier, qui s'est déroulé à N'SAHOTEL de Grand-Bassam du 12 au 13 septembre 2006, a regroupé une cinquantaine de participants composés de responsables de l'administration centrale, des collectivités territoriales ainsi que des structures sous tutelle, en présence du représentant de la Délégation de la Commission Européenne.

L'atelier visait les objectifs principaux suivants :

- Objectif 1 : S'approprier la problématique de l'Aménagement, dans une approche participative ;
- Objectif 2 : Intégrer les commentaires des participants pour finaliser la pré-étude «Bilan du territoire» ;
- Objectif 3 : Lancer le débat sur la question : «Quels outils s'accordent avec ces problèmes d'aménagement du territoire ?».

L'atelier s'est déroulé en deux phases :

- Séances plénières ;
- Travaux en commissions techniques.

I - SÉANCES PLÉNIÈRES

Les cérémonies d'ouverture et de clôture ont meublé les séances plénières.

1. Cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture a enregistré deux temps forts constitués de trois (3) allocutions d'ouverture de l'atelier et de deux (2) communications. Les allocutions d'ouverture ont été faites respectivement par MM Maurice LOHOURIGNON, Directeur de l'Analyse et de l'Aménagement du Territoire (DAAT), Claude EYZAT, représentant de la Délégation de la Commission Européenne en Côte d'Ivoire (bailleur du PSDAT) et AKPOUE B. Jean-Marie, Directeur Général du Développement de l'Economie Régional (DGDER), représentant le Ministre d'Etat, Ministre du Plan et du Développement.

Le premier intervenant a d'abord souhaité la bienvenue aux participants, remercié la délégation de l'Union Européenne en Côte d'Ivoire pour sa sollicitude aux différentes activités relatives au secteur de l'Aménagement du Territoire et enfin relevé l'importance du présent atelier de pré-bilan, qui revêt un enjeu capital pour le couple désormais indissociable (et non antinomique) que constitue Aménagement du Territoire et la Décentralisation.

Le second intervenant a exprimé sa joie d'être à cet atelier de réflexion surtout que le sujet traité est d'actualité à savoir l'aménagement du territoire et ceci en compagnie des éminents cadres que compte la Côte d'Ivoire. Il a souligné la disponibilité de son institution et a espéré que de cet atelier sorte des résolutions pertinentes.

Achevant la série des allocutions, le Directeur Général du Développement de l'Economie Régional, a quant à lui excusé l'absence du Ministre d'Etat empêché, situé le contexte et présenté les grands axes de l'atelier, avant d'ouvrir officiellement les travaux dudit atelier.

A la suite de ces allocutions, deux communications suivies d'échanges ont été enregistrées avant la pause café.

Au titre de la première communication, le professeur Félix DAMETTE, Expert en Aménagement du Territoire (Groupe Huit), a fait un exposé sur le thème : «Analyse des problèmes de l'aménagement et enjeux».

La deuxième communication a été présentée par M.Ion BESTELIU, Urbaniste, assistant technique au PSDAT, et a porté sur le thème : «Propositions d'adaptation des outils de l'aménagement du territoire aux enjeux». Le résumé de ces deux communications est en annexe.

2. Cérémonie de clôture

Elle a été constituée par la lecture des rapports des commissions de travail et de leur adoption, du rapport général et du mot de clôture prononcé par le Directeur Général du Développement de l'Economie Régional (DGDER).

II - TRAVAUX EN COMMISSIONS

Suite aux deux exposés faits, trois commissions ont été constituées. Ces commissions ont été constituées autour de trois (3) stratégies proposées par l'étude pré-bilan de l'aménagement du territoire.

Commission 1 : «Le partenariat Etat-Collectivités territoriales dans la mise en œuvre de la Politique Nationale de l'Aménagement du Territoire» ;

Commission 2 : «Articulations entre le cadrage financier et les orientations du développement» ;

Commission 3 : « Type d'outils susceptibles d'être utilisés pour la résolution des problèmes identifiés».

Chacune des trois commissions constituées a bénéficié de termes de références devant la guider dans la conduite des travaux à elle confiés. Pour les différentes commissions, il s'est agi d'apprécier les problèmes soulignés par le consultant, de proposer et justifier d'autres problèmes éventuels avant d'aborder le thème principal.

A la suite des travaux, les problèmes freinant le développement équilibré des régions qui ont été relevés et les recommandations faites par les commissions sont les suivants.

1. Problèmes

A. Les problèmes majeurs relevés par l'étude :

Au niveau Economique

- Faible enjeu transversal ;
- Insuffisance des programmes et projets favorisant la consolidation des trois catégories de ville définies par l'armature urbaine ;
- Faible lisibilité des programmes d'investissement locaux ;
- Inexistence des éléments de cadrage financier ;
- La très forte concentration des activités économiques et des hommes dans les régions forestières et à Abidjan ; cela est dû à :

- o La culture du binôme Café - Cacao en zone forestière (la région forestière offre des potentialités intéressantes en matière d'agriculture et d'exploitation d'agrumes) ;
- o La présence d'infrastructures et de services publics à Abidjan ;
- o La politique volontariste héritée de la colonisation (la mise en place des infrastructures répondait à un souci de rentabilisation des ressources agricoles et minières) ;
- o La possibilité d'emploi à Abidjan ;

- L'absence de débouchés et la faiblesse du marché local ;
- La dynamique du modèle de développement basé sur l'exploitation extensive des ressources naturelles (Terre) et humaine (main d'œuvre) ;
- La faiblesse de la politique d'industrialisation (Agricole et Minière) ;
- La localisation de certaines unités industrielles.

Au niveau démographique

- La forte concentration des hommes et des activités notamment dans le sud forestier.
- La persistance des disparités régionales qui s'observent entre la zone des savanes et la zone forestière.
- L'insuffisante maîtrise de la croissance urbaine d'Abidjan
- Les mouvements migratoires de très grande ampleur notamment du Nord vers le Sud
- La faible conscience démo-économique ;
- Insuffisance de connaissance du territoire ;
- Faible intégration des populations allochtones et allogènes dans les espaces d'accueil qui ne favorise pas l'éclosion de la connaissance du territoire ;
- Le surpeuplement des zones forestières, posant ainsi le problème de disponibilité des terres et entraînant des conflits fonciers et l'érosion des sols ;
- L'armature urbaine inappropriée ;
- Le fort taux de natalité ;
- Les besoins de main d'œuvre familiale ;
- La gestion du risque : Forte mortalité ;
- L'assurance vieillesse ;
- L'absence de planning familial.

Au niveau des infrastructures

Une dynamique globale de développement tendant au renforcement des déséquilibres. Ce déséquilibre a été entraîné par le non renforcement de la dynamique des villes de l'intérieur dans les fonctions économiques, administratives et culturelles.

Au niveau des équipements

- La grille d'équipement non actualisée, validée et largement diffusée ;
- L'inégalité et l'iniquité de traitement des régions dans la répartition des investissements et équipements publics ;

Au niveau Culturel

- Faible ancrage sociétal du développement :
 - o Non prise en compte des cultures sociales ;
 - o Manque d'implication réelle des collectivités territoriales dans les projets locaux ;
 - o Question de la citoyenneté urbaine.
- Manque de vision partagée du développement des collectivités territoriales.

Au niveau agricole

- Faible conscience agro écologique :
 - o Agriculture extensive
 - o Résultats de la recherche agronomique performants peu valorisés ;
 - o Dépréciation des matières premières nationales ;
 - o Modèle inadapté à un aménagement du territoire national (économies en main d'œuvre et en ressources foncières) ;
 - o Initiatives de modernisation du paysannat n'ont pas donné les résultats escomptés (AVB, opération plantation clé en mai).
- L'inadéquation entre les stratégies de développement agricoles et les besoins de la population ;
- Le manque d'organisation des filières des produits vivriers.

Au niveau Administratif et foncier

- Insuffisance des compétences des populations locales pour une grande implication dans les programmes de développement ;
- Problème de délimitation des terroirs ;
- Faible capacité locale en matière de planification et de gestion des activités de développement ;
- Insuffisance d'assistance des collectivités territoriales par les services déconcentrés de l'administration ;
- Problème de bonne gouvernance locale (insuffisance de transparence dans la gestion des ressources ; cela peut entraîner l'incivisme fiscal qui aboutit à la faible mobilisation des ressources internes) ;

- Absence de politique urbaine cohérente en vue de mieux tirer partie de la mondialisation et avantages des ensembles régionaux ;
- Faible consensus sur les outils de planification de développement et de l'aménagement du territoire aux différents échelons ;
- Faible consensus sur la répartition des compétences en matière d'initiative de validation et d'approbation des documents de planification et d'aménagement du territoire à cause de l'absence des décrets d'application de la loi sur les transferts de compétence ;
- Faible consensus sur les méthodologies participatives d'élaboration des différents outils de planification et d'aménagement ;
- Absence de cohérence des actions de développement à l'intérieur des territoires des collectivités territoriales ;
- Une lacune de la gouvernance s'expliquant notamment par une faible rationalité de la localisation des investissements et équipements publics et un surdimensionnement des équipements ;
- Confusion entre la grille d'équipement et le cadre d'équipement sectoriel (carte sanitaire et scolaire).

B. Les problèmes complémentaires

Au niveau Administratif

- La résistance de l'administration centrale à donner toutes les compétences des collectivités territoriales ;
- Les conflits de compétences entre l'administration déconcentrée et les collectivités territoriales ;
- La lourdeur et la complexité des procédures.
- La mauvaise gouvernance locale notamment les actions de certaines collectivités ne sont pas issues de plans et programmes de développement ; les plans et programmes locaux ne sont pas souvent élaborés de façon participative ;
- Les rapports entre l'Etat et les collectivités territoriales sont des rapports de tutelle :

<ul style="list-style-type: none"> o Conseil et assistance de l'Etat aux collectivités territoriales. o Contrôle de l'Etat.

- Le dérapage dans le jeu politique ;

Au niveau Economique

- La faible compétitivité des produits ;
- Le choix des projets à financer : tendance à la prédominance des projets sociaux plutôt que des projets productifs ;
- Le faible développement de l'intercommunalité ;
- La faiblesse de la gestion des ressources publiques en matière d'implantation des infrastructures publiques;
- La faible capacité à protéger l'économie locale.

2. **Recommandations**

A l'issue des problèmes susmentionnés, les commissions ont fait les recommandations suivantes :

Au plan financier

- Renforcer la subvention de l'Etat aux collectivités territoriales.
- Faire en sorte que les crédits alloués aux départements soient centralisés au sein d'un seul organisme.
- Mettre fin aux approvisionnements ciblés qui portent atteinte à la fonction d'ordonnateur de l'organe exécutif des collectivités territoriales.
- Mettre en place un cadrage financier favorisant le développement des Collectivités Territoriales ;
- Adopter un modèle de cadrage financier provisoire sur une période de trois ans pour jeter les bases de la reconstruction et du développement ;
- Le modèle de cadrage étant très optimiste, la commission propose une répartition des enveloppes suivantes : Etat 65% Collectivités Territoriales 35% (35% comme seuil critique en dessous duquel il ne faut pas descendre) ;
- Maintenir les parts affectées au fonctionnement (70%) et à l'investissement (30%) ;
- Comme clé de répartition, on pourrait proposer, sous réserves d'études plus fines :

Région	5%	5%	5%
Départements et Districts	15%	20%	18%
Communes	15%	10%	12%

- Elaborer des comptes économiques régionaux ;
- Créer le Fonds d'Appui à l'Aménagement du Territoire (FAAT).
- Financer les études devant permettre le développement économique local par le fonds d'appui à l'aménagement du territoire (FAAT).

Au plan politique

- Mieux exploiter la politique de coopération décentralisée.
- Au delà des clivages politiques, instaurer et promouvoir une coopération dynamique entre les acteurs des collectivités territoriales afin de garantir le développement local.
- Vulgariser et mettre en œuvre les dispositions de la politique nationale de population devant améliorer la conscience démo-économique ;
- Amener les Collectivités Territoriales à prendre en compte les problèmes de population dans l'élaboration des plans de développement local ;
- Renforcer les capacités des populations en vue de leur meilleure insertion dans le tissu économique en tenant compte des potentialités locales ;
- Favoriser l'appropriation des plans, programmes et projets de développement à travers des campagnes d'information et de dissémination ;
- Améliorer les gouvernances locales afin d'accroître la participation des populations, de développer des partenariats pour une meilleure mobilisation des ressources internes ;
- Renforcer l'armature urbaine en vue d'une meilleure polarisation de l'espace national et une meilleure insertion dans la mondialisation et les grands ensembles régionaux (UEMOA et CEDEAO) ;
- Elaborer des schémas d'aménagement du territoire aussi bien au niveau National, au niveau Régional, au niveau Départemental qu'au niveau urbain lorsque plusieurs agglomérations sont contiguës
- Amener les autres ministères à élaborer des plans nationaux de développement sectoriel.

Au plan juridique et réglementaire

- Transférer effectivement les compétences et les moyens d'accompagnement
- Prendre l'ensemble des textes que régissent l'organisation et le fonctionnement des collectivités territoriales afin d'éviter les conflits de compétences de tout genre entre elles.
- Mieux responsabiliser les Collectivités Territoriales et leurs populations dans l'identification, la conception, l'exécution et le suivi évaluation des programmes et projets de développement ;
- Adopter des méthodologies d'élaboration participatives des plans de développement et d'Aménagement du Territoire ;
- Elaborer une loi d'orientation d'aménagement du territoire (donnant le cadre juridique et réglementaire) ;
- Mettre en place un observatoire National d'aménagement du territoire ;
- Créer un comité interministériel qui aura à charge d'assurer la cohérence spatiale entre les différents programmes.

Au plan technique

- Actualiser et mettre à la disposition des Collectivités Territoriales les études qui existent en matière d'agro écologie ;
- Poursuivre le développement des outils pour une meilleure connaissance du territoire, notamment les cartes agro pédologiques, les atlas, la délimitation des terroirs, le cadastre rural ;
- Renforcer l'appui conseil assistance des services déconcentrés en faveur des Collectivités Territoriales ;
- Renforcer les capacités des Collectivités Territoriales pour une meilleure gestion des programmes de développement local ;
- Mettre en place progressivement un nouveau modèle de gestion du terroir plus économe en main d'œuvre et en ressources foncières basées sur la recherche agronomique ;
- Prendre en compte les facteurs culturels, sociétaux et les besoins réels des populations dans la mise en œuvre des programmes et projets de développement ;
- Mettre en place une nomenclature des différents outils de développement et d'Aménagement du Territoire adaptés aux différents échelons ;
- Renforcer le niveau d'équipement en infrastructures et superstructures dans un souci d'équité ;
- Faire des plans de développement au niveau des communes, des départements, des régions et de l'Etat (plan de développement sectoriel) ;
- Faire un plan d'urbanisme directeur au niveau des villes (agglomération urbaine) ;
- Mettre en place un observatoire régional d'aménagement du territoire ;
- Faire un plan d'aménagement de la commune en milieu rural.
- Réaliser un guide méthodologique d'élaboration des schémas d'aménagement et d'un manuel de procédures ;
- Corriger les échelles des différents schémas proposés dans le document de pré-bilan (ex : au niveau de la région 1/200 000 au lieu de 1/250 000) ;
- Elaborer des études prospectives au niveau régional au cas où le nombre de région reviendrait à environ 10.

**LES ACTES DE L'ATELIER
SUR LE PRÉ BILAN DU TERRITOIRE**

Bureau de la Commission :
Président : M. Jean Baptiste GNAHORE
Rapporteurs : GOGBE Téré
Mme KONE née BAMBA Djénéba

A partir de la déclaration de la politique nationale de l'aménagement du territoire (DPNAT), la loi portant transfert des compétences et le document de pré-bilan.

1. Les problèmes majeurs de l'Aménagement du Territoire

Un problème de concentration des hommes et des activités notamment dans le sud forestier.

La concentration des hommes et des activités dans le sud forestier se justifie par la volonté politique de l'Etat de faire du café et du cacao le pilier de l'économie ivoirienne pratiquée surtout dans le sud forestier. Dans l'entendement des ivoiriens seule la zone sud forestière était propice à cette culture de rente alors que d'autres études avaient montré que ces cultures pouvaient aussi se réaliser dans d'autres régions du pays.

La persistance des disparités régionales qui s'observent entre la zone des savanes et la zone forestière.

La persistance des disparités régionales qui s'observent entre la zone des savanes et la zone forestière se justifie par la mauvaise ventilation ou distribution des investissements en infrastructures, équipements et activités économiques sur l'ensemble du pays. La non valorisation des terres et le manque de promotion de certaines cultures telles que l'anacarde, le soja etc. susceptibles d'apporter des revenus substantiels à ces régions.

L'insuffisante maîtrise de la croissance urbaine d'Abidjan.

L'insuffisante maîtrise de la croissance urbaine d'Abidjan se justifie par le vaste mouvement migratoire des populations ivoiriennes et étrangères en quête de mieux être social. Il aurait donc fallu une planification qui tienne compte de ces flux migratoires au niveau des investissements pour éviter la prolifération des quartiers précaires à Abidjan.

Des mouvements migratoires de très grande ampleur notamment du Nord vers le Sud.

Les mouvements migratoires de très grande ampleur notamment du Nord vers le Sud posent de graves problèmes de condition de vie en terme de qualité de vie, de logement, de transport et de sécurité etc.

Une dynamique globale de développement tendant au renforcement des déséquilibres.

Ce déséquilibre a été entraîné par le non renforcement de la dynamique des villes de l'intérieur dans les fonctions économiques, administratives et économiques.

2. Les problèmes complémentaires susceptibles d'entraver le développement local

- Résistance de l'administration centrale à donner toutes les compétences des collectivités territoriales.
- Conflits entre l'administration déconcentrée et les collectivités territoriales
- La lourdeur administrative des structures déconcentrées.
- La non prise en compte des aspirations des populations locales.
- La résistance de certains ministères à transférer les compétences dévolues aux collectivités territoriales.

3. Types de relations entre l'Etat et les collectivités territoriales

Il existe des rapports de tutelle entre l'Etat et les collectivités territoriales :

- Appui et assistance de l'Etat aux collectivités territoriales.
- Contrôle de l'Etat.

La tutelle est rigide et lourde parce que les délibérations des conseils sont encore soumises à l'autorisation préalable de celle-ci. Les services de l'Etat (Trésor) se substitueraient en ordonnateurs de crédits. Il y a aussi la mauvaise interprétation et compréhension des textes de lois en vigueur. La coopération décentralisée des collectivités territoriales.

4. Types de partenariats entre les différents acteurs de la gestion du territoire

- Renforcer la subvention de l'Etat aux collectivités territoriales.
- Transfert effectif des compétences et des moyens d'accompagnement
- Prendre l'ensemble des textes qui régissent l'organisation et le fonctionnement des collectivités territoriales afin d'éviter les conflits de compétences de tout genre entre elles.
- Au delà des clivages politiques, instaurer et promouvoir une coopération dynamique entre les acteurs des collectivités territoriales afin de garantir le développement local.
- Faire en sorte que les crédits alloués aux départements soient centralisés au sein d'un seul organisme.
- Mettre fin aux approvisionnements ciblés qui portent atteinte à la fonction d'ordonnateur de l'organe exécutif des collectivités territoriales.
- Mieux exploiter la politique de coopération décentralisée.

Thème : **ARTICULATIONS ENTRE LE CADRAGE FINANCIER
ET LES SOLUTIONS POUR LA RESOLUTION
DES PROBLEMES DE DEVELOPPEMENT**

Bureau de la Commission :

Président :

Rapporteurs :

1. Les problèmes majeurs de l'Aménagement du Territoire

La faible conscience démo-économique

[cf. Partie II]

Faible conscience agro-écologique

- Agriculture extensive
- Résultats de la recherche agronomique performants peu valorisés
- Dépréciation des matières premières nationales
- Modèle inadapté à un aménagement du territoire national (économies en main d'œuvre et en ressources foncières)
- Initiatives de modernisation du paysannat n'ont pas donné les résultats escomptés (AVB, opération plantation clé en mai)

Faible ancrage sociétal du développement :

- Non prise en compte des cultures sociales
- Manque d'implication réelle des collectivités territoriales dans les projets locaux
- Question de la citoyenneté urbaine
- Insuffisance des compétences des populations locales pour une grande implication dans les programmes de développement

Faible enjeu transversal :

- Insuffisance des programmes et projets favorisant la consolidation des trois catégories de ville définies par l'armature urbaine
- Faible lisibilité des programmes d'investissement locaux
- Insuffisante connaissance du territoire
- Manque de vision partagée du développement des collectivités territoriales
- Faible capacité locale en matière de planification et de gestion des activités de développement
- Insuffisance d'assistance des collectivités territoriales par les services déconcentrés de l'administration
- Problème de bonne gouvernance locale (insuffisance de transparence dans la gestion des ressources ; cela peut entraîner l'incivisme fiscal qui aboutit à la faible mobilisation des ressources internes)
- Absence de politique urbaine cohérente en vue de mieux tirer partie de la mondialisation et avantages des ensembles régionaux
- Faible consensus sur les outils de planification de développement et de l'aménagement du territoire aux différents échelons

- Faible consensus sur la répartition des compétences en matière d'initiative de validation et d'approbation des documents de planification et d'aménagement du territoire à cause de l'absence des décrets d'application de la loi sur les transferts de compétence ;
- Faible consensus sur les méthodologies participatives d'élaboration des différents outils de planification et d'aménagement
- Absence de cohérence des actions de développement à l'intérieur des territoires des collectivités territoriales
- La grille d'équipement non actualisée, validée et largement diffusée
- Confusion entre la grille d'équipement et le cadre d'équipement sectoriel (carte sanitaire et scolaire).

2. Les problèmes complémentaires susceptibles d'entraver le développement local

- Problème de délimitation des terroirs
- Faible intégration des populations allochtones et allogènes dans les espaces d'accueil
- Eléments de cadrage financier existants [mais à revoir].

3. Recommandations

- Vulgariser et mettre en œuvre les dispositions de la politique nationale de population devant améliorer la conscience démo-économique ;
- Amener les Collectivités Territoriales à prendre en compte les problèmes de population dans l'élaboration des plans de développement local ;
- Actualiser et mettre à la disposition des Collectivités Territoriales les études qui existent en matière d'agro-écologie ;
- Poursuivre le développement des outils pour une meilleure connaissance du territoire, notamment les cartes agro-pédologiques, les atlas, la délimitation des terroirs, le cadastre rural ;
- Mettre en place progressivement un nouveau modèle de gestion du terroir plus économe en main d'œuvre et en ressources foncières basées sur la recherche agronomique ;
- Prendre en compte les facteurs culturels, sociétaux et les besoins réels des populations dans la mise en œuvre des programmes et projets de développement ;
- Mieux responsabiliser les Collectivités Territoriales et leurs populations dans l'identification, la conception, l'exécution et le suivi évaluation des programmes et projets de développement ;
- Renforcer les capacités des populations en vue de leur meilleure insertion dans le tissu économique en tenant compte des potentialités locales ;
- Favoriser l'appropriation des plans, programmes et projets de développement à travers des campagnes d'information et de dissémination ;
- Renforcer l'appui conseil assistance des services déconcentrés en faveur des Collectivités Territoriales ;
- Renforcer les capacités des Collectivités Territoriales pour une meilleure gestion des programmes de développement local ;
- Améliorer les gouvernances locales afin d'accroître la participation des populations, de développer des partenariats pour une meilleure mobilisation des ressources internes ;

- Renforcer l'armature urbaine en vue d'une meilleur polarisation de l'espace national et une meilleur insertion dans la mondialisation et les grands ensembles régionaux (UEMOA et CEDEAO) ;
- Mettre en place une nomenclature des différents outils de développement et d'Aménagement du Territoire adaptés aux différents échelons ;
- Adopter des méthodologies d'élaboration participatives des plans de développement et d'Aménagement du Territoire ;
- Renforcer le niveau d'équipement en infrastructures et superstructures dans un souci d'équité ;
- Mettre en place un cadrage financier favorisant le développement des Collectivités Territoriales ;
- Adopter un modèle de cadrage financier provisoire sur une période de trois ans pour jeter les bases de la reconstruction et du développement ;
- Le modèle de cadrage étant très optimiste, la commission propose une répartition des enveloppes suivantes : Etat 65% Collectivités Territoriales 35% (35% comme seuil critique en dessous duquel il ne faut pas descendre) ;
- Maintenir les parts affectées au fonctionnement (70%) et à l'investissement (30%) ;
- Comme clé de répartition, on pourrait proposer sous réserves d'études plus fines :

Région	5%	5%	5%
Départements et Districts	15%	20%	18%
Communes	15%	10%	12%

Thème : **TYPE D'OUTILS SUSCEPTIBLES D'ETRE UTILISE
EN AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

Bureau de la Commission :
Président : Mr KOUAME Alexandre
Rapporteurs : KOUASSI Koffi Messou
COFFI Ernest Eba

Introduction

La commission composée de 14 membres issus de l'administration centrale, des projets et de cabinets privés (voir en annexe la liste des membres) a été présidée par Monsieur KOUAME Alexandre, Chef de Département au Programme Spécial de Transfert de la Capitale à Yamoussoukro et avait pour rapporteurs Messieurs :

- KOUASSI Koffi Messou, Technicien Géographe CNTIG/Primature ;
- COFFI Ernest Eba chargé d'études à la Direction du Développement de l'Economie Régionale (Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement).

Comme méthode de travail, la commission a opté pour une lecture personnelle du document « pré bilan de l'aménagement du territoire », suivie des échanges dont le fil conducteur était les termes de référence de la commission. Aussi, les échanges ont-ils porté sur quatre (4) points :

1. Appréciation et justification des problèmes de l'aménagement du territoire relevés par le document pré bilan de l'aménagement du territoire ;
2. Identification des problèmes complémentaires de l'aménagement du territoire ;
3. Appréciation des outils de l'aménagement du territoire ;
4. Proposition d'outils.

Les débats ont permis de dégager un consensus dont la teneur suit :

1. Appréciation et justification des problèmes de l'aménagement du territoire relevés par le document pré bilan de l'aménagement du territoire.

La commission a identifié six (6) problèmes majeurs de l'aménagement du territoire :

- ***La concentration des activités économiques et des hommes dans les régions forestières et à Abidjan ; cela est dû à :***
 - La culture du binôme Café - Cacao en zone forestière (la région forestière offre des potentialités intéressantes en matière d'agriculture et d'exploitation d'agrumes) ;
 - La présence d'infrastructures et de services publics à Abidjan ;
 - La politique volontariste héritée de la colonisation (la mise en place des

infrastructures répondait à un souci de rentabilisation des ressources agricoles et minières) ;

- La possibilité d'emploi à Abidjan.
- ***Le surpeuplement des zones forestières, posant ainsi le problème de disponibilité des terres et entraînant des conflits fonciers et l'érosion des sols***

La dynamique du modèle de développement basé sur l'exploitation extensive des ressources naturelles (Terre) et humaine (main d'œuvre).

- ***L'inégalité et l'inéquité de traitement des régions dans la répartition des investissements et équipements publics***

Une lacune de la gouvernance s'expliquant notamment par une faible rationalité de la localisation des investissements et équipements publics et un surdimensionnement des équipements

- ***L'armature urbaine inappropriée***

- La faiblesse de la politique d'industrialisation (Agricole et Minière) ;
- La localisation de certaines unités industrielles.
- Le fort taux de natalité
- Les besoins de main d'œuvre familiale ;
- La gestion du risque : Forte mortalité ;
- L'assurance vieillesse ;
- L'absence de planning familial.

- ***L'inadéquation entre les stratégies de développement agricoles et les besoins de la population***

- L'absence de débouchés et la faiblesse du marché local ;
- Le manque d'organisation des filières des produits vivriers.

Au total la commission a jugé pertinents ces problèmes et ce, d'autant plus qu'ils s'imposent comme des constats.

2. Identification des problèmes complémentaires de l'aménagement du territoire.

Outre les problèmes de l'aménagement du territoire posés par le document, la commission a identifié des problèmes complémentaires au développement local :

- La mauvaise gouvernance locale notamment les actions des collectivités ne sont pas issues de plans et programmes de développement ; les plans et programmes locaux ne sont pas élaborés de façon participative ;
- La faible compétitivité des produits ;
- Le choix des projets à financer : tendance à la prédominance des projets sociaux plutôt que des projets productifs ;
- Le dérapage dans le jeu politique ;
- Le faible développement de l'intercommunalité ;

- La faiblesse de la gestion des ressources publiques en matière d'implantation des infrastructures publiques ;
- La faible capacité à protéger l'économie locale.

3. Appréciation des outils du document.

Le projet de loi en cours d'élaboration a proposé à tous les échelons des schémas d'aménagement et des plans de développement. La commission a retenu les outils suivants :

Des schémas d'aménagement

- Au niveau National élaboré par l'Etat
- Au niveau Régional élaboré par la Région
- Au niveau Départemental élaboré par le Département
- Au niveau urbain lorsque plusieurs agglomérations sont contiguës

Les plans de développement

Elaborés au niveau des communes, des départements, des régions et de l'Etat (plan de développement sectoriel).

Le plan d'urbanisme directeur

Elaboré au niveau des villes (agglomération urbaine).

4. Identification des outils.

A la suite des outils identifiés :

- La loi d'orientation d'aménagement du territoire (donnant le cadre juridique et réglementaire) ;
- La mise en place d'un observatoire National d'aménagement du territoire ;
- Les comptes régionaux ;
- La mise en place d'un observatoire régional d'aménagement du territoire ;
- Le Fonds d'Appui à l'Aménagement du Territoire (FAAT).

5. Recommandations

A l'issue des travaux la commission recommande également :

- La création d'un comité interministériel qui aura à charge d'assurer la cohérence spatiale entre les différents programmes ;
- L'incitation par le Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement des autres ministères à mettre en place des plans nationaux de développement sectoriel ;
- La réalisation d'un guide méthodologique d'élaboration des schémas d'aménagement et d'un manuel de procédures;
- Le financement des études devant permettre le développement économique local par le fonds d'appui à l'aménagement du territoire (FAAT)
- La correction des échelles des différents schémas proposés dans le document de pré-bilan (ex : au niveau de la région 1/200 000 au lieu de 1/250 000)
- L'élaboration des études prospectives au niveau régional au cas où le nombre de régions reviendrait à environ 10.

Notes de l'exposé de F. Damette
L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE IVOIRIEN

L'objet de cet exposé n'est pas d'apporter des réponses mais de poser les problèmes de méthode et de proposer des hypothèses de travail, en tant que contributions au débat – et ce en se limitant à la première partie du travail, le bilan – diagnostic

Le problème posé ici est celui de la posture : relance ou refondation ?
Avant d'aborder le territoire, il y a un cadrage général à présenter, à la fois historique et socio-économique. On s'en tiendra ici à une simple remarque :
Les caractères généraux de la Côte d'Ivoire : à l'échelle de l'Afrique de l'Ouest, la Côte d'Ivoire est un pays riche avec une population pauvre.

Tableau 1 : Comparaison Côte d'Ivoire, Ghana, Burkina

Outils de mesure : PIB/ht et PPA/ht

2002-03	PIB/HT	PIB-PPA/HT	MULTIPLIC	IDH
Côte d'Ivoire	886	1400	1,6	0,40
Ghana	354	2190	6,2	0,57
Burkina Faso	294	1170	4	0,30

Aujourd'hui l'IDH de la Côte d'Ivoire est au niveau de 1975 (0,38), après un maximum en 1985-90 (0,42)

1. Première question : Où en est le territoire ?

L'aspect le plus évident est la rupture politico-militaire entre Nord et Sud, grosso modo entre savane et forêt. Est-ce que cela correspond à la réalité du territoire ? Quelles sont les inégalités/ disparités spatiales ? Ont-elles à voir avec la carte ethnique ?

Les 3 approches :

- économie
- équipements
- peuplement et dynamique spatiale

Il faudra plus d'un an d'études pour éclairer ces trois points; pour autant on peut avancer quelques hypothèses dès maintenant

1) Économie :

a) Le bilan sectoriel (régionalisé) :

- Agriculture :
 - le développement non maîtrisé –
 - impact très faible des projets
 - manque de valorisation
- Industrie : des efforts importants qui n'ont pas débouché :
 - les grandes opérations : le cas du sucre = incohérence politique
 - les P.M.E. : très faible efficacité des actions publiques, faute d'être en prise avec la réalité sociale – des mesures générales au lieu de mesures ciblées, socialement et spatialement (villes). Ce n'est pas une spécificité ivoirienne; comme partout on a fait des zones industrielles, en croyant faire de la promotion industrielle.

- *Services économiques* : résultat assez positif à Abidjan, grâce au développement métropolitain

b) *Les infrastructures* : bilan très contrasté

- transport : gros efforts accomplis sur le routier (le cacao = champ / route / port)
- énergie : faiblesse de la production électricité (cf. Ghana)
- eau urbaine et agricole (gros pb. avec l'hydraulique agricole)

c) *Problème de la spatialisation du développement*

- La question urbaine : tendance à l'égalitarisme ruralisé – refus de la hiérarchie urbaine.

La croissance d'Abidjan est proche de la moyenne nationale ; elle a absorbé 20 % de l'accroissement national – ce qui est classique. Par contre les autres villes sont déficientes.

Carte de la croissance urbaine
Carte de la densité et de la croissance rurale

Conclusion : Espace et développement économique

Carte des revenus monétaires en 1975; le revenu monétaire accentue les écarts.

La carte actuelle ne doit pas être très différente; pour preuve la corrélation forte entre revenus 75 et alphabétisme 98.

Peut-on reprocher à l'Etat de ne pas avoir nivelé les revenus des régions ? Certainement pas. La question du développement spatial a été posée de manière erronée en termes "d'équilibre régional". Le vrai problème est celui de l'équilibre interne à chaque région entre potentialités, développement et besoins.

Le développement se fait en creusant les inégalités qui entraînent des déplacements de population vers les pôles de croissance qui ont besoin de main d'oeuvre et cela tend à rééquilibrer le système global. Les migrations ont pour rôle d'assurer l'équilibre interrégional du marché du travail. La nation, c'est d'abord un marché du travail unifié.

2) Equipements publics

Ici au contraire, l'Etat doit agir sur une base d'égalité

- *L'équipement en eau et électricité du monde rural* : ce n'est pas si simple. L'électrification est un processus de longue durée. Historiquement, il est rarement homogène.

Carte de l'équipement rural de base

- *La scolarisation* : les indicateurs de scolarisation affichent un contraste certain entre le SE et le reste, mais l'interprétation doit être prudente ; deux facteurs interfèrent, l'offre et la demande de scolarité.

Carte de synthèse de la scolarisation

L'Etat est responsable de l'offre scolaire : nombre de classes / 1000 hts. Les écarts d'offre ne témoignent pas forcément d'une approche discriminatoire de l'espace. Il faut analyser de près l'ensemble des processus à l'œuvre :

Cartes du nombre de classes pour 1000 hts

Ceci demande à être précisé, mais l'hypothèse est que l'effort public en faveur de la scolarisation présente des insuffisances graves, mais que celles-ci ne relèvent pas forcément d'un traitement inégalitaire du territoire. Les différenciations socioculturelles jouent un rôle important :

Cartes sociétales : fécondité
Cartes (2) de scolarisation par sexe

3) Peuplement et dynamique territoriale :

La carte la plus significative est celle des migrations interrégionales ; elle montre un pôle majeur de départ et de deux pôles d'arrivée (Abidjan et surtout le Sud-ouest) à cela il faut ajouter les migrations d'origine extérieure :

Carte des migrations

Le pôle de départ = l'usure de la vieille boucle du Cacao

Le pôle d'arrivée = conflits fonciers = surpeuplement

Cette carte des migrations intérieures doit être associée avec les cartes ethniques :

Cartes ethniques (territoires et population)

Et avec la carte de l'immigration extérieure :

Carte de l'immigration

Les migrations des campagnes vers les villes sont faibles; le taux de croissance de la population rurale est très proche de son taux de croissance naturel (2,8) – Non seulement il n'y a pas "d'exode" rural, mais c'est plutôt l'inverse, il y a suraccumulation de population dans les campagnes et au rythme de croissance de la population le surpeuplement rural va se généraliser, avec la conséquence inéluctable de la dégradation des sols. Le mode de développement détruit la base même de la vie du pays.

La problématique territoriale ne relève pas d'une opposition nord-sud ou savane forêt; elle se situe à l'intérieur de la forêt, entre l'Est dégradé et le front pionnier de l'Ouest.

C'est un modèle de développement prédateur, non durable.

La crise politique actuelle masque la crise profonde et structurelle du pays qui se développe au rythme de sa démographie, soit à 3% par an.

Le modèle du surpeuplement est visible :

Carte conflits fonciers

En apparence, conflit entre droit coutumier et pression des populations allochtone/étrangère. En fait on a laissé se développer une ambiguïté redoutable : on peut choisir de privilégier le droit foncier coutumier mais cela suppose une croissance lente. On ne peut pas réguler une croissance rapide avec le droit traditionnel, sous peine de créer des situations explosives

2. La responsabilité de l'Aménagement

L'A.T. du territoire est-il responsable de cette situation ?

NON – c'est le mode de développement, lancé par la colonisation et accentué ensuite qui est en cause :

- surexploitation des sols de la vieille boucle
- défrichement de la forêt
- surpeuplement
- conflits fonciers

La turbine destructrice du cacao : non respect de la jachère – dégradation des sols

Surpeuplement rural : seuils entre 50 et 65 selon les régions (dans les conditions socio-économiques actuelles).

Une croissance :

- Extensive et minière
- Extravertie et dépendante
- Conjoncturelle, suivant les aléas des marchés (manque de valorisation)

Le triple dérapage :

- Ecologique : destruction du milieu
- Démographique : croissance non maîtrisée
- Sociétal : tensions ingérables

3. Quel a été le rôle de l'Aménagement ?

- Il a joué un rôle positif en produisant et en diffusant une culture territoriale
- Il a initié des procédures originales comme celle des FRAR qui ont introduit les notions de co-responsabilité et de financement partagé
- Il a surtout produit un discours territorial, à travers une série impressionnante de documents – et en particulier les études prospectives qui constituent une originalité positive de la Côte d'Ivoire

Ces trois études méritent d'être considérées avec attention : elles sont d'ailleurs très différentes dans leur contenu et leur contexte :

1) Côte d'Ivoire 2000 :

Ministère du Plan 1974 : volonté d'insérer les plans quinquennaux dans une vision à long terme. Appel aux élites du pays : 150 experts.

Un document de qualité et d'une haute tenue intellectuelle : réflexion approfondie. Un document réédité en 1994.

- **Le fil directeur** : *l'ivoirisation de la terre, des capitaux et de l'emploi* :
 - la terre : «une agriculture ivoirienne, familiale et modernisée» (p25) compromis quant au statut des terres (partage entre Communautés et Etat.)
 - "absence de risque de manque de terre pour le présent et pour l'avenir, l'accroissement démographique étant appelé à se localiser essentiellement dans les villes" (p23).

En réalité, la population est passée de 6,7 à 15,4 millions entre 1975 et 1998 l'accroissement démographique a été de 8,7 millions répartis de façon égale entre croissance urbaine et densification rurale.

- **L'option traditionaliste** pour les campagnes reposait sur une illusion en matière d'urbanisation (industrialisation). Mais dans le même temps, on se lamentait à propos du prétendu exode rural : « un exode rural trop important et trop rapide imputable à la destruction du milieu rural et de ses valeurs par l'enseignement » (p. 58). Une recherche de l'identité nationale dans la tradition rurale : « le retour aux sources » (p69)

Le souci des valeurs rurales/traditionnelles détermine la politique urbaine : *"En ce qui concerne l'urbanisme, une option très nette est prise en faveur des villes moyennes qui paraissent plus susceptibles de permettre de conserver un type de vie proche du type de vie villageois. Des villes moyennes satellites des très grandes villes devraient être créées en vue de freiner, voire d'inverser le processus de croissance excessive de ces dernières"* (p75).

- **L'industrie** : deux secteurs, lourd / capitalistique et léger / employant / PME nationales – création de pôles régionaux de développement
- **La démographie** : une option résolument nataliste et populationniste : *"la Côte d'Ivoire est un pays sous-peuplé. La proportion des étrangers est élevée et croît trop rapidement. Une natalité forte et une croissance forte de la population nationale paraissent donc souhaitables"* (p66).

« L'opinion nataliste et populationniste correspond en profondeur à l'aspiration à une société plus ivoirienne dans sa substance démographique, plus apte à résister à la pression qui est exercée sur elle par l'immigration étrangère" (p. 71).

On théorise la fuite en avant nataliste : c'est une course entre les deux facteurs de croissance. On ajoute 2,8 de croissance naturelle et 0,7 de migratoire, soit 3,5 % par an, ce qui est intenable.

L'Aménagement du territoire

Un aménagement volontariste : rôle d'impulsion de l'Etat.

Freinage d'Abidjan : on n'a pas utilisé le mot lancé par les géographes de "macrocéphalie". Le discours sur Abidjan reste équilibré mais avec une ambiguïté : un choix erroné sur le niveau supérieur, entre San Pedro et Bouaké.

- Les pôles régionaux de développement
- Les villes moyennes
- L'aménagement rural : villages centres

Conclusion = interrogation sur la compatibilité entre croissance économique et cohésion sociale (p.112)

Au total, une réflexion approfondie sur une question lourde, la compatibilité entre le développement économique et l'identité nationale, avec un souci d'équilibre et de mise en adéquation, mais avec des zones d'ombre :

- la crainte conjointe de l'immigration étrangère et du manque de main d'œuvre.
- le passéisme ruraliste : le thème du "conservatoire" rural – avec une illusion sur les villes dites moyennes.
- la fuite en avant nataliste, elle même liée à une grande illusion sur la capacité du milieu (illusion d'origine coloniale sur le thème du pays vide) et sur une sous-estimation de ce que signifie le doublement de la population en 20 ans, dans un pays à base agricole.
- En 1975, on était à 6,7 millions d'habitants; en 1998, on est arrivé à 15,4 et aujourd'hui à 20 = le triplement en trente ans. 2 illusions et une confusion.

2) Côte d'Ivoire 2010 :

Confusion sur la nature du document ; il est question d'un document officiel réalisé en 1983-84, mais on dispose d'un texte intitulé ; « La Côte d'Ivoire à l'horizon 2010 », qui est tout autre chose.

1998 – horizon court = 12 ans. Statut complètement différent : Coopération française / BNETD. C'est une anomalie mal réglée.

Document faible, « à l'eau de rose ». La question de la pauvreté apparaît, comme partout dans le monde, dans la foulée de la Banque Mondiale.

Trois scénarios très formels : locomotive en panne / locomotive en marche / variante +. Document général, non territorial; une seule idée est reprise, les pôles régionaux.

3) Côte d'Ivoire 2025

Document officiel du Ministère du Plan: - financement PNUD
L'Etude Nationale Prospective a commencé en 1993 – opération lourde
Contemporain des 10 chantiers du Président

A noter en 1989, un bilan interministériel de l'Aménagement du Territoire constatait tout à la fois la forte poussée de la capitale et l'émergence de 9 villes régionales, mais le programme d'investissement prévu (SIVI) n'avait pu être mis en œuvre; c'est l'origine du PSDAT actuel.

Le constat :

- la zone forestière passe de la moitié aux trois quarts de la population. Et la forêt disparaît
- maintien de la haute fécondité : 40 millions en 2025

On a surtout retenu l'exercice des scénarios; un croisement carré interne / externe et +/- :

Schéma des scénarios

	Interne	Externe
+		
-		
+ +	abeilles	+ - éléphant
- -	chauve-souris	- + scorpion (golpe)

Imagination prémonitrice remarquable; mais le jeu des scénarios n'est qu'un exercice pédagogique qui n'apporte rien en matière d'aménagement.

Pour le reste, options assez pauvres :

- Le concept de développement durable est utilisé, mais sans contenu : (p.151)
- les 32 options stratégiques hiérarchisées (p.184) mais rien sur les milieux
- la démographie en 30ème position.

Ensemble assez déprimant; le souffle du départ s'est épuisé. On s'aligne sur le discours de type Banque mondiale, avec ses variations sur les thèmes de la gouvernance et de la pauvreté.

4. Ce que l'on peut reprocher à l'Aménagement

Ne pas avoir mis en garde contre les tendances lourdes les plus contraires aux règles du développement durable et les avoir ainsi cautionnées.

On a laissé de côté les « fondamentaux » du territoire, contribuant ainsi à semer des illusions en ratant les vrais problèmes.

Il y a un redressement radical à opérer; cela demandera du courage intellectuel et politique. L'Aménagement du Territoire doit être «dérangeant» et poser les questions qui font mal.

5. Quelles Etudes aujourd'hui ?

Pour répondre à cette question, il faut d'abord définir le besoin d'Aménagement du territoire, pour la Côte d'Ivoire de 2006.

Le besoin d'Aménagement du Territoire a trois dimensions :

- une dimension générale, qui se retrouve dans tous les pays en transition
- une dimension géo-spécifique, liée aux caractéristiques propres du pays
- une dimension conjoncturelle, liée à la situation sociopolitique actuelle

1. Besoins généraux :

- Equipements publics : diagnostiquer les défaillances et les besoins prioritaires - appliquer le principe d'équité
- Développement économique : diagnostiquer les risques et repérer les potentialités - proposer des voies de mise en œuvre - respecter les règles de l'efficacité;
- Urbanisation et infrastructures : fixer les orientations de façon à intégrer les trois politiques : urbaine, industrielle et de transport

2. Besoins géo spécifiques :

La Côte d'Ivoire présente des traits particuliers qui la distinguent de ses voisins et cela concerne aussi le territoire. La principale spécificité territoriale résulte de l'histoire récente et en particulier de ce que l'on a appelé «la turbine du cacao», avec son processus de surexploitation des sols dans les zones anciennes et de surpeuplement dans les zones pionnières. Ce «cycle infernal» doit cesser : Comment ? Avec quels moyens ?

Plus généralement, la question du surpeuplement rural doit être considérée comme le fil directeur, avec ses deux composantes, démographique et agro-pédologique.

3. Besoins conjoncturels :

Sortir de la crise actuelle implique :

- (a) Remettre l'économie en marche et les équipements en état de fonctionnement. Etablir un état des lieux des dégâts et définir une démarche de reconstruction
- (b) Construire un nouveau consensus territorial : proposer un projet de gestion territoriale :
 - participatif : la décentralisation,
 - fondé sur les deux principes d'équité et d'efficacité.

6. Quatre orientations pour le travail

- *Ecologique* : l'écologie humaine – la capacité des milieux, à partir des données pédologiques, hydrographiques, agronomiques
- *Sociétale* : analyser le couple modernité/tradition – capacité de changement

- *Processive* : il faut en finir avec la vieille démarche qui consistait à se doter d'une vision à 25 ans et à chercher les voies pour y parvenir. C'est l'inverse; il faut partir des obstacles et des contradictions actuelles et définir les cheminements pour les réduire.
- *Finalisée* : visée opérationnelle avec la décentralisation / régionalisation. Un document d'aménagement doit être utile. C'est un document de référence indispensable à la planification territoriale – et plus encore dans un système de décentralisation/ régionalisation qui implique une concertation entre les différents échelons ; cette concertation nécessite un référentiel spatial, un schéma d'aménagement.

7. Conclusion : deux idées

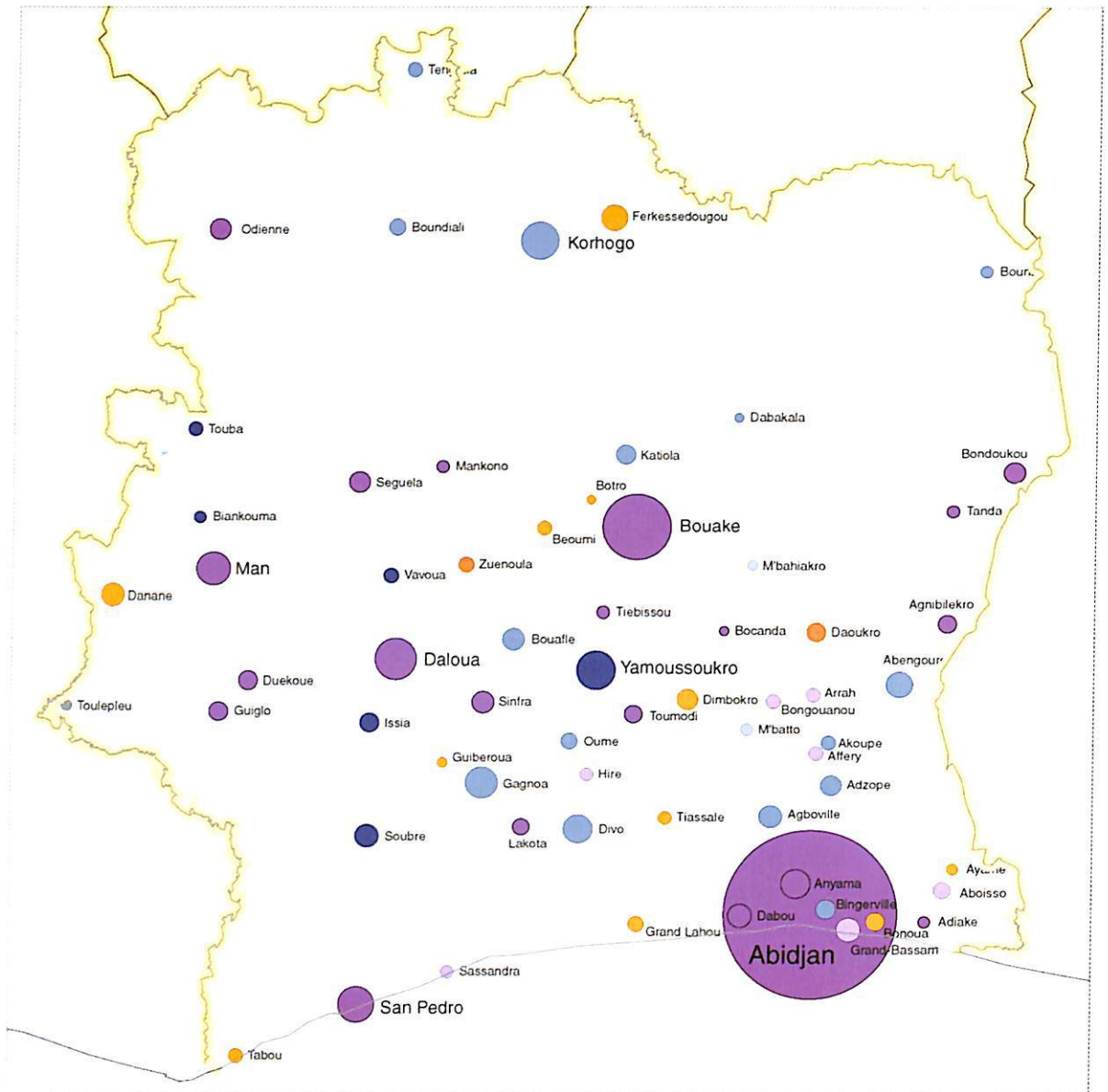
(1) La Côte d'Ivoire a besoin aujourd'hui d'Aménagement du Territoire

(2) L'Aménagement dont la Côte d'Ivoire a besoin n'est pas celui d'il y a trente ans, mais un nouvel Aménagement, refondé et reconstruit, dans ses concepts, ses méthodes et son discours :

- parce que le monde a changé,
- parce que la population a triplé,
- parce qu'on a une grande expérience et qu'il faut tirer les leçons des succès et surtout des échecs,
- parce que la crise est profonde et que la croissance démographique pose un défi désormais redoutable, puisque les marges de manoeuvre ont été consommées.

C'est un chantier considérable qui devrait dès aujourd'hui mobiliser les forces intellectuelles du pays.

Croissance urbaine



Source : Institut National de Statistique (INS) 2006
 Rédigé par PSCA*

Légende

Administration
 — Frontière
 — Limite de département

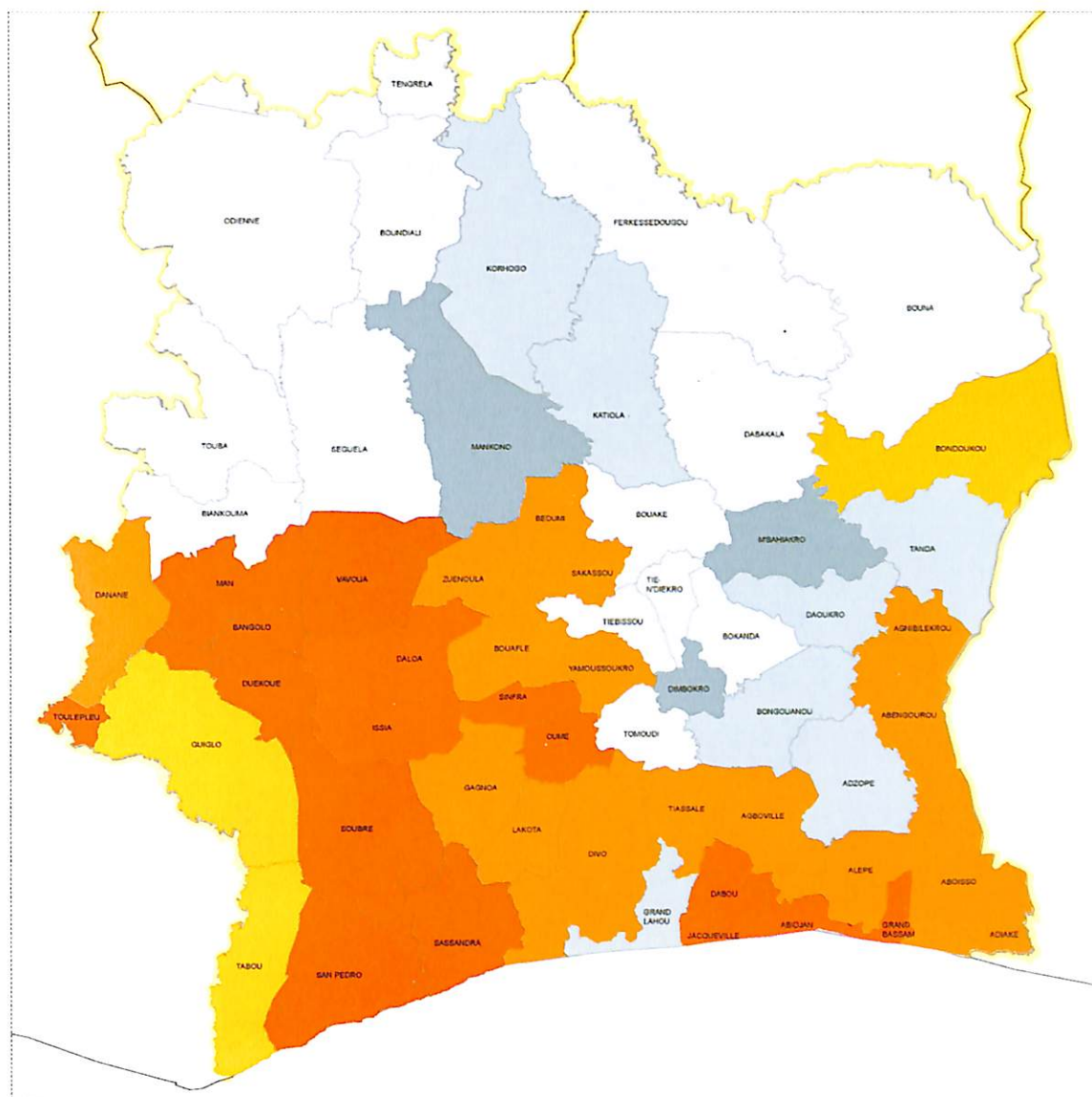
Rythme de croissance de la population urbaine

1975-1988

1988-1998

Croiss 8-13%		Croiss 1-6%	Croissance forte / extrêmement ralentie
Croiss 4-8%		Croiss 0-5%	Croissance forte / fortement ralentie
Croiss 0-4%		Croiss 0-2%	Croissance faible / ralentie
Croiss 4-7%		Croiss 2-6%	Croissance forte / ralentie
Croiss 0-4%		Croiss 0-3%	Croissance faible / ralentie
Croiss 0-4%		Croiss 0-15%	Croissance faible / fortement accélérée
Croiss 4-6%		Croiss 5-9%	Croissance forte / fortement accélérée

Surpeuplement rural: densité brute de la population rurale (98) et taux d'accroissement (88-98)



Source
Institut National de
Statistique (INS) 2006

Redigé par
PSDAT

Légende

Administration

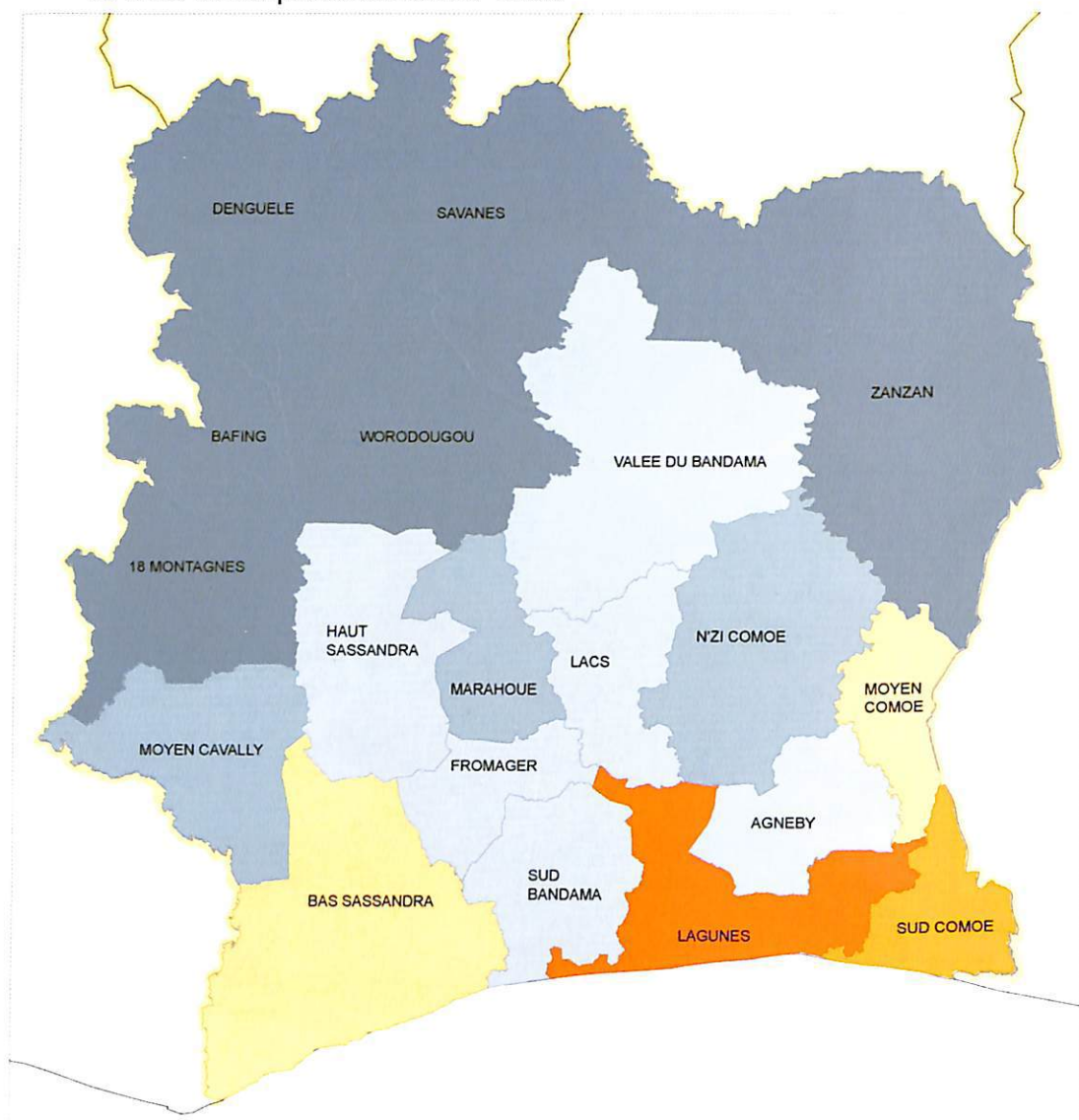
- Frontière
- Limite de département

Densité brute de la population rurale (98) et taux d'accroissement (88-98)

Densité 9-23 (45*) hab/km ²		Croiss négative
Densité 8-33 hab/km ²		Croiss 0 - 1 %
Densité 7-28 hab/km ²		Croiss 1.5 - 3.3 %
Densité 19-25 hab/km ²		Croiss 3.5 - 5.0 %
Densité 30-52 hab/km ²		Croiss 5 - 12 %
Densité 57-75 hab/km ²		
Densité 37-61 hab/km ²		

*M'bahiakro 45 hab/km²

Revenus monétaires individuels en 10.000 FCFA en 1975 et taux d'analphabétisme de 1998






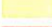


Source: Institut National de Statistique (INS) 2006
Rédigé par PSDAT

Légende

Administration

-  Frontière
-  Limite de région

Revenus monétaires individuels en 10 000 FCFA en 1975
et taux d'analphabétisme de 1998

30 000 ou moins		65-85 % analpabètes
30 000-50 000		70-75 % analpabètes
50 000-75 000		55-75 % analpabètes
75 000-100 000		70-75% analpabètes
100 000-150 000		65% analpabètes
150 000-350 000		40% analpabètes

(%) Ménages ruraux ayant l'eau courante et l'électricité



Source: Institut National de Statistique (INS) 2006
 Rédigé par PSDAT

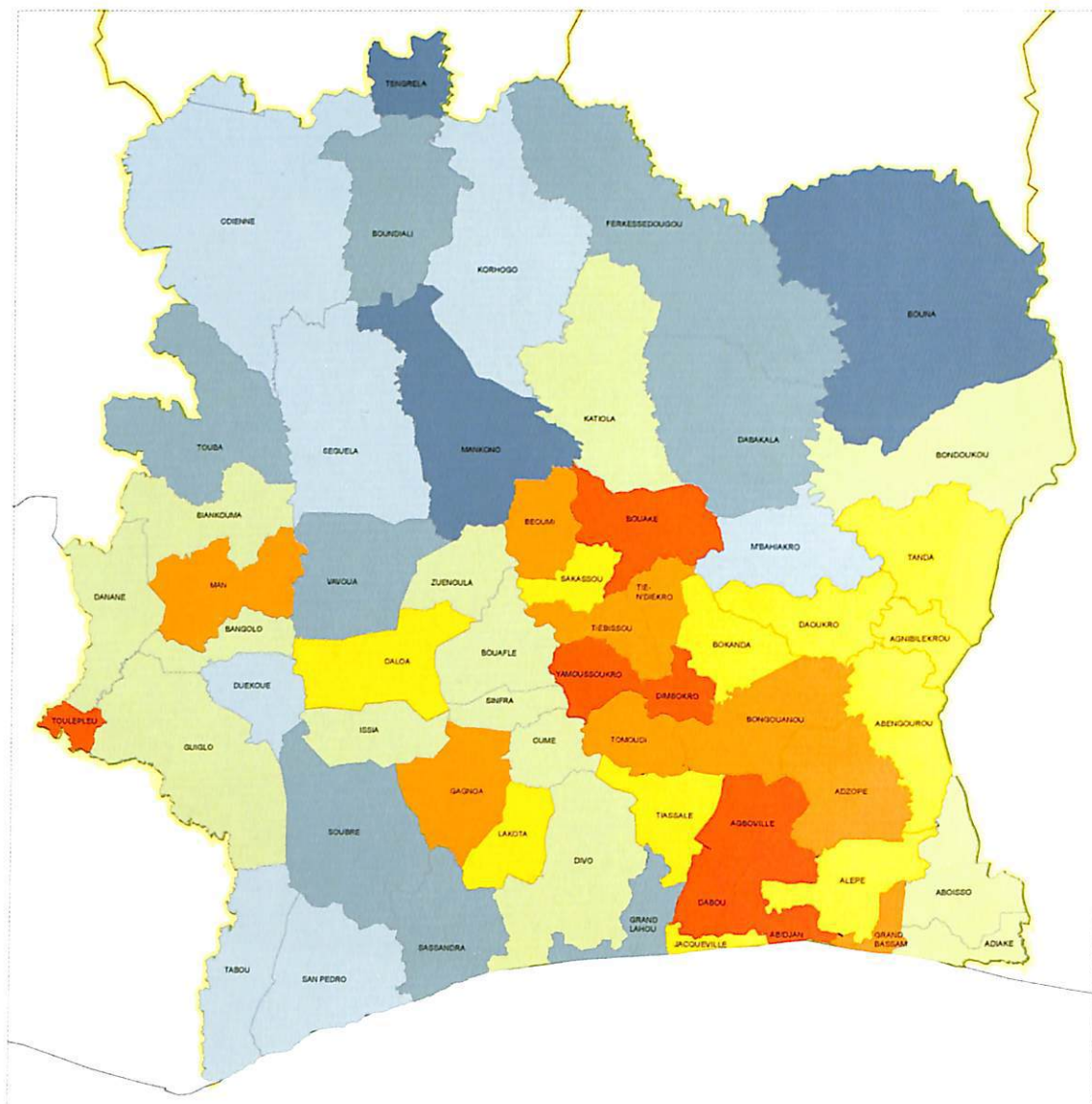
Légende

Administration
 Frontière
 Limite de région

Intervalle de données

30% ménages ont l'eau courante et l'électricité
 14-29% ménages ont l'eau courante et l'électricité
 6-14% ménages ont l'eau courante et l'électricité
 moins de 6% ménages ont l'eau courante et l'électricité

(%) Scolaires et étudiants



Source : Institut National de Statistique (INS), 2006
 Rédigé par PSDAT

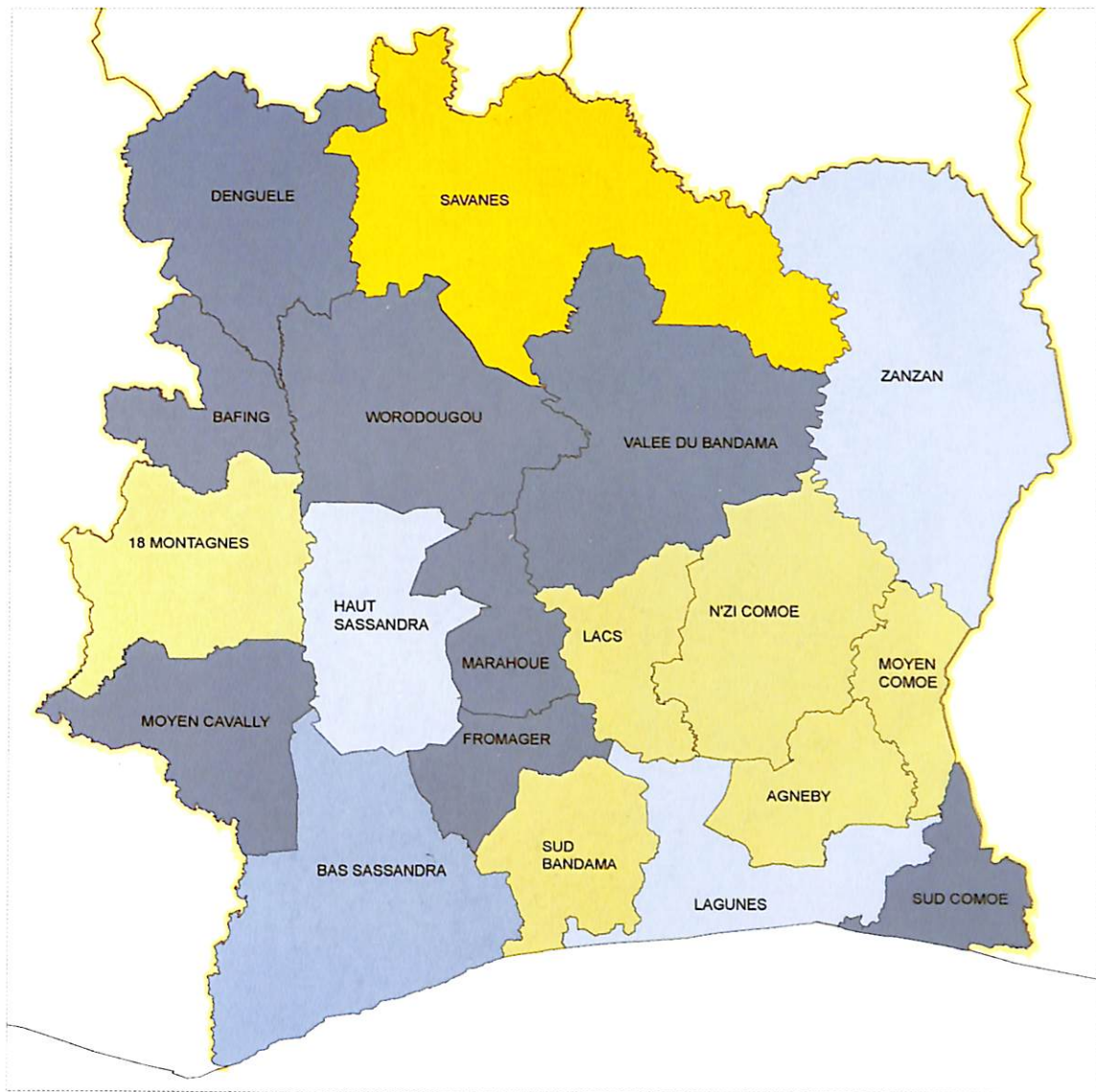
Légende

Administration
 Frontière
 Limite de département

Intervalle de données

- de 27 à 32%
- de 22 à 26%
- de 19 à 21%
- de 16 à 18%
- de 14 à 15%
- de 9% à 13%
- moins de 9%

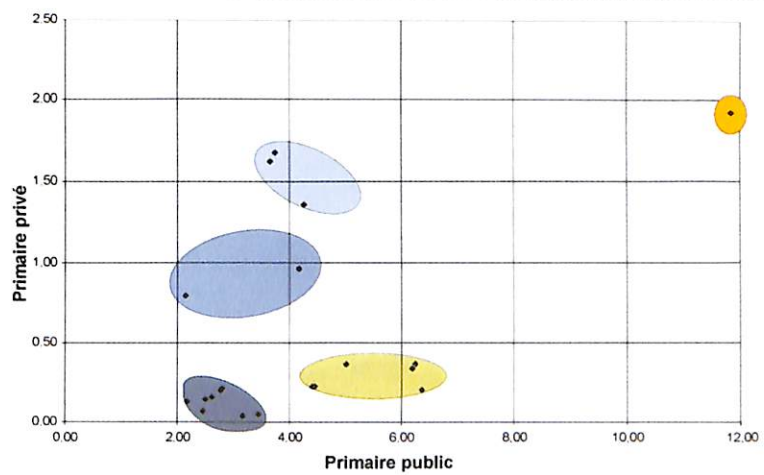
Ratio classes primaires public/privé pour 1000 habitants



Source: Institut National de Statistique (INS) 2006
 Rédigé par PSDAT

Légende

- Administration
- Frontière
 - Limite de région



Indice synthétique de fécondité



Source
Institut National de
Statistique (INS) 2006

Rédigé par
PSDAT

Légende

Administration

— Frontière

— Limite de région

Indice synthétique de fécondité

□ < 6

■ > 6

Mouvements migratoires par région



Source
Institut National de
Statistique (INS) 2006

Rédigé par
PSDAT

Légende

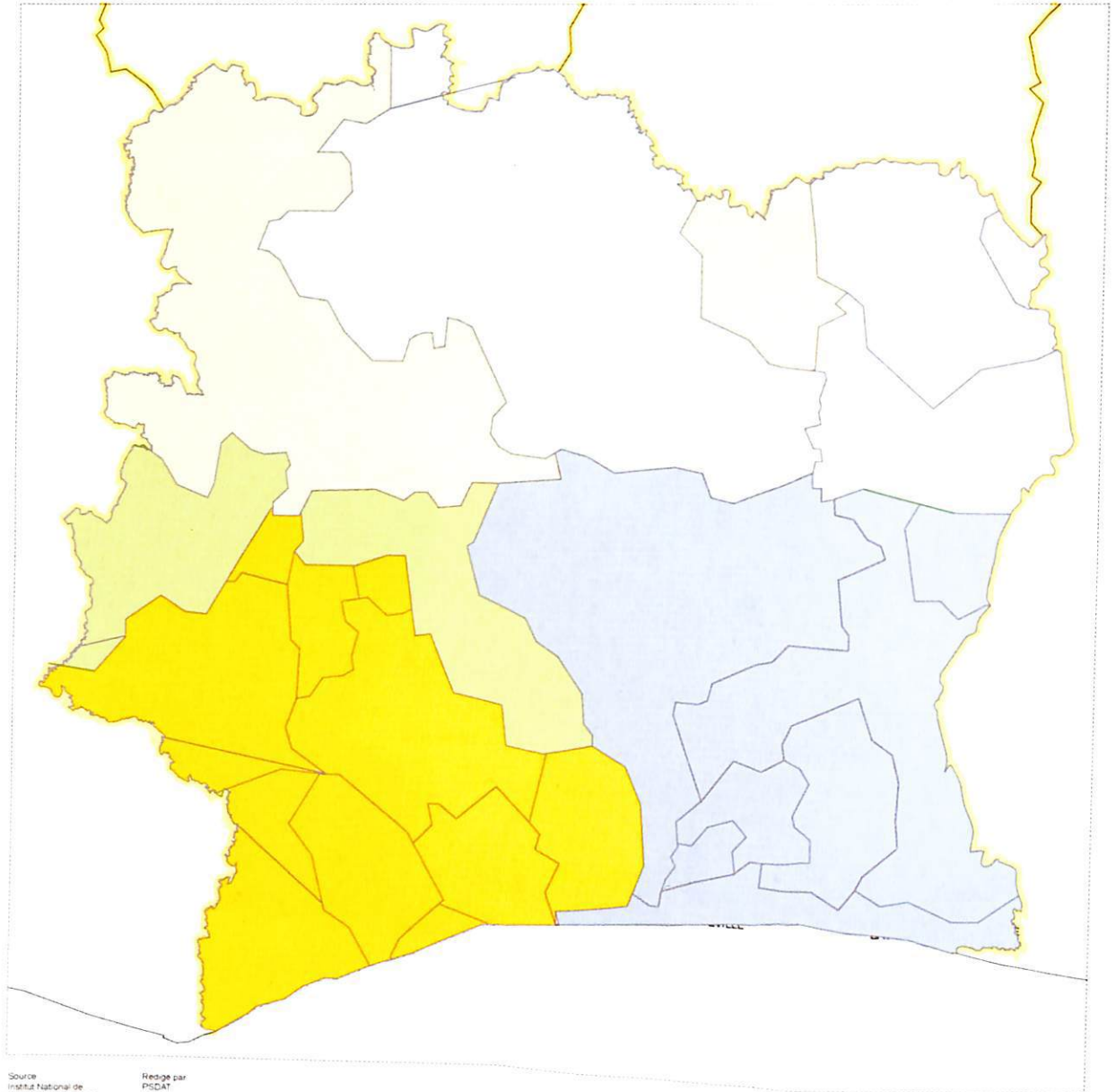
Administration

- Frontière
- Limite de région

Mouvements migratoires

Région d'immigration extrême	Entrées 55 - 70 % Sorties 10 - 15 %
Région d'immigration forte	Entrées 25 - 45 % Sorties 20 - 30 %
Région d'émigration faible	Entrées 15 - 35 % Sorties 25 - 35 %
Région d'émigration moyenne	Entrées 0 - 15 % Sorties 20 - 30 %
Région d'émigration forte	Entrées 5 - 20 % Sorties 30 - 35 %
Région d'émigration très forte	Entrées 5 - 20 % Sorties 35 - 45 %

Principaux groupes ethniques, Carte antérieure 1985



Source
Institut National de
Statistique (INS) 2006

Redigé par
PSDAT

Légende

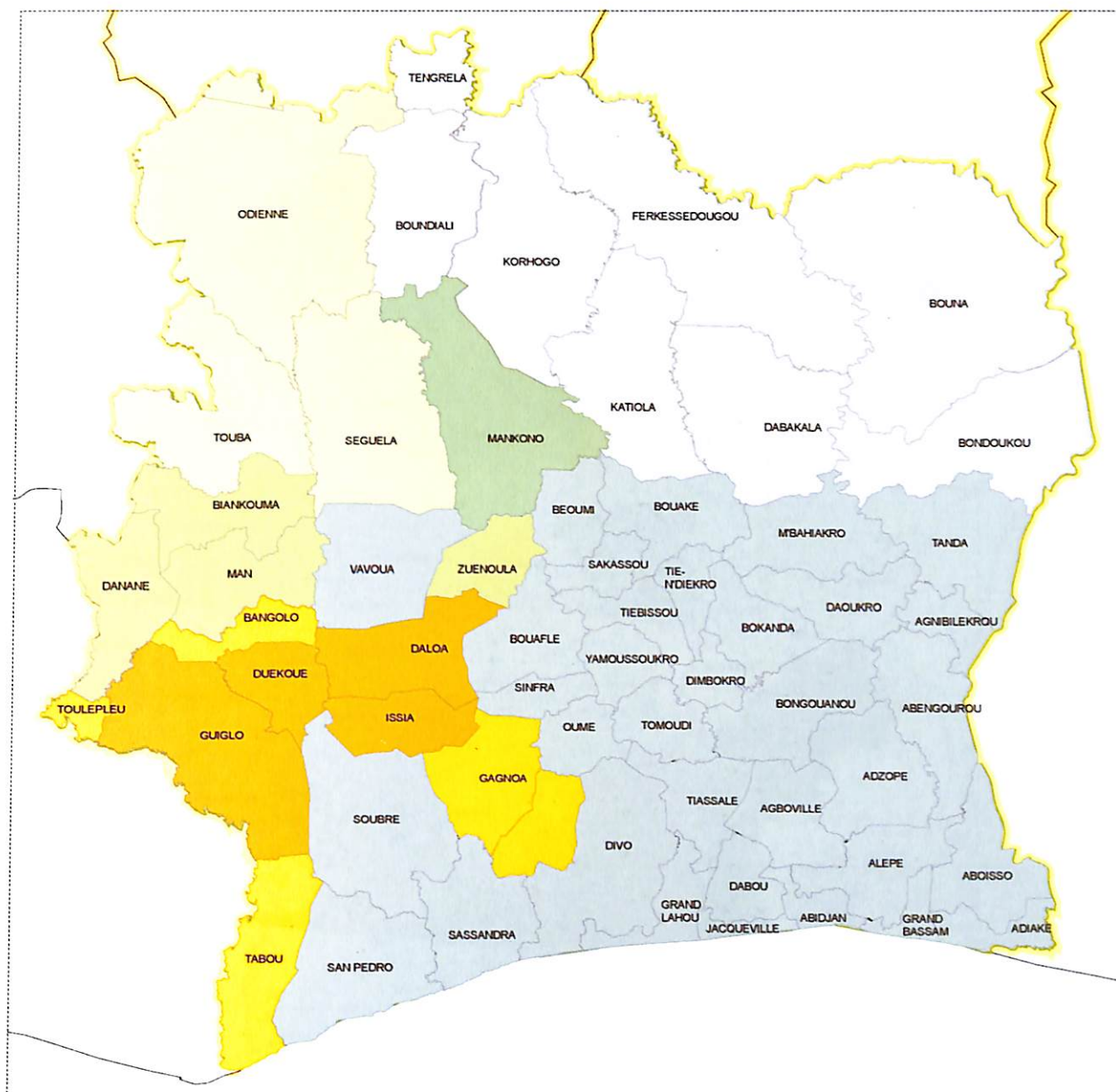
Administration

- Frontière
- Limite de région

Principaux groupes ethniques

- AKAN
- GUR
- KROU
- MANDE NORD
- MANDE SUD

Principaux groupes ethniques, RGPH 1998



Source
Institut National de
Statistique (INS), 2006

Redigé par
PSDAT

Légende

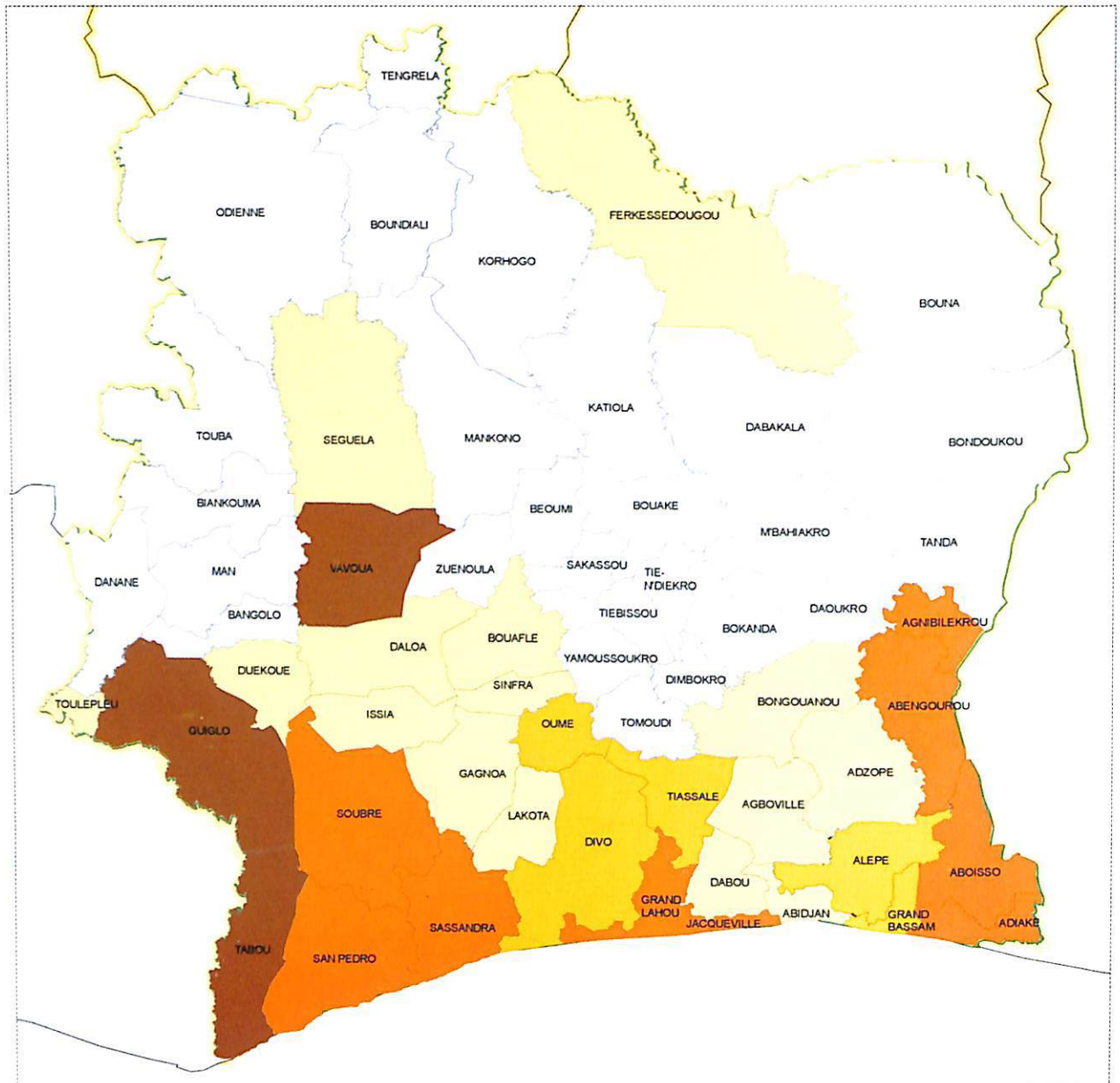
Administration

- Frontière
- Limite de région

Principaux groupes ethniques

- AKAN
- GUR
- KROU
- MANDE NORD
- MANDE SUD
- MANDE NORD et GUR
- AKAN et KROU

% Etrangers



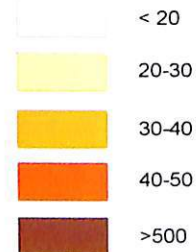
Source: Institut National de Statistique (INS) 2000
Redigé par PSDAT

Légende

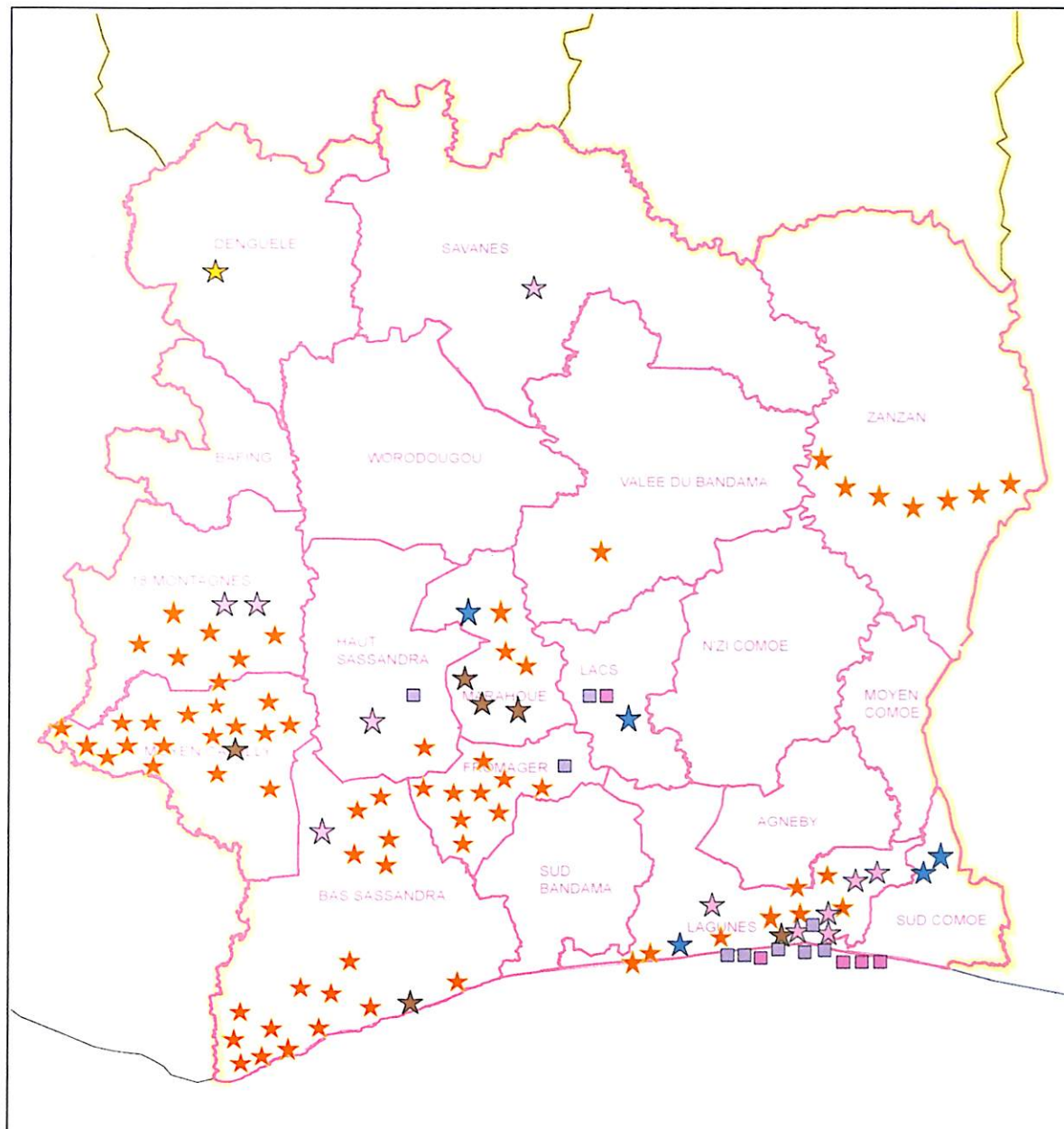
Administration

- Frontière
- Limite de région

% Etrangers



Conflits fonciers



Légende

- Administration
- Frontière
- Limite de région
- Limite de département

- ★ Conflits fonciers autochtones-allogènes
- ★ Intérieure d'un village
- ★ Conflits éleveurs-agriculteurs
- ★ Evictions des forêts classées
- ★ Pêche toxique par les allogènes
- Deguerpissement et vente illicite des terrains
- Conflits périurbains

Réflexions préliminaires

L'objet de cet exposé n'est pas d'apporter des réponses, mais de poser les problèmes de méthode et de proposer des hypothèses de travail, en tant que contributions au débat.

La question « quels outils faut-il utiliser » est liée à trois autres interrogations préalables :

- « Quel type de développement ? »,
- « Quel type d'aménagement ? »,
- « Quelles compétences ? ».

1. Première question: Quel développement ?

- Un développement basé sur l'initiative locale
- Un développement basé sur la co-responsabilité Etat – CT
- Un développement qui négocie l'insertion dans la modernité de la société traditionnelle.

2. Deuxième question : Quel aménagement ?

- Un aménagement qui part du principe d'articuler décentralisation et déconcentration à travers l'aménagement du territoire et qui tient compte de la « Déclaration de la politique nationale d'aménagement du territoire ».
- Un aménagement basé sur les problèmes actuels du territoire, notamment le trinôme : surpeuplement rural, destruction de la fertilité des sols, retards du développement industriel des villes à vocation régionale - pour proposer le contenu des études et des documents de l'aménagement.
- Un aménagement de « critique positive » : tenant compte de la construction historique des problèmes actuels (les tendances lourdes du passé) et des éléments positifs à garder et développer
- Un aménagement utile : basé sur des enveloppes financières réalistes et liées à la programmation des investissements.
- Un aménagement participatif : élaboré dans le cadre de débats impliquant une gamme élargie d'acteurs.
- Un aménagement dont la conséquence est assumée localement. Insistant sur la coresponsabilité financière et décisionnelle des CT avec l'Etat.
- Un aménagement qui ajuste les compétences aux divers niveaux de CT: communal, départemental, urbain, régional et central et articule les niveaux: rural avec départemental, urbain avec régional.
- Un aménagement qui se décline en deux volets : équipement économique et équipements publics, avec des grilles de projets et des conditions d'éligibilité spécifiques.

3. Troisième question : Quelles compétences ?

Les compétences des départements, des districts et des villes sont similaires.

On remarque qu'en matière d'aménagement du territoire, il y a une autonomisation des villes (et districts) par rapport aux régions et aux départements.

Besoin d'ajustement des compétences

Ajuster les compétences aux niveaux de collectivités :

- Central : réseaux de niveau national – équipements lourds – O.T.R.I.N. (Opérations Trans-régionales d'Intérêt National)
- Régional : réseau routier – grands équipements (hôpitaux – universités) développement général – appui au développement urbain
- Départemental : collèges – santé – développement agricole - pistes
- Urbain et Communal : équipements sociaux de base (santé – scolaire) et équipements propres de la commune.

Notons la modulation possible des taux de participation financière locale pour les équipements sociaux en fonction de la richesse locale et du niveau de la pression fiscale.

4. Le rôle des documents

Les 3 rôles :

- d'orientation et d'option : les schémas,
- de programmation et d'allocation des ressources: les plans de développement,
- prescriptifs et opposables au tiers: les plans d'urbanisme.

5. Les documents à différents niveaux

Il faut également distinguer les différentes échelles. Les problématiques ne sont pas les mêmes aux différents niveaux.

- Le niveau National définit les grandes options en matière d'organisation de l'espace, d'infrastructures et de réseaux
- Le Niveau Régional (9 ou 10 régions) est centré sur l'articulation des villes et des campagnes
- Le Niveau Départemental devra prendre en compte conjointement le monde rural, les petites villes et la préfecture
- Les villes (et districts) relèvent d'une problématique bien connue. Il faut pourtant préciser que les capitales régionales devront faire l'objet d'une attention particulière, avec une priorité à l'efficacité économique. La question centrale est celle des fonctions régionales.

6. Les procédures

On propose une élaboration en trois temps :

- Préparation par les services de l'Etat et les bureaux d'étude spécialisés des

éléments de base, en collaboration étroite avec les services de l'assemblée concernée.

- Détermination des options de développement (économiques et spatiales) par l'Assemblée élue, sur la base des documents fournis en phase I.
- Elaboration du plan ou du schéma par les organes compétents sous le contrôle de la Commission du Plan et de l'Aménagement de l'Assemblée.

7. Les échéances

On pourrait proposer les échéances suivantes :

- à 10 ans pour les schémas :
- à 3 ans, puis par tranches de 5 ans pour les plans de développement et d'urbanisme

8. Les études de base

L'élaboration d'un Schéma d'Aménagement (régional ou départemental) suppose au préalable la production de (au moins) trois documents de base par des BET spécialisés et/ou par les services déconcentrés de l'Etat, guidés par les services techniques des CT :

- Les Projections démographiques
- Le Diagnostic
- Le Cadrage financier

1. Les Projections démographiques

La partie véritablement stratégique du travail consistera à effectuer les projections de population territorialisées

2. Le diagnostic

On propose que diagnostic traitera en priorité les thèmes suivants :

- Mise en garde sur les problèmes du territoire
- Milieu et développement agricole durable
- Population, équipements et économie urbaine
- Société locale et capacité de changement
- Autres études spécifiques (risques)

3. Le Cadrage financier

Il est primordial de rompre avec la méthode largement répandue consistant à fonder la planification sur un inventaire des besoins élaboré à partir d'une « consultation » de la population.

Tableau 1. Fixer les enveloppes (illustration)

Prélèvement public = 0,22	1 525	milliardsCFA			%	Milliards CFA		CFA / h		
		Origine fiscale	Dons & Emprunts	TO-TAL	% Fonct-ion	Fonct-ion	Equipt	Dé-penses Fonct	Dé-penses Equipt	Dé-pense totale
Budget Etat	50%	762,3	228,69	991,0	70%	693,7	297,30	43 356	18 581	61 937
Budget Ré-gions	10%	152,5	22,87	175,3	30%	52,6	122,7	3 287	7 671	10 958
Budget départements	15%	228,69	34,30	263,0	50%	131,5	131,5	8 219	8 219	16 437
Budget communes	25%	381,15	57,17	438,3	60%	263,0	175,3	16 437	10 958	27 395
TOTAL		1524,6	343,0	1867,6		1140,8	726,9	71 299	45 428	116 727

Tableau 2. Exemple de cadrage

	Département de Daloa	Commune de Daloa
Population 2007	600 000	220 000
Budget annuel investis- sement	4 931 128 125	2 410 773 750
Plan triennal 2007 / 2010	14 793 384 375	7 232 321 250

9. Les options de Développement général et spatial

L'étape centrale de la planification décentralisée.

L'Assemblée représentative discute et décide des options de développement de son territoire, à partir des trois documents de base (perspectives de population, diagnostic, cadrage financier) et en tenant compte des schémas et plans des autres niveaux. Chaque territoire doit s'insérer dans l'échelon le plus large.

ANNEXES TECHNIQUES

- Tableau A1 : Compétences transférées aux CT – situation présente
- Tableau A2 : Tableau de synthèse contenu des schémas et articulation avec les plans de développement et de l'urbanisme
- Tableau A3 : Tableau d'illustration, fixation prévisionnelle des enveloppes financières
- Tableau A4 : Matrice des sources en matière d'aménagement du territoire

Tableau A1. Compétences transférées aux CT – situation présente

Domaine / échelle administrative	Région	Département	District	Ville	Commune
l'aménagement du territoire	l'élaboration et la mise en œuvre du schéma directeur du territoire régional, en harmonie avec les orientations de la politique nationale de développement la coordination des actions de développement des collectivités composant la région	l'élaboration et la mise en œuvre des schémas directeurs d'aménagement du territoire départemental en harmonie avec la politique régionale de développement	l'élaboration et la mise en œuvre du schéma directeur d'aménagement du territoire du district en harmonie avec le plan national la coordination, le soutien et l'appui des actions en matière d'aménagement du territoire des communes composant le district	l'élaboration et la mise en œuvre du schéma directeur d'aménagement du territoire urbain en harmonie avec les orientations de la politique nationale de développement la coordination, le soutien et l'appui des actions de développement des communes composant la ville	l'élaboration et la mise en œuvre du schéma directeur d'aménagement du territoire communal en harmonie avec la politique de développement de la ville, du district ou du département la coordination et la mise en œuvre des actions de développement des quartiers et villages composant la commune
la planification du développement	l'élaboration et la mise en œuvre du plan régional de développement en harmonie avec le plan de développement national la coordination des plans locaux de développement	l'élaboration et la mise en œuvre du plan de développement départemental en harmonie avec le plan de développement régional	l'élaboration et la mise en œuvre du plan de développement du district en harmonie avec le plan national de développement la coordination, le soutien et l'appui des plans de développement local des communes composant le district	l'élaboration et la mise en œuvre du plan de développement de la ville en harmonie avec le plan départemental la coordination le soutien et l'appui des actions de développement des communes composant les villes	l'élaboration et la mise en œuvre du plan de développement communal en harmonie avec la politique de développement de la ville, du district ou du département la coordination et la mise en œuvre des plans de développement des quartiers et villages composant la commune
l'urbanisme et l'habitat	l'émission d'avis consultatif dans le cadre de l'élaboration des plans villes et des communes, des districts et des départements de la région la production de logements sociaux et l'harmonisation des plans directeurs d'assainissement des départements	l'émission d'avis consultatif sur les plans d'urbanisme de détail des villes et des communes du département, ainsi que le soutien et l'appui dans leur mise en œuvre le soutien, l'appui et la coordination des actions villes et des communes composant le département dans le domaine de l'urbanisme, de l'habitat et des travaux topographiques la construction des logements sociaux la réalisation et la mise en œuvre des plans directeurs d'assainissement ainsi que des plans de reconstruction urbaine des localités relevant du territoire du département	l'initiative et la réalisation : des plans directeurs du district du schéma directeur du district des projets de lotissement des plans de reconstruction urbaine le soutien, l'appui et la coordination des actions des communes composant le district en matière d'urbanisme, d'habitat et des travaux topographiques la construction des logements sociaux l'initiative et la réalisation des plans d'action assainissement la création et l'entretien des espaces foncier du district la délivrance des lettres d'attribution et des arrêtés de concession provisoire la gestion des terrains urbains.	l'émission d'avis consultatif sur les plans directeurs d'urbanisme et de détail des communes qui la composent ainsi que le soutien et l'appui dans leur mise en œuvre le soutien et l'appui des actions des communes qui composent la ville l'élaboration et la mise en œuvre du schéma directeur d'urbanisme de la ville l'émission d'avis sur les projets de lotissement dans les communes qui composent la ville l'initiative et la réalisation des plans directeurs d'assainissement la création et l'entretien des espaces foncier	L'élaboration et la mise en œuvre de plans directeurs d'urbanisme et des plans d'urbanisme de détail de la commune après avis du département dont elle relève L'élaboration et la mise en œuvre du projet de lotissement conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur en la matière La proposition de déclassement des réserves administratives et du domaine public communal L'autorisation d'installation des chantiers de travaux divers dans le périmètre communal La construction des logements sociaux L'initiative, l'instruction et la délivrance du permis de construire des maisons d'habitation et des immeubles La délivrance des lettres d'attribution et des arrêtés de concession provisoire pour les communes situées hors du périmètre d'un district

Tableau A2 : Tableau de synthèse contenu des schémas et articulation avec les plans de développement et de l'urbanisme

Thème	Schéma d'aménagement	Echelle	Fonds	Mise en garde	Orientations	Réseaux et infra-structures	Espaces urbains	Plan de développement	Programme transitoire 2007-2010	Plans d'urbanisme
				<p>Systèmes agro écologiques</p> <p>Milieux fragiles : eaux et sols</p> <p>Sous-équipement</p> <p>Enclavement</p> <p>Archaïsme sociétal</p> <p>Surpeuplement</p>						
	X	X	X		Propositions de développement de l'armature urbaine	Route, rail, ports, telecom, énergie	X	Fixation des enveloppes et programmation		X
Graphisme	X	X	Taches, fils, pertes	Taches	Taches en rural, pertes en urbain	Fils	Taches	X		X
Etat	Orientations nationales et/ou SNAT	1/1.000.000	Relief, hydrographie, milieux, localités	Trame départementale	Options générales d'économie agricole/ niveau supérieur de l'armature urbaine	Rail, autoroutes, voirie nationale, ports, voies navigables, infra-énergie com, infra-énergie	X	Orientations sectorielles et/ou PDN	Remise en état	X
Région	SRAT	1/250.000	Relief, hydrographie, milieux, localités	Trame sous préfectures	Options régionales/ niveau intermédiaire de l'armature urbaine	Niveau national en jaune, niveau régional en rouge	X	PDR	Fixation des enveloppes prévisionnelles	X (avis consultatif sur les niveaux en dessous)
Département	SDAT	1/100.000	Relief, hydrographie, milieux, localités, densités de population rurale et urbaine	Trame communale	Projets agricoles et ruraux/ niveau de base de l'armature urbaine	Niveau national en jaune, niveau régional en orange, voirie départementale et pistes rurales en rouge		PDD (département)	Préparation des études de base	X (avis consultatif sur les plans des communes)
District	SDAT (schémas directeurs des agglomérations)	1/100.000	SDAT	SDAT	SDAT	SDAT	SDAT	PDD (district)		PDU (district) PUD** (district)
Ville	SDAU (schémas directeurs des agglomérations)	1/10.000 - 1/20.000	SDAU	SDAU	SDAU	SDAU	SDAU	PDV		PDU (ville) PUD** ville
Commune	Schéma directeur*	1/5.000 ou 1/10.000	PDC	PDC	PDC	PDC	PDC	PDC		PDU (commune) PUD**

Tableau A3 : Tableau d'illustration, fixation prévisionnelle des enveloppes financières

Chiffres de cadrage		Illustration pour le département de Daloa	
GNI per capita en \$	700	Département Daloa	Commune Daloa
Population	18 000 000	600 000	220 000
GNI en \$	12 600 000 000	4 931 128 125	2 410 773 750
GNI en milliards CFA	6 930	14 793 384 375	7 232 321 250
		population 2007	
		budget annuel investissement	
		plan triennal 2007 / 2010	

Illustration enveloppes financières prévisionnelles

	1 525	milliards CFA			milliards CFA			CFA / ht		CFA / ht	
		origine fiscale	Dons et Em-prunts	TOTAL	% Fonctiont	Fonctiont	Equipmt	Dépenses Fonctiont	Dépenses Equipmt	Dépense totale	
<i>prélèvement public = 0,22</i>	50%	762,3	228,69	991,0	70%	693,7	297,30	43 356	18 581	61 937	
<i>budget Etat</i>	10%	152,5	22,87	175,3	30%	52,6	122,7	3 287	7 671	10 958	
<i>budget Régions</i>	15%	228,69	34,30	263,0	50%	131,5	131,5	8 219	8 219	16 437	
<i>budget départements</i>	25%	381,15	57,17	438,3	60%	263,0	175,3	16 437	10 958	27 395	
TOTAL		1524,6	343,0	1867,6		1140,8	726,9	71 299	45 428	116 727	

Tableau A4 : matrice des sources en matière d'aménagement du territoire

N°	Titre du document	Auteur	Commanditaire	Nature	Nombre de pages	Date de parution	Thématique	Echelle	Lieu d'archivage
1	Etude de faisabilité technico-économique du projet de développement rural intégré de la vallée de la Bagoue en Côte d'Ivoire. Rapport principal provisoire	Organisation Arabe pour le Développement Agricole en Afrique (OADA)	Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA)	rapport	112	1998	Développement régional	Régionale	
2	Rapport de synthèse de la tournée du SACLO (Service d'Assistance aux Collectivités Locales) dans les dix communes d'Abidjan et celles de Bouaké et de San Pedro, "un outil au service des communes"	Service d'assistance aux collectivités locales,	Ministère de L'environnement, de La Construction & de L'urbanisme	rapport	87	1992	Développement communal	Régionale	DGDDL
3	Etude pour une stratégie d'investissement public dans les villes de l'intérieur. 2ème phase: contrat de développement urbain (Adzopé, Divo, Ferké)	Scet Ivoire, Setame, Sedes, Bep	Ministère de la Construction et de l'Urbanisme	rapport	3 volumes		Développement régional	Régionale	
4	A l'Ouest... du nouveau-document provisoire	Ministère du plan		Brochure	99	1974	Aménagement régional	Régionale	MCU
5	Port Ouest de la Côte d'Ivoire : port de San Pedro, rapport I	Ministère des Travaux Publics		rapport	60	1964	Développement régional	Régionale	MCU
6	Le système de planification du développement régional en Côte d'Ivoire	DDSMS	PNUD	Analyse	60	1964	Développement régional	Régionale	BNETD
7	Effets d'un investissement massif dans une région sous-développée et sous-peuplée: San-Pédro	ORSTOM	ORSTOM	Etude	113	1971	Développement régional	Régionale	Biblio. IES (Sociologie)
8	Problème de l'urbanisation et de l'aménagement urbain, Problèmes de l'aménagement régional	Ministère de la recherche scientifique	Ministère de la recherche scientifique	Rapport	189	1976	Développement urbain	Nationale	IRD
9	San-Pédro: contribution d'une région à la stratégie de développement national	DIOULO Emmanuel		Communication	59	1979	Développement régional	Régionale	
10	Côte d'Ivoire 2000. Groupes de réflexion prospective type de société-note introductive	MINISTERE DU PLAN		Etude	32	2001	Planification	Nationale	
11	Structuration du milieu rural de la région Nord	Direction du développement régional	Ministère du Plan	Rapport	72	1983	Aménagement régional	Régionale	IGT
12	L'impact de la création du lac de Kossou sur l'organisation spatiale des sous-préfectures de Bodokro, Béoumi et Sakassou	ALOKO N'Guessan Jérôme	IGT	Rapport	483	1979	Développement régional	Régionale	IGT
13	Investissement public et développement: cas de la Côte d'Ivoire	Léopold KEHIN	IES	Rapport	335	1983	Economie nationale	Nationale	IGT
14	La planification ivoirienne	RENE CHARBON-NEAU		Article in Marchés Tropicaux n°1361		1971	Planification	Nationale	Biblio. IES (Sociologie)
15	Etude générale de la région de Man: note de synthèse générale	BDPA	Ministère du Plan	Etude	31		Développement régional	Régionale	

16	Historie et création d'une région "sous développé", le Nord ivoirien	AUBERTIN Catherine	ORSTOM	Etude	26	1983	Développement régional	Régionale	Biblio. IES (Sociologie)
17	Problèmes posés par le développement à base régionale en Côte d'Ivoire	ORSTOM	Ministère du Plan	Etude	75		Développement régional	Nationale	Biblio. IES (Sociologie)
18	Organisation villageoise et intervention étatique, l'AVB (Autorité pour l'Aménagement de la Vallée du Bandama) et l'aménagement du pays baoulé (Côte d'Ivoire)	EMILIE N'TAME, Epse ANIKPO		Thèse de doctorat en Géographie		1978	Aménagement régional	Régionale	IGT
19	La décentralisation, études comparées des législations ivoiriennes et françaises	Université des sciences sociales (toulouse 1) et université nationale de côte d'ivoire		Etude	230	1998	Décentralisation	Nationale	Biblio. IES de Droit
20	Contrainte et atouts de développement d'une région de la Côte d'Ivoire: le Nord-Est	ATTA Koffi	IGT	Article in différenciation régionale et régionalisation en Afrique française et Madagascar	49	1996	Développement régional	Régionale	IGT
21	Evaluation des réalisations FRAR au cours des cinq dernières années (1985-1989) dans les régions Sud et Centre de la Côte d'Ivoire	Habi Oumarou	ENSEA	Brochure	82	1993	Equipement spatial	Régionale	ENSEA
22	Politique de régionalisation en Côte d'Ivoire: éléments de base sur le secteur social et les infrastructures	Sian Lamine	ENSEA	Communication	66	1996	Infrastructures sociales	Nationale	ENSEA
23	L'expérience ivoirienne de développement rural à travers les structures étatiques: cas de la DMC et la DPR	KOUADIO KOJAME ALPHONSE		Thèse de doctorat en Sociologie	611	1986	Développement régional	Régionale	Biblio. IES (Sociologie)
24	Contribution des FRAR dans le processus du développement rural dans la région Nord-Ouest: cas de la S/P de Séguéla	Diomande Sinaly	IES	Communication	99	1999	Equipement spatial	Régionale	Biblio. Université de Cocody
25	Place de la variable population dans les différents plans de développement des pays de la sous-région ouest africaine	Koffi N'guessan, Zanou Benjamin	FNUAP	Discours de conférence	26	1985	Développement africain	Internationale	ENSEA
26	Investissement public et développement: cas de l'agro industrie en CI, un nouvel équilibre socio-économique régional	Baha bi youzan	IES	Communication	1280	2001	Economie régionale	Régionale	Biblio. IES (Sociologie)
27	Socio économie des villes africaines: BOBO et KORHOGO dans les défis de la décentralisation	Yves Faure, Pascal LABAZEE	IRD	Essai	560	2002	Décentralisation	Internationale	ENSEA
28	L'Etat et le financement du développement en Côte d'Ivoire	DJE BIDJE CHRISTIANE		Thèse de doctorat en Droit	399	1980	Développement national	Nationale	Biblio. IES de Droit
29	Droit et ville en Afrique: essai sur le droit de l'Urbanisme en Côte d'Ivoire	KOBO Pierre Claver		Thèse de doctorat en Droit	446	1984	Droit de l'urbanisme /Aménagement du Territoire	Nationale	Biblio. IES de Droit
30	L'expérience ivoirienne du Fonds National d'Investissement (F.N.I)	AMANY Golly François		Thèse de doctorat en Droit	527	1977	Développement économique	Nationale	Biblio. IES de Droit
31	Recherche sur le contenu de l'autonomie, des organes décentralisés, étude appliquée à l'expérience ivoirienne	KABRAN APIAH		Thèse de doctorat en Droit	394	1985	Aménagement du territoire et décentralisation	Nationale	Biblio. IES de Droit
32	Les collectivités territoriales à l'épreuve de la coopération décentralisée, l'expérience des régions Franche-Comté (France) et l'Ouest Montagneux (Côte d'Ivoire)	Mme DJEKOURI DAGBO BADJO Jeanie Elisabeth		Thèse de doctorat en Droit	586	2003	Développement régional et décentralisation	Régionale	Biblio. IES de Droit
33	Système économique et organisation administrative en Côte d'Ivoire	ANDOH Isaac Hamilton		Thèse de doctorat en Droit	293	1977	Organisation administrative	Nationale	Biblio. IES de Droit

34	L'organisation administrative territoriale de la Côte d'Ivoire de 1893 à nos jours	GOUHRI Titiro Moise			Thèse de doctorat en Droit	452	1980	Organisation administrative	Nationale	Biblio ENA
35	Les investissements publics en Côte d'Ivoire dans la première décennie de l'indépendance 1960-1970	SETTIE Louis			Thèse de doctorat en Histoire économique		1982	Economie nationale	Nationale	Biblio ENA
36	Fiscalité et aménagement du territoire	Kouassi Ahoutou Simon			Mémoire de fin de cycle		1992	Aménagement du territoire	Nationale	Biblio ENA
37	Les Fonds Régionaux d'Aménagement Rural dans le développement économique et social du département d'Abidjan	SOULEYMANE BAMBA			Mémoire de fin de cycle ENA	19	1975	Aménagement du territoire	Nationale	Biblio ENA
38	Le département et le Conseil Général	ALBERT AGGREY			Ouvrage	60		Développement régional	Régionale	Biblio ENA
39	Côte d'Ivoire: développement économique récent, perspectives 1998-2000	Ministère de l'Economie et des Finances			Etude	145	1998	Développement économique	Nationale	Biblio ENA
40	Les aspects fiscaux du plan de stabilisation et de la relance économique	GOUAKOU CONSANTANT GERMAIN			Mémoire de fin de cycle ENA	43	1992	Développement économique	Nationale	Biblio ENA
41	Le rôle de l'administration préfectorale dans la gestion des FRAR et des FIAU	KOUADIO KOUAKOU PARFAIT			Mémoire de fin de cycle ENA	81	2001	Aménagement du territoire	Nationale	Biblio ENA
42	Réunion tripartite sur le choix d'investissements générateurs d'emplois : cas des investissements publics dans le secteur des infrastructures et de la construction, pays du Conseil de l'Entente, rapport final	OIT			rapport		1998	Infrastructures sociales	Internationale	
43	La mutation de l'habitat rural en milieu baoulé	KOUAME N'GUESSAN			Thèse de doctorat en Sociologie		1979	Développement régional	Régionale	Biblio. IES (Sociologie)
44	Problématique du développement rural du zanzan: opportunités et freins	BAMBA Bema Moriga		IES	Etude	31	1997	Développement régional	Régionale	Biblio. IES (Sociologie)
45	Méthodologie : la planification à base régionale en Côte d'Ivoire (le plan 1981-1985 et ses antécédents)	ANCEY G., PESCAY M.		Ministère de la coopération (France)	Exposé	135	1983	Planification régionale	Nationale	IRD
46	Le programme sucrier ivoirien: une industrialisation régionale volontariste	Catherine Aubertin		ORSTOM	Etude	191	1983	Economie industrielle	Nationale	Biblio. UFR SEG
47	Résumé du plan quinquennal de développement économique social et culturel (1976-1980)	Ministère du Plan		Ministère du Plan	Etude	71	1977	Développement national	Nationale	Biblio. UFR SEG
48	Le développement urbain en Côte d'Ivoire: les projets de la Banque mondiale	Thierry Paulais		Banque Mondiale	Etude	183	1995	Développement urbain	Nationale	Biblio. UFR SEG
49	Développement, aménagement, régionalisation en Côte d'Ivoire	Hauhouot Asseypo			Etude	372	2002	Régionalisation	Régionale	EDUCI
50	Programme présidentiel sur les 10 sentiers du futur: l'éléphant d'Afrique en marche, objectifs, stratégies de développement (CI 2000-2005)	Premier Ministre		Premier Ministre	Etude	116		Développement national	Nationale	Banque Mondiale
51	Analyse de la croissance économique de la Côte d'Ivoire	Kouadio Béné Marcel		Banque Mondiale	Etude	83		Economie nationale	Nationale	Banque Mondiale
52	Séminaire sur l'aménagement des villes et villages/ Tome II	ENSTP		MCU	Etude	80	1981	Développement rural	Nationale	BNETD
53	Commission de programmes 1979, thème : problème de l'urbanisme et de l'aménagement urbain, problème de l'aménagement régional	IGT		MINISTERE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE	rapport	82	1979	Aménagement régional	Régionale	

		M intitulé	Préparation	Etude	Année	Niveau	Institution
54	Groupe consultatif: secteur décentralisation et aménagement du territoire	M intitulé: Plan/BNRTD		Etude	1996	National	Banque Mondiale
55	Groupe consultatif: secteur Energie	MME		Etude	1996	National	Banque Mondiale
56	Groupe consultatif: programme d'investissement public 1998-2000	M Plan/BNETD		Etude	1996	National	Banque Mondiale
57	Groupe consultatif: secteur cadre macro économique	BNETD/MEF		Etude	1996	National	Banque Mondiale
58	Groupe consultatif: secteur habitat et urbanisme	MCU		Etude	1996	National	Banque Mondiale
59	Premier Colloque National sur la Gouvernance en Côte d'Ivoire	SHIGEO KATSU	Banque Mondiale	Exposé	1999	National	MCU
60	Conférence régionale sur le crédit municipal	PDM-AFRIQUE DE L'OUEST		rapport	1992	Régional	MCU
61	Région du Sud-est: étude socio-économique/Tome 8	SEDES	Ministère du Plan	Etude	1967	Régional	Biblio. IES (Sociologie)
62	Etudes d'aménagement intégré des bassins versant, région Nord-Ouest (Odienné, Toubia, Seguela)	BNETD-DRC		Etude	1975	Régional	MCU
63	Etude pour une stratégie d'investissement public dans les villes de l'intérieur: 2ème phase	SCET IVOIRE	Ministère des finances	Etude	1984	National	MCU
64	Décentralisation et Aménagement du territoire: les actes	BNETD	Ministère de l'Intérieur et de l'Intégration Nationale	Article	1997	National	BNETD
65	Décentralisation, développement local et régionalisation	POULIZOUA Thierry, Ravelomanatsoa	ENSEA	Article	1999	National	ENSEA
66	SAN-PEDRO: Dynamique et synergie de l'économie locale	NSHIMYUREMYI Adelbert	OCDE	Article	1998	Régional	ENSEA
67	Construction des comptes régionaux et analyse des disparités spatiales	Paul BOMBIRI	ENSEA	Article	2000	Régional	ENSEA
68	Mise en œuvre du schéma directeur pour le développement de la région semi montagneuse de l'Ouest	BNETD	Haut Commissariat au développement de la région semi-montagneuse de l'Ouest	Article	1998	Régional	ENSEA
69	Schéma directeur pour le développement intégré de la région semi montagneuse de l'ouest	Haut Commissariat au développ. de la région semi-montagneuse de l'Ouest	Haut Commissariat au développement de la région semi-montagneuse de l'Ouest	Article (les politiques urbaines)	1998	Régional	ENSEA
70	Bilan financier des équipements FRAR en 1984	BAMBA Odile	ENSEA	Article in cahiers de l'ORSTOM	1990	National	ENSEA
71	Etude des charges récurrentes dans le programme d'investissement public	Traoré Oumarou	ENSEA	Article in cahiers de l'ORSTOM	2000	National	ENSEA
72	Programme d'investissement public (PIP) 2001-2003	Direction de la planification du développement	Ministère de la planification du développement	Article in différenciation régionale et régionalisation en Afrique française	2001	National	ENSEA

			ENSEA	Dossier économique	53	2000	Nationa- le	ENSEA
73	La régionalisation du programme d'investissement public	Ehoussou Koffi Jean	ENSEA	Dossier économique	53	2000	Nationa- le	ENSEA
74	Quelques réflexions sur la stratégie de développement économique	M.T Diawara		Etude	27	1973	Développement économique	Biblio. UFR SEG
75	Développement et capitalisme en Côte d'Ivoire	Samir AMIN, M.T Diawara		Etude	26	1973	Economie na- tionale	Biblio. UFR SEG
76	Infrastructures, production and urban dynamics in Côte d'Ivoire	Zejko Bogetic, Issa Sanogo	The World Bank	Etude	44	2005	Infrastructures sociales	Banque Mondiale
77	Etude préparatoire à une réforme de la fiscalité locale: rapport final	Bureau régional d'études économiques et financières	Banque Mondiale + CI	Etude	275	1996	Economie loca- le	Banque Mondiale
78	Rapport CI-UE: revue des dépenses publiques liées à la décentralisation	Bureau régional d'études économiques et financières	Banque Mondiale + CI	Etude	103	1996	Décentralisation	Banque Mondiale
79	Ivory coast the challenger of success	Thunder	Banque Mondiale	Etude	445	1978		Banque Mondiale
80	Groupe consultatif: secteur hydraulique et assainissement	MIE	Primature	Etude	55	1996	Développement national	Banque Mondiale
81	Côte d'Ivoire: étude pour le développement économique et social: région de Korhogo: étude du développement socio-économique	SEDES	Ministère du Plan	Etude		1965	Développement régional	Biblio. IES (Sociologie)
82	Le pari du développement par la décentralisation	Ministère de l'intérieur et de l'intégration nationale	Ministère de l'intérieur et de l'intégration nationale	Etude	16		Décentralisation	DGDDL
83	Côte d'Ivoire: étude régionale de Bouaké: 1962-1964: les propositions de développement/ Tome 4	AVB	AVB	Etude		1966	Développement urbain	Biblio. IES (Sociologie)
84	Relations de voisinage ville-campagne: une analyse appliquée à Bouaké, sa couronne et sa région	ORSTOM	ORSTOM	Etude	268	1974	Développement urbain	Biblio. IES (Sociologie)
85	Recensement général des activités en milieu urbain: les centres urbains de plus de 100.000 habitants	CHÂTEAU (J.P)	Ministère du Plan	Etude		1977	Développement urbain	Biblio. IES (Sociologie)
86	Recensement général des activités en milieu urbain: les centres urbains de plus de 10.000 à 30.000 habitants	CHÂTEAU (J.P)	Ministère du Plan	Etude		1977	Développement urbain	Biblio. IES (Sociologie)
87	Recensement général des activités en milieu urbain: rapport général	CHÂTEAU (J.P)	Ministère du Plan	Etude	40	1977	Développement urbain	Biblio. IES (Sociologie)
88	Odienné: diagnostic et perspectives de développement		Ministère du Plan	Etude	154	1972	Développement régional	Biblio. IES (Sociologie)
89	Structuration du milieu rural, régions sud/ Sud-ouest	Direction du développement régional	M Plan	Etude		1980	Développement régional	Biblio. IES (Sociologie)
90	Plan quinquennal de développement économique, social et culturel (1971-1975)	Ministère du Plan	Ministère du Plan	Etude	397	1971	Développement national	Biblio. IES (Sociologie)
91	Plan quinquennal de développement économique, social et culturel (1976-1980)	Ministère du Plan	Ministère du Plan	Etude	671	1977	Développement national	Biblio. IES (Sociologie)

92	Mise en valeur du sud ouest: perspectives 1970-1980	Service autonome de l'Action régionale	ARSO	Etude	61	1969	Développement régional	Régionale	MCU
93	Département de Dimbokro en 1975: Document préparatoire à l'élaboration du schéma directeur de la région Centre	AVB	AVB	Etude	56	1975	Aménagement régional	Régionale	MCU
94	Bilan diagnostic régional: Centre, Sud-Ouest et Nord	Direction du Développement régional	ARSO	Etude	85		Développement régional	Régionale	MCU
95	Livre blanc: région sud	Ministère de l'Economie et des Finances	Ministère de l'Economie et des Finances	Etude	65	1978	Développement régional	Régionale	MCU
96	Etude de la région de Man: enquête agricole, note de synthèse	BDPA	Ministère du Plan	Etude	86		Développement régional	Régionale	MCU
97	Région de Korhogo: étude de développement socio-économique	SEDES	Ministère du Plan	Etude	9 tomes	1965	Economie locale	Régionale	MCU
98	Le livre blanc de la région centre panama: les consultations régionales	AVB	Ministère du Plan	Etude	82	1974	Développement	Régionale	
99	Discours et pratiques de l'aménagement du territoire en Côte d'Ivoire: derrière la contradiction	TERRY Emmanuel		Etude	18	1987	Aménagement du territoire	Nationale	IRD
100	Le programme sucrier ivoirien: une industrialisation volontariste	AUBERTINE Catherine		Etude	182	1983		Régionale	IRD
101	Sous-développement et développement dans le sud-ouest de la Côte d'Ivoire: 5 siècles d'histoire économique et sociale	SCHWARTZ Alfred		Etude	489	1993	Histoire du développement régional	Régionale	IRD
102	Contribution pour une étude des aspects spatiaux de l'industrie en Côte d'Ivoire: rapport d'élèves	AUBERTINE Catherine		Etude	127	1978	Industrie locale	Régionale	IRD
103	Etudes des échanges entre milieu rural et milieu urbain: cas de la région centre ouest - Département de Daloa: Enquête auprès des ménages du département de Daloa en 1990	DCGTX	Banque Mondiale	Etude	66	1991	Economie locale	Régionale	BNETD
104	Etudes des échanges entre le milieu rural et le milieu urbain: le cas de la région centre ouest - Département de Daloa: Note de synthèse de la 1ère phase: Analyse à partir des matrices de comptabilité sociale locales - 1980/1990/2000	DCGTX	Banque Mondiale	Etude	19	1992	Economie locale	Régionale	BNETD
105	Etudes des échanges entre le milieu rural et le milieu urbain: le cas de la région centre ouest - Département de Daloa: Programme d'actions pour le développement économique	DCGTX	Banque Mondiale	Etude	13	1992	Economie locale	Régionale	BNETD
106	Etudes des échanges entre le milieu rural et le milieu urbain: le cas de la région centre ouest - Département de Daloa: Note de synthèse de la 2ème phase: Programme d'actions pour le développement économique	DCGTX	Banque Mondiale	Etude	169	1992	Economie locale	Régionale	BNETD
107	Perspectives décennales de développement d'Abidjan	SCET Ivoire, Louis Berger, Ingecot	Ministère des TP, des Transports, de Construction et de l'Urbanisme	Etude	49	1978	Développement urbain	Régionale	BNETD
108	Gérer la ville du prince: le difficile exercice communal à Yamoussoukro	DUBRESSION, Sylvie JAGLIN		Etude	371	1990	Développement urbain	Régionale	IRD
109	Deux réseaux urbains africains: Cameroun et la Côte d'Ivoire: les villes et leurs fonctions	COTTEN, MARGUERAT		Etude	36	1977		Internationale	IRD
110	Recherche d'un cadre régional de planification en Côte d'Ivoire	TROUCHARD Jean-Pierre		Etude	15	1972	Planification du développement	Nationale	IRD

111	Outils et cadre pour une planification régionale	HUGHES HUILER	Etude	51	1967	Planification du développement	Nationale	IRD
112	Esquisse régionalisée des objectifs de production (1970-1975-1980)	LIEDERMAN J-L	Etude	147	1968	Economie locale	Nationale	IRD
113	L'Economie Locale de Korhogo et de son arrière pays	ICEF/ENSEA/IRD	Etude	Vol 1: 314 Vol 57: 64 Vol 63: 61	1999	Economie locale	Régionale	UE
114	Etude de l'Economie Locale de San-Pedro	ICEF/ENSEA/ORSTOM	Etude	Vol 1: 96 Vol 2: 64 Vol 3: 27	1998	Economie locale	Régionale	UE
115	L'Economie Locale du Département de Daloa	ICEF/ENSEA/IRD	Etude	Vol 1: 173 Vol 2: 37 Vol 3: 40	1999	Economie locale	Régionale	UE
116	L'Economie Locale de d'Odienné	ENSEA/IRD	Etude	Vol 1: 135 Vol 2: 21 Vol 3: 38	2000	Economie locale	Régionale	UE
117	L'Economie Locale de Bondoukou	ENSEA/ORSTOM	Etude	Vol 1: 121 Vol 2: 26 Vol 3: 122	1998	Economie locale	Régionale	UE
118	Du cassandre au Cavally: une anthropologie du sous-peuplement: l'opération San-pédro et le développement du Sud-ouest ivoirien	SACHWARTZ Alfred	Etudes + enquêtes	1050	1989	Développement régional	Régionale	IRD
119	Les grands projets d'aménagement et de développement dans les domaines agricoles, forestier, hydraulique, minier ou pastoraux: rapports des débats	CHAUVEAU J.P	Exposé	4	1982	Développement agricole	Nationale	IRD
120	Les différents visages de la planification urbaine	Massiah, Tribillon	Mémoire de maîtrise	12	1985	Planification urbaine	Nationale	IRD
121	Les sociétés locales de développement en Côte d'Ivoire	C. HASSARD, LE-CONTES	Ouvrage			Développement Nationale	Nationale	IRD
122	Une société de développement régional intégré: l'Autorité pour l'Aménagement de la Vallée du Bandama (1969-1980)	ROUMERGUE Pascal	Ouvrage	9	1986	Développement Régionale	Régionale	IRD
123	Recherche sur la structuration et l'aménagement du milieu rural en Côte d'Ivoire	TROUCHAND J.P	Ouvrage	8	1974	Développement rural	Nationale	
124	Le développement régional (schéma d'analyse de l'économiste)	PERRIN J.C	Ouvrage (essai)	53	1967	Economie régionale	Nationale	
125	Besoins et études économiques régionales de la ville d'Odienné	Scet Ivoire, Gires, Urba Consult	Rapport	15	1986	Economie régionale	Régionale	MCU
126	Inventaires - schéma directeur - plan programme des villes de Diékoué, Droukro et Béoumi? Mbahiakro, Bocanda, Tiébissou, Toulepleu, Saïoua	Urba consulta	Rapport	52	1986	Développement urbain	Régionale	MCU
127	Etude socio-économique urbaines et régionales des villes de Gagnoa, Aboisso, Didiévi et Abengourou	BCEOM, Institut ivoirien d'opinion publique	Rapport	55	1985	Economie régionale	Régionale	MCU
128	Man - Plan programme à court terme (1983-1987)	BCEOM, AUCA	Rapport	58	1983	Développement communal	Communale	
129	Deuxième projet de développement urbain des villes secondaires (2048 IVC)	Ministère de la Construction et de l'Urbanisme	Rapport	92	1983	Développement urbain	Nationale	

130	Analyse du niveau d'équipement des villes ivoiriennes	Direction et Contrôle des Grands Travaux	Ministère de la Construction et de l'Urbanisme	rapport	48	1993	Equipements urbains	Nationale
131	11 ^{ème} Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (HABITAT II). Rapport national	Comité national	Ministère de la Construction et de l'Urbanisme	rapport	39	1995	Développement Nationale	Nationale
132	Le système de planification du développement régional en Côte d'Ivoire	PNUD		rapport	61		Planification régionale	Nationale
133	Décret n° 85-114 du 08 novembre 1985 fixant le ressort de 98 communes et portant modification des limites territoriales d'une commune - Rédaction cartographique	Ministère de l'intérieur et de l'intégration nationale	Ministère de l'intérieur et de l'intégration nationale	Rapport	32	1985	Décentralisation	Nationale
134	Etudes sur les indicateurs de priorités régionales (GDR)			Rapport			Développement national	Nationale
135	Etude pour l'aménagement de la région périphérique du lac de Kossou: étude des zones sélectionnées	AVB	AVB	Rapport	113	1970	Développement régional	Régionale
136	Analyse et planification régionale. Aménagement du territoire	ORSTOM	ORSTOM	Rapport	7	1969	Planification régionale	Nationale
137	Etude pour un aménagement de la zone dense de Danané-Toulepleu	Bureau Africain de recherches Appliquées	Ministère du Plan	Rapport	349	1977	Aménagement régional	Régionale
138	Assistance à l'AVB dans son programme de développement: rapport de mission	Colboc	AVB	Rapport	13	1972	Aménagement régional	Régionale
139	Etude du calendrier d'évacuation des personnes concernées par le barrage de Kossou	Bureau National d'Etudes des Techniques et de Développement (BNETD)	AVB	Rapport	82	1970	Aménagement régional	Régionale
140	Organisation de l'espace urbain et problèmes d'aménagement dans la région de Gagnoa	YOHORE, GRBREDI	Université Blaise pascal de Clermont Ferrand	Rapport	226	1988	Développement urbain	Régionale
141	Etude d'investigation et de diagnostic sur la situation de l'aménagement du territoire en Côte d'Ivoire	A. YAPI-DIAHOU	PDM	Rapport	140	2003	Aménagement du territoire	Nationale
142	Economie locale de Korhogo et de sa zone d'influence	OCDE	Club du Sahel/PDM	Rapport	291	1999	Economie locale	Régionale
143	Aménagement de l'espace ivoirien: structure et implantation du secteur public	Yegnan, Touré	Ministère du Plan	Rapport	45	1972	Economie nationale	Nationale
144	Développement de l'agriculture dans la région centre: document préparatoire du schéma directeur	Pluvinage, Jean	AVB	Rapport	53	1975	Développement agricole	Nationale
145	Diagnostic de l'aménagement de la Sous-préfecture de Béoumi	ATTA Koffi	IGT/AVB	Rapport	58	1979	Aménagement régional	Régionale
146	Complexe sucrier Borotou-Koro: Etude habitat et environnement	BNETD	BNETD	Rapport	80	1976	Aménagement urbain	Régionale
147	Etude de l'économie générale de la région périphérique du lac de Kossou et premières orientations pour le plan d'aménagement régional	AVB	AVB	Rapport	203		Aménagement régional	Régionale
148	Développement rural de la zone de Bioléquin Zoukougbeu: étude d'aménagement régional	SIGES	Ministère de l'agriculture	Rapport de stage		1974	Aménagement régional	Régionale

149	Region d'Abidjan: organiser et maîtriser l'avenir	Ministère du Plan	Ministère du Plan	Rapport de stage	123	1976	Planification régionale	Régionale	IRD
150	Vallée du Bandama: programmation du développement et de l'aménagement régional: présentation générale	Ministère du Plan	Ministère du Plan	Rapport de stage	64	1969	Aménagement régional	Régionale	IRD
151	Esquisse du schéma directeur d'aménagement de la région du sud-ouest	ARSO	Ministère du plan	Rapport de stage		1970	Aménagement régional	Régionale	IRD
152	Séminaire national sur la croissance démographique, l'urbanisation et l'emploi	OIT	OIT	Rapport de stage		1987	Développement national	Nationale	IRD
153	Développement industriel et organisation de l'espace en Côte d'Ivoire	Aubertine Catherine	ORSTOM	Thèse de doctorat	10	1980	Economie nationale	Nationale	IRD
154	Note d'orientation pour la réflexion prospective: les rythmes de croissance de l'économie, de la population, de la productivité et de l'emploi, la démographie, l'agriculture, l'industrie, le tertiaire, l'emploi, l'éducation, l'aménagement du territoire, esquisse des scénarios	SETEF				1974	Développement national	Nationale	Biblio ENA
155	Emploi, études régionales 1962-1965, synthèse	Ministère du Plan				1968	Planification régionale	Régionale	Biblio ENA
156	Elaboration d'un scénario référentiel du développement ivoirien (1965-2000): éléments socio-psychologiques, socio-économiques et socio-politiques pour une image base 1970	SETEF				1972	Développement économique	Nationale	Biblio ENA
157	Elaboration d'un scénario référentiel du développement ivoirien: l'image base 1970, emploi, éducation, formation; volume 1, valeur de base, évolution antérieure et tendances, modèle dynamique	SETEF				1973	Développement économique	Nationale	Biblio ENA
158	Elaboration d'un scénario référentiel du développement ivoirien: l'image base 1970, emploi, éducation, formation; volume 2, l'éducation et la formation; évolutions antérieures et tendances, éléments de modélisation	SETEF				1973	Développement économique	Nationale	Biblio ENA
159	Elaboration d'un scénario référentiel du développement ivoirien (1965-2000), l'image base 1970 annexe démographique, modèle dynamique, valeur de base, évolution antérieure et tendances	SETEF				1972	Développement économique	Nationale	Biblio ENA
160	Aménagement de l'espace ivoirien: structure et implantation du secteur public, 1ère partie	Ministère du Plan					Aménagement du territoire	Nationale	Biblio ENA
161	Aménagement de l'espace ivoirien: structure et implantation du secteur public, 2ème partie	Direction des études de Développement	Ministère du Plan	Etude		1971	Aménagement du territoire	Nationale	Biblio ENA
162	Projet de plan quinquennal de développement économique, social et culturel 1976-1980: extraits relatifs à l'administration publique et la fonction publique	Ministère de la Fonction Publique		Etude		1980	Développement économique	Nationale	Biblio ENA
163	Etude de planification administrative pour la République de Côte d'Ivoire, 2ème partie: étude analytique par département	IDET-CEGOS	Ministère de la Construction et de l'Urbanisme	Etude		1963	Planification administrative	Nationale	Biblio ENA
164	Inventaire des villages de la zone baoulé	Division des études de développement	Ministères des Finances, des Affaires Economiques et du Plan	Etude		1983	Aménagement régional	Régionale	Biblio ENA
165	Etude de planification administrative pour la République de Côte d'Ivoire	Ministère de la Coopération (France)		Etude		1963	Planification administrative	Nationale	Biblio ENA
166	Les problèmes de la déconcentration administrative au niveau du département	Beh Konan		Mémoire de fin de cycle		1968	Déconcentration administrative	Régionale	Biblio ENA

	Le modèle ivoirien du développement	DIABATE Moustapha	Thèse de doctorat	1973	Economie nationale / Aménagement du territoire	Nationale	Biblio ENA
167	Le modèle ivoirien du développement	DIABATE Moustapha	Thèse de doctorat	1973	Economie nationale / Aménagement du territoire	Nationale	Biblio ENA
168	L'administration locale ivoirienne	DEGNI-SEGUI Alice (née Hoimian)	Thèse de doctorat en Droit	1982	Organisation administrative	Nationale	Biblio culté de Droit
169	Les plans de développement des pays de l'Afrique Noire: Cameroun, RCA, RCI, Gabon, Haute-Volta, Niger, Sénégal, Togo	La Documentation Africaine	Ouvrage	1981	Développement africain	Internationale	Biblio culté de Droit
170	Organisation municipale en Côte d'Ivoire (3 volumes)		Ouvrage	1975, 1984, 1984	Organisation administrative	Nationale	Biblio culté de Droit
171	Guide de la Construction et de l'Urbanisme en Côte d'Ivoire	MEISSONNIER Georges	Ouvrage	1983	Droit de l'urbanisme / Aménagement du Territoire	Nationale	Biblio culté de Droit
172	Lois et décrets de Côte d'Ivoire	Jean Bernard Blaise-Jacques Mourgeon	Ouvrage	1970	Droit de l'urbanisme / Aménagement du Territoire	Nationale	Biblio culté de Droit
173	L'Etat et le financement du développement en Côte d'Ivoire (aspects juridiques)	AMANY Golly François	Thèse de doctorat en Droit	1980	Développement économique	Nationale	Biblio culté de Droit
174	L'Etat et le développement économique de la Côte d'Ivoire	DUTHEIL de la Rochère Jacqueline	Ouvrage	1975	Développement économique	Nationale	Biblio culté de Droit
175	Le droit administratif ivoirien	MESCHERIAKOFF (A.S)	Ouvrage	1982	Droit de l'urbanisme / Aménagement du Territoire	Nationale	Biblio culté de Droit
176	Les grandes orientations du développement économique, social et culturel 1970-1980: d'une économie de croissance à une société de promotion	Ministère du Plan			Développement économique	Nationale	Biblio culté de Droit
177	Dossier économique pour la région du Sud-Ouest	Service autonome de l'action régionale	Ministère du Plan		Développement économique	Régionale	Biblio culté de Droit
178	Etude Générale de la région de Man: 1-note de synthèse générale, 2-Rapport de synthèse économique, 3- Rapport de synthèse agricole, 4- Etude sociologique et démographique	1-Gerardin/ Allusson M./ Vo Quang Tri, 2-Gerardin B/ Vo Q. Tri, 4-Allusson M.	Ministère du Plan		Développement régional	Régionale	Biblio culté de Droit
179	Le Ministre du plan: "De grandes unités produisant pour l'exportation, là est notre avenir"		Interview in Spécial Frat-Mat, L'Industrie Ivoirienne	1972	Développement économique	Nationale	Biblio culté de Droit
180	La décentralisation industrielle		Article in Spécial Frat-Mat, L'Industrie Ivoirienne	1972	Développement économique/ Décentralisation	Nationale	Biblio culté de Droit
181	Schéma national d'aménagement du territoire: diagnostic, options, annexes	Ministère de l'Economie et des Finances		1978	Aménagement du territoire	Nationale	Biblio ENA

	Rapport sur les établissements humains en Côte d'Ivoire pour la Conférence "HABITAT 76"	Commission Nationale de l'environnement	Nations-Unies	Rapport	1975	Habitat	Nationale	Biblio ENA
182	Decret n°69-546 du 22 déc. 1969 portant création d'une société d'Etat dénommée "Autorité pour l'Aménagement de la Région du Sud Ouest" annexe au décret n°69-546- statut de l'Autorité pour l'Aménagement de la Région du Sud Ouest- Arrêté n°17/PR/CAB 30/6/70 portant nomination des membres du conseil d'administration de l'ARSO	ARSO		Décret	12	Développement régional	Régionale	Biblio ENA
183								
184	Budget Spécial d'Investissement et d'Equipement: rapport de présentation	Ministère de l'Economie et des Finances		Rapport	125	Economie nationale/ Aménagement du territoire	Nationale	Biblio ENA
185	L'administration locale ivoirienne: l'exemple de la Sous-préfecture d'Agniblekrou				231	Organisation administrative	Régionale	Biblio ENA
186	Etudes sur le développement régional en Côte d'Ivoire	Paillet Michel et Divers	Centre d'Etudes d'Afrique Noire	Etude	256	Développement régional	Régionale	Biblio ENA
187	Livre blanc de la région Centre Bandama	AVB			90	Développement régional	Régionale	Biblio ENA
188	Les consultations régionales	AVB			82	Développement régional	Régionale	Biblio ENA
189	Bilan diagnostic régional Centre Ouest	Direction du développement régional	Ministère de l'Economie et des Finances et du Plan	Etude	53 + annexes	Développement régional	Régionale	Biblio ENA
190	Bilan diagnostic régional Est	Direction du développement régional	Ministère de l'Economie et des Finances et du Plan	Etude	45 + annexes	Développement régional	Régionale	Biblio ENA
191	Le Nord ivoirien en mutation	Direction du développement régional	Ministère du Plan	Etude		Développement régional	Régionale	Biblio ENA
192	Résultats des consultations régionales pour la préparation du plan 1981-1985, (documents adoptés par les commissions de travail- Région Ouest)	Ministère de l'Economie et des Finances		Rapport	96	Développement régional	Régionale	Biblio ENA
193	Bilan Diagnostic régional ouest	Direction du développement régional		Etude	53 + 12 p. annexes	Développement régional	Régionale	Biblio ENA
194	Perspectives de développement économique, social et culturel, annexes: la projection 1970/1975, étude de l'intérêt économique des projets industriels	Ministère du Plan		Etude		Développement économique	Nationale	Biblio ENA
195	L'image base 1970: Economie, valeurs de base, évolutions antérieures et tendances: dossier pour le long terme, élaboration d'un scénario référentiel du développement ivoirien	SETEF		Etude		Développement économique	Nationale	Biblio ENA
196	Elaboration d'un scénario référentiel du développement ivoirien, l'image base 1970: éléments concernant la répartition spatiale des hommes, des activités et des équipements	SETEF		Etude		Développement économique	Nationale	Biblio ENA
197	La décentralisation, études comparées des législations ivoiriennes et françaises	Université des Sciences Sociales de Tou-		Actes de colloque	230	Décentralisation	Nationale	Biblio Fa- de culté

216	L'évolution des ressources du BSIE de 1984 à 1987	AHOULOU ASSAMOI MARC	Mémoire de fin de cycle ENA	1998	Développement économique	Nationa- le	Biblio ENA
217	Le code des investissements dans le développement économique de la Côte d'Ivoire	HOUPHOUET KOUA- DIO	Mémoire de fin de cycle ENA		Développement économique	Nationa- le	Biblio ENA
218	La place des investissements dans le cadre du plan de stabilisation et de relance économique	DIOMANDE VADO	Mémoire de fin de cycle ENA	1992	Développement économique	Nationa- le	Biblio ENA
219	Loi n° 2001-478 du 09 août 2001- Orientation sur l'organisation générale de l'administration territoriale						
220	Loi n° 2003-208 du 07 juillet 2003 portant transfert et répartition des compétences de l'Etat aux collectivités territoriales						
221	ARRETE n°655 TP du 10 octobre 1952- REGLEMENT GENERAL D'APPLICATION DU PROJET D'AMENAGEMENT DE LA REGION D'ABIDJAN						
222	Loi n° 62-253 du 31 juillet 1962 relative aux plans d'urbanisme						
223	Décret n°63-133 du 27 Mars 1963 déterminant certains périmètres des parties du territoires national tenus d'avoir un plan d'urbanisme directeur						
224	Loi n° 65-425 du 20 décembre 1965, portant code forestier						
225	Décret n° 66-433 du 15 septembre 1966, portant statut et réglementation de la procédure de classement et de déclassement des réserves naturelles intégrales ou partielles et des parcs nationaux						
226	Décret n° 68-77 du 19 février 1968, portant création d'une zone d'aménagement différée au pourtour de l'agglomération d'Abidjan						
227	Proposition de programme sectoriel urbain 1995-1999	DCGTx	Actes de séminaire	150	Développement urbain	Nationa- le	BNETD
228	Réunion du groupe consultatif 1995, Stratégie et programme d'investissement public 1995-1997. Equipement des régions et décentralisation, Contribution à une politique d'aménagement du territoire	BNETD	Primature	40	Aménagement du territoire	Nationa- le	BNETD
229	Décentralisation et Aménagement du territoire: Document de stratégie	BNETD	Ministère de l'Intérieur et de l'Intégration Nationale	95	Aménagement du territoire et décentralisation	Nationa- le	BNETD
230	Renforcement du rôle des FRAR et des FIAU comme instruments d'aménagement du territoire	BNETD	Ministère de la planification et de la programmation du déve- loppement	8	Aménagement du territoire	Nationa- le	BNETD
231	Les services du trésor et l'action économique régionale (AER)	Koné S	Mémoire de fin d'études	22	Développement économique	Régiona- le	ENA
232	Treize années de progression continue	Fraternité matin	Revue	89		Nationa- le	ENA
233	Le sud-Ouest ivoirien - effort de développement	ARSO	Etude	149	Aménagement du territoire	Régiona- le	ENA
234	Méthodologie de planification - utilisation d'un modèle pour la planification régionale - application d'un modèle élaboré par la BIRD au sud-ouest de la Côte d'Ivoire	Pierre THEVENIN	Etude	53	Planification régionale	Nationa- le	ENA

	AVB étude des possibilités d'implantations industrielles dans la région de KOSSOU	SPEAF	AVB	Etude	214	1972	Développement économique	Régionale	ENA
235	Portée de l'opération d'urgence de développement économique et social, entreprise par le Président dans les départements de Kohogo	ASSIPO Memel Benoît		Mémoire	56	1978	Développement régional	Régionale	ANA
237	La dimension humaine des grandes opérations de développement, l'exemple de l'opération San-Pédro (Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire)	Alfred SCHWARTZ	IRD	Article	5	1979	Développement régional	Régionale	ENA
238	Disparités régionales et régionalisation dans une économie donnée de faible dimension: analyse de l'expérience ivoirienne	J.L LIERDERMAN	IRD	Etude	28		Développement régional	Régionale	ENA
239	Travaux préparatoires au plan 1971-1975: deuxième esquisse, propositions pour un cadre régional de planification en Côte d'Ivoire, document de travail	J.P TROUCHATD	Ministère du Plan	Rapport	50	1970	Planification nationale	Nationale	ENA
240	L'opération hydroélectrique de KOSOU et le développement économique de la région du centre	Revue étude économique et financière		Etude	27	1971	Développement économique	Nationale	ENA
241	Méthodologie de la planification, l'expérience de la Côte d'Ivoire	SEDES	Secrétariat d'Etat aux affaires Etrangères		82		Planification nationale	Nationale	ENA
242	Justification économique de la mise en valeur de la région du Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire	ARSO	ARSO	Rapport	33		Développement régional	Régionale	ENA
243	Institutions administratives et financières de la planification en Côte d'Ivoire	Franco-Gilbert BAN-QUEY		Mémoire	70	1972	Planification nationale	Nationale	ENA
244	Sud-Ouest ivoirien	ARSO		Brochure	33		Développement régional	Régionale	ENA
245	Côte d'Ivoire 2025: Rapport de synthèse	Commission Nat. de Prospective	Ministère délégué auprès du premier Ministre chargé du plan	Etude	113		Prospective	Nationale	BNETD
246	La Côte d'Ivoire à l'horizon 2010: étude prospective: rapport de synthèse	BNETD		Etude	111	1998	Prospective	Nationale	BNETD
247	L'économie locale d'Odienné (Denguélé): acteurs et dynamiques de l'économie locale: volume 3: comptes économiques	ENSEA-IRD	Commission européenne	Etude	38	2000	Economie régionale	Régionale	BNETD
248	L'économie locale d'Odienné (Denguélé): acteurs et dynamiques de l'économie locale: volume 2: rapport de synthèse	ENSEA-IRD	Commission européenne	Etude	21	2000	Economie régionale	Régionale	BNETD
249	L'économie locale de Bondoukou: acteurs et dynamiques de l'économie locale: volume 2: rapport de synthèse	ENSEA-IRD	Commission européenne	Etude	26	2000	Economie régionale	Régionale	BNETD
250	L'économie locale de Bondoukou: acteurs et dynamiques de l'économie locale: volume 3: Comptes économiques	ENSEA-IRD	Commission européenne	Etude	52	2001	Economie régionale	Régionale	BNETD
251	République de Côte d'Ivoire - le Centre Ouest vers un nouvel essor	Ministère du Plan	Ministère du Plan	Etude	155	1976	Développement régional	Régionale	BNETD
252	République de Côte d'Ivoire - Plan quinquennal de développement économique, social et culturel 1981-1985: Tome II Volume II	Ministère du Plan	Ministère du Plan	Etude	94		Développement national	Nationale	BNETD
253	République de Côte d'Ivoire - Plan quinquennal de développement économique, social et culturel 1981-1985: Tome I : les grandes orientations et les stratégies de développement	Ministère du Plan	Ministère du Plan	Etude	54		Développement national	Nationale	BNETD
254	L'ouest force nouvelle de l'économie ivoirienne	Ministère du Plan	Ministère du Plan	Etude	120	1975	Développement régional	Régionale	MCU

	Besoins et études économiques régionales de la ville de Gagnoa: rapport de synthèse et de conclusion	SCet Ivoire, Cires, Urba Consult	Ministère du Plan	Etude		1987	Développement régional	Régionale	MCU
255	Besoins et études économiques régionales de la ville de Gagnoa: rapport de synthèse et de conclusion	SECI-SETAP	Ministère du Plan	Rapport		1960	Développement urbain	Régionale	BNETD
256	Abidjan, plan directeur: note de présentation	Ministère du plan		Etude		1969	Développement régional	Régionale	MCU
257	Dossier économique pour la région de l'Ouest	Ministère du plan		Etude		1965	Développement régional	Régionale	Biblio culte Droit
258	Etude régionale de Bouaké 1963-1964: la synthèse générale	Ministère du plan		Etude		1965	Développement régional	Régionale	MCU
259	Région Odienné-Séguéla: les perspectives de développement: tome 2	IDET-CEGOS		Etude		1965	Développement régional	Régionale	MCU
260	Les états des consultations régionales pour la préparation du plan 1981-1985	Ministère du Plan		Rapport		1980	Développement régional	Régionale	MCU
261	Côte d'Ivoire, stratégie d'investissement pour les villes de l'intérieur			Etude		25	Développement économique	Nationale	MCU
262	Mémoire de synthèse sur les données relatives à l'urbanisation en Côte d'Ivoire: 1- Etude sur le premier degré de l'armature urbaine: les centres régionaux	KOUA BROU	Ministère de la Construction et de l'Urbanisme	Mémoire de synthèse		25	Développement urbain	Régionale	MCU
263	Mémoire de synthèse sur les données relatives à l'urbanisation en Côte d'Ivoire: 2- L'habitat dans les villes de l'intérieur	KOUA BROU	Ministère de la Construction et de l'Urbanisme	Mémoire de synthèse		39	Développement urbain	Régionale	MCU
264	Mémoire de synthèse sur les données relatives à l'urbanisation en Côte d'Ivoire: 3- Aménagement du territoire: logement et équipements socio-communautaires	KOUA BROU	Ministère de la Construction et de l'Urbanisme	Mémoire de synthèse		40	Développement urbain	Régionale	MCU
265	Mémoire de synthèse sur les données relatives à l'urbanisation en Côte d'Ivoire: 4- Fonds d'investissement pour l'aménagement urbain	KOUA BROU	Ministère de la Construction et de l'Urbanisme	Mémoire de synthèse		15	Développement urbain	Régionale	MCU
266	Perspectives décennales de développement économiques, social et culturel, annexes 1- la projection 1970/1975; 2- Etude de l'intérêt économique des projets industriels	Ministère du Plan		Etude		120+ annexes	Planification économique	Nationale	IGT
267	Elevage et développement de l'agriculture dans la région centre	Bernard Roux	AVB	Etude		56	Développement régional	Régionale	IGT
268	Schéma Directeur de la région Centre Bandama - Diagnostic d'Aménagement de la s/p de Béoumi	AVB		Etude		58+24	Développement régional	Régionale	IGT
269	AVB Opération Kossou	AVB		Etude		32	Développement régional	Régionale	IGT
270	Orientations et mutations agricoles de la région centre Bandama	AVB		Etude		27	Développement régional	Régionale	IGT
271	Aménagement de l'espace ivoirien (structure et implantation du secteur public)	Ministère du Plan		Etude		1972	Aménagement du territoire	Nationale	IRD
272	Schéma directeur de la région centre Bandama	AVB				38	Développement régional	Régionale	IGT
273	Côte d'Ivoire: le plan 1971-1975	Ministère du Plan				48	Planification régionale	Nationale	IGT

		OPENE	Etude	1994	Développement régional	Régionale	IGT
274	Portrait socio-économique du nord-est.			44			
275	Plan quinquennal de développement économique, social et culturel 1976-1980	Ministère du Plan		451	Planification	Nationale	BNETD
276	Les commissions régionales de développement en république de Côte d'Ivoire				Développement régional	Régionale	IGT



Etude réalisée dans le cadre du Programme de Soutien à la Décentralisation et à l'Aménagement du Territoire PSDAT (Union Européenne).